

Examen de la situation financière et du résultat 2012

4

▶ Activité et informations financières	160
PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	160
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	160
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	161
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ	163
BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	177
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	180
CONTRÔLE INTERNE	180
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	180
▶ Informations sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	182
ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)	182
RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	184
ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL	185
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS	185
DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	186
ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	187
INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS	190
INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	190

Activité et informations financières

► PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2.1.1, 2.1.4 et 2.1.5 ainsi que dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

► ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2012, la Grèce a de nouveau fait la une de l'actualité financière avec un nouveau plan d'aide, une annulation sur sa dette publique synonyme de décote sévère pour les investisseurs privés, et une instabilité politique et sociale chronique qui a alimenté les craintes d'une sortie du pays de la zone euro.

L'Espagne est entrée dans une phase difficile sur fond de doutes sur la solidité du système bancaire, de dérapage des finances publiques, de chômage record et d'approfondissement de la récession. Signe de ces inquiétudes, les primes de risque sur le souverain se sont nettement tendues, pour dépasser sporadiquement la barre symbolique des 7 %, seuil de déclenchement des plans d'aide grec, irlandais et portugais. En dépit des efforts de réformes entrepris par le gouvernement technique de Mario Monti, l'Italie n'a pas échappé à la contagion avec des taux publics également sous pression. **L'ensemble a fait craindre pour l'intégrité même de la zone euro.**

C'est donc sous haute tension que s'est tenu un nouveau sommet européen fin juin. Afin de casser les liens d'interdépendance entre les risques souverain et bancaire, le Mécanisme européen de stabilisation, le nouveau fonds de secours à caractère pérenne (entré en vigueur en octobre), a été autorisé à octroyer une aide financière aux banques directement sans passer par les États, moyennant la mise en œuvre d'une supervision bancaire à l'échelle européenne sous l'égide de la Banque centrale européenne (BCE).

Une enveloppe de 100 milliards d'euros a également été accordée à l'Espagne pour fortifier son secteur bancaire. Cette volonté affichée de progresser vers une union bancaire n'a pas totalement convaincu des marchés inquiets des délais de mise en œuvre.

Les difficultés financières de l'Espagne et les signaux inquiétants de ralentissement de l'économie mondiale ont ainsi continué à alimenter un sentiment de défiance à l'égard de la zone euro, au point de craindre une répétition du scénario catastrophe de l'été 2011. **Le 26 juillet a marqué un vrai tournant lorsque le gouverneur de la BCE, Mario Draghi a déclaré que la BCE était prête, dans les limites de son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'intégrité de la zone euro.** Le patron de la BCE a confirmé en annonçant début septembre, un programme de rachats illimités de titres de dette sous conditions strictes (baptisé OMT pour "*Outright Monetary Transactions*"). L'ensemble a permis d'évacuer le scénario extrême d'un éclatement pur et simple de la zone euro et d'impulser un mouvement de hausse sur les marchés, venant ainsi corriger les excès de pessimisme passés.

En dépit de la stabilisation des anticipations et de l'environnement de marché, il ne sera pas possible, sans croissance, de viabiliser les trajectoires de dettes. C'est donc le thème de la croissance qui va dominer l'année 2013.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma ⁽¹⁾	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	16 315	19 385	(15,8 %)
Charges d'exploitation	(12 037)	(12 393)	(2,9 %)
Résultat brut d'exploitation	4 278	6 992	(38,8 %)
Coût du risque	(3 736)	(4 252)	(12,1 %)
Résultat d'exploitation	542	2 740	(80,2 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	503	230	x 2,2
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(3 207)	(1 578)	n.s.
Résultat avant impôt	(2 162)	1 392	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(360)	(885)	(59,3 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 991)	(1 705)	x 2,3
Résultat net	(6 513)	(1 198)	x 5,4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(6 471)	(1 470)	X 4,4
Résultat de base par action (en euros)	(2,61)	(0,60)	-

(1) Pro forma du passage en IFRS 5 d'Emporiki, Cheuvreux et CLSA.

L'exercice 2012 est marqué par des mesures structurantes pour le Groupe, mises en œuvre à partir d'un travail approfondi d'adaptation au nouvel environnement financier et réglementaire : cessions d'activités non cœur, ajustement des valorisations des actifs au bilan, renforcement de l'efficacité opérationnelle. Ainsi, la cession de la filiale grecque Emporiki a été menée à bien au cours du second semestre, sans aucune ligne de financement résiduelle. Le Groupe a, dans le même temps, accéléré le recentrage de ses actifs en Europe du Sud : outre la totalité de sa participation dans Intesa Sanpaolo, il a cédé sa participation dans BES Vida tout en maintenant son niveau de détention dans la banque BES ; il a également ramené sa participation dans Bankinter de plus de 20 % début 2012 à 15,1 % à la clôture de l'exercice, et à moins de 10 % depuis.

Le **produit net bancaire** de l'année s'élève à 16 315 millions d'euros, en baisse de 15,8 % par rapport à 2011. Cette baisse résulte tout d'abord de l'impact négatif de la réévaluation de la dette propre liée à l'amélioration de la signature de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, qui représente - 1 551 millions d'euros sur l'année. Elle intègre ensuite des moins-values de cessions de portefeuilles dans le cadre du plan d'adaptation pour - 498 millions d'euros en Banque de financement et d'investissement et en Services financiers spécialisés.

Elle résulte enfin des opérations liées au recentrage stratégique du Groupe, notamment la dépréciation sur les titres Intesa Sanpaolo pour - 427 millions d'euros au titre de la dépréciation durable des titres disponibles à la vente, suivi de la cession totale des titres

concernés. Enfin, diverses moins-values sur titres en début d'année, pour 93 millions d'euros, ont réduit l'impact positif de 864 millions d'euros du rachat de dettes hybrides réalisé en début d'année.

Avant ces éléments spécifiques, la baisse du produit net bancaire est ramenée à 5,7 % sur l'année, reflétant un contexte économique d'ensemble atone.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 12 037 millions d'euros, en baisse de 2,9 % par rapport à 2011, grâce aux efforts de maîtrise des charges. En excluant les charges enregistrées en 2011 au titre du plan d'adaptation, la baisse reste de 0,2 %.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 4 278 millions d'euros, affichant une baisse de 38,8 % par rapport à l'exercice précédent, baisse ramenée à 15,0 % hors éléments spécifiques.

Le **coût du risque** s'élève à 3 736 millions d'euros dont 327 millions d'euros d'éléments spécifiques (impact du plan d'adaptation, provisions au titre de la Grèce). À fin décembre 2012, l'encours de créances dépréciées (hors opérations de location financement avec la clientèle) s'élève à 15,6 milliards d'euros, très proche du niveau de fin 2011 (+ 0,5 %). Il représente 3,5 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, à comparer à un taux de 3,3 % à fin septembre 2012 et à fin décembre 2011. Le taux de couverture des créances dépréciées par des provisions spécifiques continue de progresser : il atteint 57,3 % à fin décembre 2012 contre 55,4 % ⁽¹⁾ au 31 décembre 2011. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 75,7 %.

(1) Pro forma hors Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA reclassés en IFRS 5.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à + 503 millions d'euros. Il inclut l'impact des dépréciations des titres SAS Rue La Boétie et SACAM International ainsi que l'ajustement de la valorisation de titres consécutive à la fusion de Caisses régionales. Ces éléments pèsent à hauteur de - 210 millions d'euros sur la contribution des Caisses régionales au résultat de Crédit Agricole pour l'année 2012. Il enregistre également la dépréciation de BES pour - 267 millions d'euros, et l'impact de la déconsolidation de Bankinter en août 2012, après le passage sous le seuil de 20 % et la perte de l'influence notable (- 193 millions d'euros).

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** s'élève à - 3 395 millions d'euros en 2012 à la suite des tests *d'impairments* réalisés, et tenant compte principalement de l'impact du renforcement des exigences prudentielles, mais aussi de la dégradation de l'environnement macroéconomique et financier pour les pays et les métiers concernés. Ces dépréciations concernent la Banque de financement et d'investissement (- 826 millions d'euros en résultat net part du Groupe), le Crédit à la consommation (- 1 495 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et la Banque de proximité à l'international (- 921 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Le **résultat avant impôt** ressort ainsi à - 2 162 millions d'euros et + 3 934 millions d'euros hors éléments spécifiques.

Le **Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession** s'élève à - 3 991 millions d'euros sur l'année, reflétant l'avancement de la cession d'Emporiki, de Cheuvreux et de CLSA.

Le **résultat net part du Groupe** ressort, pour l'exercice 2012, à - 6 471 millions d'euros. Hors éléments spécifiques, il aurait atteint 3 009 millions d'euros.

Réalisation du plan d'adaptation : forte baisse des besoins de liquidité et des emplois pondérés

Conformément à la communication faite le 14 décembre 2011, le Groupe a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre du plan d'adaptation, et a dépassé les objectifs qu'il s'était fixés tant en termes de désendettement que d'optimisation de la consommation de fonds propres. Ainsi, les besoins de liquidité du Groupe ont été réduits de 68 milliards d'euros à taux de change courant entre juin 2011 et décembre 2012, soit 136 % de l'objectif de 50 milliards d'euros. La baisse des emplois pondérés s'élève à 57 milliards d'euros à taux de change constant sur la même période (représentant 160 % de l'objectif), y compris les impacts en Bâle 3 ainsi que l'opération Marylebone qui a généré une baisse des emplois pondérés de 14 milliards d'euros.

Ces baisses reflètent les mesures prises au sein de trois métiers. En Banque de proximité, le ratio crédits/collecte s'est fortement amélioré, passant de 129 % en juin 2011 à 122 % à fin décembre 2012. Le pôle Services financiers spécialisés a quant à lui réduit ses besoins et mené avec succès des actions de refinancement externe par le biais de collecte *retail* en Allemagne, de titrisations et d'émissions obligataires, qui ont généré 7 milliards de collecte sur la durée au plan. Enfin, Crédit Agricole CIB, outre la mise en place de son nouveau modèle, a cédé 10,3 milliards d'euros de portefeuilles de créances (avec une décote moyenne de seulement 2,3 %), ainsi que des portefeuilles de CDOs et de RMBS, et les risques de marchés inhérents à son portefeuille de corrélation.

	Financement	Solvabilité
	Réduction du besoin de financement au 31/12/2012 ⁽¹⁾	Réduction des emplois pondérés au 31/12/2012 ⁽²⁾
(en milliards d'euros)		
Banque de proximité	(22)	
Services financiers spécialisés	(13)	(6)
Banque de financement et d'investissement	(33)	(51)
TOTAL	(68)	(57)

(1) À change courant.

(2) À change constant, y compris impact en Bâle 3.

La liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 032 milliards d'euros à fin décembre 2012, en progression de 2 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2011.

L'endettement court terme correspondant à l'encours de dettes à moins de 370 jours levées par le Groupe auprès de contreparties de marché (hors le net des opérations de *repos* et *reverse repos* et hors opérations de refinancement banques centrales, pour un montant total de 34 milliards d'euros), s'élève à 137 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 136 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Les ressources de marché court terme et *repos* diminuent de 12 milliards d'euros sur l'année tandis que les actifs liquides, principalement les dépôts banques centrales, les actifs interbancaires et le portefeuille de titres, augmentent de 36 milliards d'euros sur l'année.

L'excédent des ressources stables sur les emplois stables au 31 décembre 2012 s'élève à 47 milliards d'euros. Les ressources stables, de 861 milliards d'euros au 31 décembre 2012, sont constituées des ressources de marché long terme, des ressources liées à l'activité clientèle et des capitaux propres (et assimilés). Les ressources stables augmentent de 14 milliards d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. Les besoins de financement de l'activité clientèle et des actifs tangibles et intangibles, pour leur part, s'élèvent à 814 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en réduction de 34 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

La réduction des besoins de financement de 68 milliards d'euros, dans le cadre du plan d'adaptation, correspond à la baisse constatée à fin 2011 de 21 milliards d'euros et à une réduction de 47 milliards d'euros en 2012. Ces 47 milliards d'euros s'expliquent essentiellement par une augmentation des ressources liées à

l'activité clientèle de 23 milliards d'euros d'une part, et par une réduction des actifs clientèle et des actifs de négoce à la clientèle de 27 milliards d'euros, d'autre part.

Les réserves après décote d'actifs disponibles, éligibles au refinancement banques centrales ou liquéfiables dans le marché, y compris les dépôts auprès des banques centrales, atteignent 230 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 29 milliards d'euros par rapport à fin septembre 2012. Elles couvrent largement les ressources de marché court terme (168 %), qui s'élèvent à 137 milliards d'euros fin 2012.

Les réserves disponibles se composent de titres liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement banques centrales pour 95 milliards d'euros (soit 41 % du total des réserves), de titres liquéfiables sur le marché pour 15 milliards d'euros (soit 7 %), de dépôts auprès des banques centrales pour 53 milliards d'euros (soit 23 %), de créances éligibles au refinancement banques centrales à hauteur de 58 milliards d'euros (soit 25 %), et de parts de titrisation et autotitrisations éligibles au refinancement banques centrales pour 9 milliards d'euros (soit 4 %).

Concernant le refinancement à moyen-long terme, avec les seules levées effectuées depuis le 1^{er} janvier 2012, Crédit Agricole S.A. a dépassé son programme d'émissions sur les marchés en levant 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, à rapporter à un programme fixé à 12 milliards d'euros pour 2012. Ces levées ont été réalisées avec une durée moyenne de 6,3 ans et un *spread* moyen contre *mid-swap* de 121,9 points de base. Le programme de refinancement moyen-long terme 2013 de Crédit Agricole S.A., de 12 milliards d'euros, est d'une taille identique au programme 2012.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires par le biais de ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées, notamment par le biais d'émissions : au 31 décembre 2012, 3,7 milliards d'euros ont été levés dans les réseaux des Caisses régionales, 4,9 milliards d'euros dans les réseaux de LCL et Cariparma, 7,6 milliards d'euros via Crédit Agricole CIB (principalement en placements privés structurés) et 4,4 milliards d'euros via Crédit Agricole Consumer Finance (principalement en émissions et titrisations). Au total, les émissions moyen-long terme réalisées dans les réseaux du Groupe et les filiales spécialisées se sont élevées à 20,6 milliards d'euros en 2012.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;

- Gestion de l'épargne (GEP) ;
 - Banque de financement et d'investissement (BFI) ;
- auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012 - note n° 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du document de référence de Crédit Agricole S.A.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2012	2011 <i>pro forma</i> ⁽¹⁾
Banque de proximité en France – Caisses régionales	824	1 008
Banque de proximité en France – LCL	663	675
Banque de détail à l'international	(4 880)	(2 458)
Services financiers spécialisés	(1 613)	91
Gestion de l'épargne	1 720	951
Banque de financement et d'investissement	(880)	(147)
Activités hors métiers	(2 305)	(1 590)
TOTAL	(6 471)	(1 470)

(1) Pro forma du passage en IFRS 5 d'Emporiki, Cheuvreux et CLSA.

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	12 870	13 420	(4,1 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(7 652)	(7 377)	3,7 %
Résultat brut d'exploitation	5 218	6 043	(13,6 %)
Coût du risque	(853)	(1 008)	(15,4 %)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 365	5 035	(13,3 %)

Données consolidées des 38 Caisses régionales retraitées des opérations intragroupe (y compris dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales)

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Résultat net mis en équivalence (à environ 25 %)	674	854	(21,1 %)
Variation de quote-part dans les réserves	150	154	(2,6 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	824	1 008	(18,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	824	1 008	(18,4 %)

Au cours de l'année 2012, les Caisses régionales ont poursuivi une stratégie de développement équilibré de leur fonds de commerce tout en continuant de placer l'innovation et la relation client au cœur de leur activité.

Sur le marché des particuliers, les Caisses régionales ont poursuivi le déploiement de démarches commerciales telles que le "Compte à Composer" ou la "Démarche retraite". Dans le domaine de l'assurance et des services, le contexte économique atone en France a limité la progression sur la banque au quotidien tandis que l'assurance dommages progresse de 2,6 % sur un an, tirée par les assurances des biens. En termes d'innovation, les Caisses régionales ont notamment lancé "CA-Store", coopérative d'acteurs du digital permettant au Crédit Agricole de cocréer, avec ses clients, des applications bancaires web et mobile, primé aux Palmes de la Relation Client.

Malgré un contexte économique difficile, qui a limité la progression du fonds de commerce, resté quasi stable sur un an, les Caisses régionales affichent une bonne performance de leur collecte globale. Celle-ci atteint 574,3 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit une hausse de 4,4 % sur un an.

En ce qui concerne la collecte bilan, les encours s'élèvent à 333,7 milliards d'euros, en progression de 5,7 % sur un an. Cette croissance est notamment tirée par les comptes et dépôts à terme qui progressent de 18,1 % tandis que les livrets augmentent de 10,8 %, hausse principalement concentrée sur les livrets réglementés. En effet, les Livrets A et Livrets de développement durable ont largement bénéficié de la hausse des plafonds intervenue dans la deuxième partie de l'année au détriment notamment des dépôts à vue dont l'encours baisse de 1,9 % sur un an. Ainsi, le nombre de Livrets A a augmenté d'environ un million, à près de sept millions, pour un encours qui s'établit à 30,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 23,2 milliards d'euros à fin 2011 (+ 31,9 % sur un an). La hausse des encours entraîne mécaniquement une augmentation du taux de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il progresse en conséquence à 36,0 % à fin 2012 (sur la base des encours au 30 septembre) contre 31,2 % fin 2011.

Parallèlement, les Caisses régionales ont maintenu une bonne dynamique sur la collecte hors-bilan, soutenue par un effet marché positif. La collecte s'élève à 240,6 milliards d'euros à fin décembre 2012, soit une hausse de 2,6 % sur un an. Cette performance est notable sur les titres qui bénéficient de la reprise des marchés financiers en 2012 et dont l'encours progresse de 13,3 % sur un an. L'assurance-vie connaît également un regain d'intérêt après un début d'année difficile (encours en hausse de 2,0 % sur l'année).

Dans le domaine des crédits, les Caisses régionales ont maintenu leur engagement auprès de leur clientèle et de leurs territoires, engagement qui se traduit par une progression de 1,4 % sur un an des encours qui atteignent 396,0 milliards d'euros à fin 2012. Cette croissance globale des encours traduit une évolution contrastée entre les différents marchés avec des encours habitat à 218,9 milliards d'euros, dont la progression ralentit, traduisant une baisse de la demande (+ 2,2 % sur un an à comparer à + 5,7 % un an plus tôt). Les encours de crédit à l'agriculture et aux collectivités locales continuent de progresser tandis que le crédit à la consommation poursuit son recul sous l'effet des nouvelles contraintes réglementaires et d'une demande moins soutenue (- 6,5 % sur un an). Enfin, les encours de crédits auprès des professionnels et les entreprises enregistrent un léger recul reflétant le contexte économique difficile.

Le ratio crédit/collecte s'améliore légèrement en 2012. Il s'établit à 126 % à fin décembre 2012, contre 129 % un an plus tôt. Sur l'horizon du plan d'adaptation, soit depuis juin 2011, il s'est amélioré de 4 points.

Le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 12,9 milliards d'euros en 2012, en baisse de 4,1 % par rapport à 2011. Sur la période, le produit net bancaire clientèle hors épargne-logement est quasi stable grâce à la hausse des marges sur crédits qui compense en partie la baisse des volumes. Les revenus de commissions reculent de 1,3 % sur un an, pénalisés par les mauvaises performances sur les valeurs mobilières (- 15,5 %) tandis que les commissions sur services et opérations bancaires résistent bien (+ 6,3 % sur un an). Cette baisse reflète également la comptabilisation dans les comptes des

Caisses régionales de la dépréciation des titres SAS Rue La Boétie suite au changement de leur méthode de valorisation (- 650 millions d'euros). Cet impact est minoré, à hauteur de 161 millions d'euros, par l'annulation d'écritures de consolidation constatées lors de la fusion de Caisses régionales. Enfin, le produit net bancaire enregistre également la dépréciation des titres Sacam International à hauteur de 330 millions d'euros. Hors ces effets et hors les impacts épargne-logement, le produit net bancaire aurait augmenté de 1,5 % en 2012 par rapport à 2011.

Les charges sont en hausse de 3,7 % en 2012 par rapport à 2011. Elles intègrent les nouvelles taxes votées en 2012 dans le cadre de la loi de finance rectificative et la loi de financement de la sécurité sociale. Elles supportent également un surcoût de 14 millions d'euros lié au projet NICE dont le coût annuel s'élève à 223 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2011 où il s'établissait à 209 millions d'euros. 2012 voit l'achèvement de ce projet informatique majeur qui permettra désormais aux Caisses régionales de fonctionner sur un unique système d'information. À

partir de 2014, les dépenses informatiques des Caisses régionales devraient baisser de 250 millions d'euros par an. En excluant ce surcoût ainsi que les effets des taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative, la progression des charges est de 1,9 % en 2012 par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à 4,4 milliards en 2012, après un coût du risque qui s'élève à 853 millions d'euros en baisse de 15,4 % par rapport à 2011. L'encours total de provisions constituées à fin 2012 représente 107,6 % des créances dépréciées à fin décembre 2012 contre 108,8 % à fin décembre 2011 ; celles-ci se stabilisent à 2,4 % à fin décembre 2012, stable depuis fin 2010.

En conséquence, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 824 millions d'euros en 2012, en recul de 18,4 % par rapport à 2011. En excluant les effets négatifs des dépréciations et ajustement de la valorisation de titres, cette contribution s'élèverait à 1 032 millions d'euros, en hausse de 1,9 % sur un an.

2. Banque de proximité en France – LCL

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	3 891	3 822	1,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 522)	(2 497)	1,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 369	1 325	3,3 %
Coût du risque	(311)	(286)	8,6 %
Résultat avant impôt	1 059	1 040	1,8 %
Impôts sur les bénéfices	(361)	(330)	9,5 %
Résultat net	698	710	(1,8 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	663	675	(1,8 %)

En 2012, LCL a poursuivi son développement autour du projet d'entreprise "Centricité Clients" qui met la satisfaction du client au cœur de sa politique commerciale. LCL a ainsi enrichi le "Contrat de reconnaissance" du "SAV bancaire". Cette nouvelle offre de services inclut un questionnaire de satisfaction qui permet aux clients d'évaluer la banque à tout moment et prend l'engagement de traiter les réclamations dans les meilleurs délais. LCL a par ailleurs confirmé son rôle dans le financement de l'économie française avec des encours de crédits qui ont progressé de 1,6 % sur un an, à 89,2 milliards d'euros à fin décembre 2012. Dans le même temps, la collecte est restée soutenue avec un rééquilibrage en fin d'année entre collecte bilan et hors-bilan.

Dans le domaine des crédits, la progression est nettement tirée par les encours de crédits habitat qui ont augmenté de 3,0 % en 2012 par rapport à 2011. Les encours de crédits aux professionnels et entreprises sont quant à eux quasi stables à 27,1 milliards d'euros (- 0,2 % en 2012 par rapport à 2011). Dans le même temps, les encours de crédit à la consommation retrouvent quasiment leur niveau de décembre 2011, à 7 milliards d'euros après un recul en début d'année.

En termes de collecte, la progression est restée soutenue (+ 3,9 % sur un an) avec un rééquilibrage en fin d'année au profit

de la collecte hors-bilan. Elle s'élève à 156,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 3,9 % sur un an avec une collecte bilan en hausse de 5,0 % et une collecte hors bilan qui progresse de 2,8 % sur la même période. Cette bonne dynamique de la fin de l'année sur les ressources hors-bilan, associée à un effet marché positif, permet aux encours gérés en assurance-vie de progresser de 5,4 % sur un an et d'atteindre 51,2 milliards d'euros. De même, la collecte titres progresse de 10,3 % sur un an tandis que les émissions obligataires principalement au début de l'année ont permis de collecter 500 millions d'euros dans les réseaux, pour un encours total de 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012. En ce qui concerne les ressources de bilan, après une collecte importante en début d'année, le relèvement des plafonds sur les Livrets A et Livrets de développement durable a entraîné une collecte de 3,1 milliards d'euros soit une hausse de 34,4 % sur un an. Cette collecte s'est faite au détriment des autres comptes sur livrets ce qui conduit à une hausse finalement limitée à 3,2 % de la collecte sur livrets. Pour les mêmes raisons, la collecte sur les dépôts à vue est quasi stable sur un an (+ 0,3 %).

Sous l'effet conjugué de l'évolution des crédits et des ressources, le ratio crédits/collecte s'établit à 116 % à fin décembre 2012, stable sur l'ensemble de l'année. Depuis fin juin 2011 et la mise en œuvre du plan d'adaptation, ce ratio s'est amélioré de 13 points.

LCL a également maintenu une bonne activité commerciale tout au long de l'année. Sur le marché des particuliers et des professionnels, la production de contrats d'assurance MRH, automobile et santé a progressé de 16,6 % sur un an tandis que le parc de cartes est resté stable grâce aux bonnes performances des cartes haut de gamme et malgré la baisse de la production sur les cartes de crédit consécutive à l'adoption de la loi sur le crédit à la consommation.

Le produit net bancaire s'établit à 3,9 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % sur un an grâce au redressement des marges sur crédits qui compense le recul de la marge sur collecte, pénalisée par une courbe des taux défavorable. Globalement, la marge d'intérêt progresse de 7,2 % sur un an. Les commissions sont en revanche en recul de 4,9 % sur un an, pénalisées par la baisse des volumes sur les valeurs mobilières clientèle qui reculent de 23,3 % sur la même période, principalement du fait de la désaffection à l'égard des OPCVM.

Les charges d'exploitation, hors impact des nouvelles taxes votées dans le cadre de la loi de finance rectificative (notamment doublement de la taxe systémique et passage du forfait social de 8 à 20 %) et la loi de financement de la sécurité sociale (élargissement de la base soumise à la taxe sur les salaires) sont en baisse de 0,5 % sur un an. Y compris cet impact défavorable, elles restent cependant bien maîtrisées puisqu'elles ne progressent que de 1,0 % sur la même période. Afin de s'adapter à ce contexte économique difficile, LCL a également mis en place un programme visant à améliorer le pilotage et la maîtrise des dépenses de la banque, en donnant la priorité aux projets qui permettent une amélioration de la qualité des services clients. Ainsi, malgré cet alourdissement des

charges, le coefficient d'exploitation s'établit à 64,8 % en 2012, en amélioration de 0,5 point sur un an.

Le coût du risque est en hausse de 8,6 % en 2012 par rapport à 2011. Il s'établit à 33 points de base sur encours de crédits pour l'ensemble de l'année 2012, en légère hausse par rapport à 2011 (31 points de base sur encours de crédits à la clientèle). Le taux de créances dépréciées sur encours évolue favorablement par rapport à 2011 puisqu'il s'établit à 2,4 % contre 2,5 % un an plus tôt. Dans le même temps, le taux de couverture y compris provisions collectives se renforce et atteint 76,8 % contre 75,5 % à fin décembre 2011.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'année s'établit à 663 millions d'euros, en baisse de 1,8 % par rapport à 2011.

3. Banque de proximité à l'international

Les résultats de l'année 2012 de la Banque de proximité à l'international ont été marqués par la Grèce et la recherche d'une solution de désengagement, satisfaisant au mieux les intérêts du Groupe, solution intervenue au troisième trimestre 2012 et finalisée début 2013.

En fin d'année, le pôle a aussi été affecté par des dépréciations d'écarts d'acquisition et de participation pour un total de 1 188 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Avant les dépréciations passées sur l'année et hors Emporiki, la contribution de la Banque de proximité à l'international au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'élève à 203 millions d'euros sur l'année 2012 contre 280 millions d'euros l'année précédente.

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	2 472	2 380	3,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 707)	(1 568)	8,9 %
Résultat brut d'exploitation	765	812	(5,8 %)
Coût du risque	(522)	(441)	18,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(393)	(911)	(56,9 %)
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(1 069)	(275)	x 3,9
Résultat avant impôt	(1 219)	(815)	49,6 %
Impôts sur les bénéfices	(50)	(84)	(40,2 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(3 742)	(1 610)	x 2,3
Résultat net	(5 011)	(2 509)	99,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(4 880)	(2 458)	98,5 %

Les exercices 2011 et 2012 ont été retraités du passage en IFRS 5 d'Emporiki.

En Italie, l'environnement est fortement marqué par l'impact des dispositions prises pour réduire l'endettement public et réformer le cadre économique : le PIB est en baisse pour l'année de l'ordre de 2 % par rapport à 2011. Le marché est touché par la récession et la

montée du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve d'une bonne résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, avec une baisse limitée des encours de crédits et un produit net bancaire en hausse.

En 2012, Cariparma a mis en place des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et à réduire les coûts. Les principales initiatives résident dans un plan de départs volontaires, une

rationalisation du réseau commercial, la mise en place d'un nouveau modèle de service à la clientèle et l'externalisation du back-office. Ces actions, initiées en 2012, vont être poursuivies en 2013.

CONTRIBUTION DU GROUPE CARIPARMA AU RÉSULTAT DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	1 634	1 592	2,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 124)	(1 006)	11,6 %
Résultat brut d'exploitation	510	586	(13,0 %)
Coût du risque	(373)	(278)	34,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE HORS DÉPRÉCIATION D'ÉCARTS D'ACQUISITION	89	181	(50,9 %)

L'encours des crédits s'établit à 33,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2011, moindre que celle du marché qui enregistre un recul de 2,9 % ⁽¹⁾. La collecte hors bilan est soutenue avec une croissance de 11 %. L'encours global de collecte atteint 35,6 milliards d'euros et affiche une progression de 5,5 % sur un an, alors que le marché enregistre une baisse de 3,5 % ⁽¹⁾. Ainsi, Cariparma dégage un excédent de liquidité qui permet de contribuer au financement des autres activités du Groupe en Italie.

Le produit net bancaire progresse de 2,6 % en 2012 porté par la bonne tenue de l'activité clientèle.

Les charges s'affichent en hausse de 11,6 % par rapport à l'année 2011. En effet, l'année est marquée par la mise en place d'un plan de départs volontaires. Un coût de 118 millions d'euros est provisionné à ce titre sur l'année 2012. Ce plan prévoit dans son ensemble 720 départs d'ici 2015. Avant coûts de ce plan et hors effets périmètres et coûts d'intégration des nouvelles agences en 2011, les charges d'exploitation progressent de 0,9 % sur l'année.

Le coût du risque est, quant à lui, affecté par la détérioration du contexte économique et s'inscrit en hausse de 34,3 % en 2012 par rapport à 2011 pour s'élever à 373 millions d'euros. Le ratio de créances douteuses sur encours s'établit à 8,1 % avec un taux de couverture de 45,4 % (contre 45,5 % au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, au sein d'une provision centrale (en activités hors métiers), une provision de 35 millions d'euros est affectée au risque lié au contrôle en cours de la Banque d'Italie.

Au total, la contribution au résultat net part du Groupe de Cariparma est un profit de 89 millions d'euros sur l'année avant dépréciation d'écarts d'acquisition (852 millions d'euros), contre 181 millions d'euros l'année précédente.

En Grèce, les travaux engagés depuis le début 2012 ont permis au Crédit Agricole de trouver les conditions d'un accord de cession d'Emporiki à Alpha Bank.

Crédit Agricole S.A. avait annoncé la signature d'un contrat en date du 16 octobre visant à la cession par Crédit Agricole S.A. de la totalité du capital d'Emporiki à Alpha Bank. Après obtention des autorisations des autorités compétentes, la cession a été signée le 1^{er} février 2013.

La finalisation de l'opération se traduit par un résultat net part du Groupe de - 706 millions d'euros dans les comptes consolidés du quatrième trimestre 2012 de Crédit Agricole S.A. Ce résultat tient compte de reprises de provisions sur le funding devenues sans objet. En effet, Crédit Agricole CIB a acquis des actifs du portefeuille shipping d'Emporiki pour un montant de 1,4 milliard USD et Emporiki a remboursé le *funding* résiduel à Crédit Agricole S.A. Ainsi, après la cession, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A. À l'inverse, les impacts fiscaux prévus au troisième trimestre 2012 et jusqu'au 18 février 2013 ont été corrigés suite à la décision du Gouvernement français d'appliquer le nouveau régime de non-déductibilité des moins-values (loi de finance rectificative du 16 août 2012) à la cession des titres issus de l'augmentation de capital d'Emporiki initiée le 17 juillet 2012.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres entités du Groupe sont équilibrées en termes de ratio crédits/collecte au 31 décembre 2012, avec 10,2 milliards d'euros de collecte bilan pour un montant de crédits bruts s'élevant à 9,8 milliards de crédits bruts. Parmi ces autres entités, Crédit Agricole Polska est celle ayant le poids le plus important en produit net bancaire, avec 37 %, suivie du Crédit du Maroc (22 %), de Crédit Agricole Egypt (22 %), puis de Crédit Agricole Ukraine (13 %) et de Crédit Agricole Srbija (4 %).

Le résultat net part du Groupe des entités de la Banque de proximité à l'international autres qu'en Italie et en Grèce s'élève à 115 millions d'euros, en hausse de 15 % sur un an, grâce aux bonnes performances opérationnelles. Ce résultat intègre 33 millions d'euros pour le compte de la filiale ukrainienne, 37 millions d'euros pour la filiale polonaise, 23 millions d'euros sur le Crédit du Maroc et 21 millions d'euros sur Crédit Agricole Egypt. Il est à noter qu'à la suite de la dégradation de la situation économique en Égypte, des dépréciations sur les écarts d'acquisition sont incluses dans les comptes pour 69 millions d'euros sur la filiale égyptienne.

Enfin, en ce qui concerne les participations mises en équivalence, Crédit Agricole S.A. a restructuré sa participation dans BES. Au cours du premier semestre 2012, il a été procédé à la cession de la participation dans BES Vida pour 225 millions d'euros en participant simultanément à l'augmentation de capital du BES à hauteur des droits de Crédit Agricole S.A., pour le même montant. Au quatrième trimestre la valeur de la participation de 20,2 % détenue dans BES est dépréciée à hauteur de 267 millions d'euros.

(1) Source : Associazione Bancaria Italiana.

Par ailleurs Crédit Agricole S.A. s'est désengagé de certaines filiales ou participations.

En ce qui concerne Bankinter, Crédit Agricole a initié une stratégie de désinvestissement. Le pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. dans Bankinter est passé en dessous de 20 % au troisième trimestre 2012 à la suite d'une augmentation de capital de la banque espagnole à laquelle Crédit Agricole S.A. n'a pas souscrit. Cette dilution, concomitante à la stratégie de recentrage des activités, a conduit Crédit Agricole S.A. à réexaminer les critères de son

influence notable et à déconsolider Bankinter. Cette déconsolidation s'est traduite par une inscription en titres disponibles à la vente et une moins-value de 193 millions d'euros. Cette stratégie s'est poursuivie au deuxième semestre avec des cessions de titres et en janvier 2013 avec l'annonce de la cession de 5,2 % du capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure privée auprès d'investisseurs institutionnels, ramenant la participation à 9,9 %.

Enfin, BNI Madagascar est comptabilisé en actif non courant destiné à la vente.

4. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	3 445	3 926	(12,3 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(1 601)	(1 744)	(8,2 %)
Résultat brut d'exploitation	1 844	2 182	(15,5 %)
Coût du risque	(2 105)	(1 606)	31,1 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	14	37,9 %
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	(1 495)	(247)	n.s.
Résultat avant impôt	(1 737)	343	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(101)	(242)	(58,5 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	5	n.s.
Résultat net	(1 838)	106	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 613)	91	N.S.

Le **pôle Services financiers spécialisés** a atteint en 2012 les objectifs du plan d'adaptation en poursuivant le pilotage de la réduction de son activité et la diversification de ses sources de refinancement.

Ainsi, les encours consolidés de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) s'établissent au 31 décembre 2012 à 47,6 milliards d'euros, en diminution de 4,6 milliards d'euros depuis juin 2011. Agos Ducato représente 1,4 milliard d'euros de la baisse d'encours entre juin 2011 et décembre 2012. La baisse organique des encours représente environ 3,6 milliards d'euros sur cette période, sous l'effet du ralentissement du marché du crédit à la consommation en Europe, mais aussi d'actions volontaires de resserrement des conditions d'octroi de crédits et de l'arrêt des partenariats à rentabilité insuffisante. Par ailleurs, la cession de créances douteuses s'est élevée à 1,1 milliard d'euros sur la durée du plan, dont une opération réalisée par Agos Ducato en fin d'année 2012 portant sur un portefeuille de 0,5 milliard d'euros qui était entièrement provisionné. Les encours gérés pour le compte de tiers ont quant à eux enregistré une baisse de 0,6 milliard d'euros depuis juin 2011, alors que les encours gérés pour compte du groupe Crédit Agricole sont restés stables. Ainsi, le total d'encours gérés par CACF s'établit à 73,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 5,2 milliards depuis juin 2011. Leur répartition géographique est restée relativement stable, avec 38 % des encours localisés en France, 34 % en Italie et 28 % dans les autres pays.

En termes de diversification des sources de refinancement externe, les efforts de CACF se sont traduits par plus de 7 milliards d'euros de refinancement additionnel depuis juin 2011. Ainsi, la

collecte de dépôts *retail* en Allemagne totalise plus de 1 milliard d'euros au 31 décembre 2012, alors que 5,6 milliards d'euros ont été levés au moyen de titrisations et d'émissions obligataires.

Parallèlement, Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) a également accentué ses efforts conformément au plan d'adaptation, tant en termes de réduction des encours qu'en termes de diversification de son refinancement externe. Ainsi, au 31 décembre 2012, les encours gérés en crédit-bail sont en baisse de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2011 et s'élèvent à 18,6 milliards d'euros ; ils baissent de 8,2 % sur la France sur cette période. Le chiffre d'affaires factoré s'établit quant à lui à 56,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 6,0 % par rapport au 31 décembre 2011 ; près de la moitié de cette baisse provient de l'international.

Cette politique de réduction de l'activité pèse sur le produit net bancaire du pôle, qui s'inscrit en baisse de 12,3 % en 2012 par rapport à 2011. Les charges d'exploitation ont suivi une évolution parallèle, diminuant de 8,2 % sur la même période. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi au niveau de 46,5 %.

Le coût du risque s'inscrit en hausse de 31,1 % sur l'année pour s'élever à 2,1 milliards d'euros, notamment en raison de compléments de provision passés sur la filiale italienne de crédit à la consommation Agos pour un montant total de 364 millions d'euros. Retraité de ces compléments de provisions, le coût du risque n'augmente que de 8,4 % entre décembre 2011 et décembre 2012. L'impact du plan d'adaptation, une reprise de 77 millions d'euros en coût du risque, vient partiellement compenser ce surcroît de provision sur Agos.

En 2012, les dépréciations de valeur des écarts d'acquisition ont représenté près de 1,5 milliard d'euros, entièrement attribuable au métier crédit à la consommation.

Au total, sous l'effet conjugué des provisions complémentaires sur l'Italie, des coûts du plan d'adaptation et de la dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève en 2012 à une perte 1 613 millions d'euros.

En **crédit à la consommation**, la réduction pilotée de l'activité, les impacts des compléments de provisionnement sur Agos et la dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition conduisent CACF à afficher un résultat net part du Groupe en perte de 1 616 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

L'activité ralentie du métier se traduit par une baisse de 13,3 % du produit net bancaire entre 2011 et 2012, à 2 907 millions d'euros. Dans ce contexte, les mesures de renforcement de l'efficacité opérationnelle entreprises par CACF se sont traduites par une baisse de 8,0 % des charges sur la même période, mais une hausse mécanique du coefficient d'exploitation qui s'établit à 44,1 % à fin 2012.

Le coût du risque total est en forte hausse par rapport à 2011 à 2 105 millions d'euros (+ 31,1 %), traduisant des situations et évolutions contrastées. CACF France connaît une amélioration régulière et affiche un coût du risque à son niveau le plus bas depuis le troisième trimestre 2008, et l'ensemble des filiales à l'international hors Agos voient également baisser leur coût du risque global de 1,8 % entre fin 2011 et fin 2012. Inversement, le coût du risque courant reste élevé chez Agos en 2012, comprenant des compléments de provision d'un total de 364 millions d'euros sur l'année. Des mesures significatives ont été prises sur la gouvernance d'Agos – avec notamment des changements au sein du Conseil d'administration – et sur les processus de gestion et de recouvrement du risque – avec plusieurs chantiers lancés et un renforcement des équipes dédiées. Au 31 décembre 2012, les créances dépréciées d'Agos s'établissent à 13,5 % des encours, avec un taux de couverture élevé de 96,4 % y compris provisions collectives.

Enfin, CACF a enregistré en 2012 des dépréciations de valeur d'écarts d'acquisition d'un total de 1 495 millions d'euros.

En **crédit-bail et affacturage**, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève à 4 millions d'euros pour l'exercice 2012, à comparer à une perte nette de 257 millions d'euros en 2011.

En lien avec le ralentissement de l'activité, le produit net bancaire baisse de 6,1 % entre 2011 et 2012 à 538 millions d'euros. Les charges sont en forte baisse sur la période à - 9,3 %, permettant de limiter le repli du résultat brut d'exploitation à 1,3 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 2,1 points en douze mois pour s'établir à 59,1 % sur l'année. À 131 millions d'euros, le coût du risque recule de 37,0 % sur l'année. Finalement, la charge d'impôt de CAL&F est multipliée par près de 2,5 entre 2011 et 2012 en raison d'une dépréciation d'impôts différés actifs pour 30 millions d'euros en 2012 et de la non-activation des impôts différés actifs sur Emporiki Leasing à compter du 1^{er} janvier 2012.

5. Gestion de l'épargne

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 31 décembre 2012, les encours gérés du pôle progressent de 83,3 milliards d'euros en 2012, avec une collecte nette positive sur l'année de 15,2 milliards d'euros pour Amundi et de 1,9 milliard d'euros pour CA Assurances. Outre une activité commerciale soutenue dans tous les métiers, le pôle enregistre un effet marché et change fortement positif (+ 68,9 milliards d'euros). L'encours global s'élève ainsi à 1 084,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Pour l'année 2012, le résultat net part du Groupe du pôle s'élève à 1 720 millions d'euros, en hausse de 80,9 % par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré l'impact négatif du plan européen de soutien à la Grèce (712 millions d'euros en résultat net part du Groupe en 2011). Le résultat 2012 enregistre encore un impact en résultat net part du Groupe de - 35 millions d'euros au titre du plan de soutien à la Grèce. Le coefficient d'exploitation s'établit au niveau bas de 46,5 % en 2012, en amélioration de 1,3 point par rapport à 2011.

(en millions d'euros)	2012	2011 pro forma	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	5 160	5 243	(1,6 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(2 401)	(2 508)	(4,3 %)
Résultat brut d'exploitation	2 759	2 735	0,9 %
Coût du risque	(55)	(1 075)	(94,9 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	10	11	(3,7 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	28	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	2 742	1 670	64,2 %
Impôts sur les bénéfices	(848)	(620)	36,8 %
Résultat net	1 894	1 050	80,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 720	951	80,9 %

En gestion d'actifs, Amundi bénéficie en 2012 d'un très bon niveau de collecte, 15,2 milliards d'euros, et d'un effet marché très favorable (+ 54 milliards d'euros). Amundi a ainsi vu ses encours progresser de 10 % au cours de l'année 2012, pour atteindre 727,4 milliards d'euros en fin d'année. La politique offensive menée sur la clientèle institutionnelle, entreprises et distributeurs tiers a porté ses fruits, compensant plus que largement la décollecte des réseaux. Hors réseaux, la collecte s'est élevée ainsi au niveau record de 26 milliards d'euros.

Sur les institutionnels et assureurs, la collecte a atteint 18,8 milliards d'euros, portée notamment par les assureurs Groupe et hors Groupe et les régimes de retraite en France. Sur le segment des entreprises, Amundi a significativement renforcé ses positions en France et à l'international : en épargne entreprise, la collecte s'est établie à 5,2 milliards d'euros, conduisant à une augmentation de plus de trois points de la part de marché d'Amundi en France, qui s'élève désormais à plus de 40 %. Sur les autres produits, Amundi a collecté 3,1 milliards d'euros et augmenté significativement sa pénétration auprès des grandes entreprises européennes. Auprès des distributeurs tiers, Amundi a affiché 2,0 milliards d'euros de collecte nette grâce notamment à de très bonnes performances en Europe et Japon, ainsi qu'auprès des distributeurs globaux au travers de ses expertises volatilité, obligataire (*high yield*, *global* notamment) et de trésorerie longue.

Avec les réseaux, si les flux sont restés négatifs en Europe (- 10,8 milliards d'euros sur l'année), le mouvement de décollecte s'est néanmoins ralenti fortement, sous l'effet d'une pression réduite de la collecte bilancielle. Les *joint ventures* en Inde, Corée et Chine ont poursuivi leur développement. Amundi a ainsi renforcé ses positions en France comme à l'international, avec des progressions significatives de ses parts de marché. En France, sa part de marché a progressé de près de 2 points, à 26,6 %. En Europe, Amundi est le 2^e collecteur sur le marché.

En termes d'expertises, l'année 2012 a consacré le succès de la gamme trésorerie, grâce à des produits sécurisés et offrant de bonnes performances de gestion. Amundi a été le premier collecteur en Europe sur ces produits sur l'année, et premier en termes d'encours dès juin 2012, avec 12,2 % de part de marché. Sur les ETF, expertise lancée il y a seulement quatre ans, l'encours s'est élevé à 8,9 milliards d'euros fin 2012, plaçant Amundi parmi les acteurs de référence sur ce secteur en Europe, après plusieurs années consécutives de niveaux de collecte supérieurs à ceux du marché. Les collectes significatives enregistrées sur des produits comme la volatilité, le *high yield*, le *global bond* ou encore les produits immobiliers ont également confirmé les bonnes performances d'Amundi en gestion active.

Le produit net bancaire d'Amundi ressort à 1 456 millions d'euros en 2012, en hausse de 4,6 % par rapport en 2011, en intégrant la plus-value réalisée sur la cession d'Hamilton Lane (60 millions d'euros). La cession de cette participation en début d'année a achevé la rationalisation du dispositif d'Amundi aux États-Unis. Hors plus-value, dans un contexte de baisse tendancielle des marges dans la gestion d'actifs, le produit net bancaire d'Amundi affiche une stabilité par rapport à 2011. Le niveau élevé des commissions de

surperformance, multipliées par 2,3 par rapport à 2011 a en effet quasiment compensé la baisse des autres produits de gestion affectés par la dégradation du mix-produits. Le produit net bancaire bénéficie par ailleurs de l'évolution favorable des marchés financiers.

Constante dans sa politique de maîtrise des coûts, Amundi enregistre une baisse de 1,4 % des charges d'exploitation, malgré l'augmentation de la fiscalité touchant les frais de personnel. Grâce à ces éléments, le résultat brut d'exploitation ressort à 688,9 millions d'euros soit une hausse de + 2,4 % hors cession de Hamilton Lane, avec un coefficient d'exploitation à 55,0 %.

Au total, le résultat net d'Amundi s'élève à 480 millions d'euros en 2012, en hausse de 16,3 % par rapport à 2011 et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 351 millions d'euros (+ 16,5 %).

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels**, CACEIS continue de faire preuve d'un dynamisme soutenu depuis le début de l'année, appuyant sa croissance organique sur de réels succès commerciaux dans ses deux métiers de conservation et d'administration. Elle a bénéficié par ailleurs d'un effet marché favorable, tant sur les obligations (baisse des taux longs) que sur les actions (hausse de 15 % du CAC 40 depuis décembre dernier). Ainsi, les encours conservés sont en hausse de 10,3 % en un an pour atteindre 2 491 milliards d'euros, tandis que les encours administrés, à 1 251 milliards d'euros, progressent de 20,3 % sur la même période.

Sous le double effet de la pression sur les marges et du resserrement des *spreads* sur la trésorerie, notamment en fin d'année, le produit net bancaire progresse de 3,3 %. Le résultat brut d'exploitation augmente de 8,2 % du fait de la quasi-stabilité des charges (+1,1 %). Le résultat net part du Groupe s'établit à 148 millions d'euros, en hausse de 7,6 %.

L'activité **Banque privée** résiste dans le contexte de la crise financière. Les encours gérés en banque privée atteignent 132 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 4,7 % par rapport à fin décembre 2011 grâce à un effet marché et change positif. La décollecte ressort à 2,7 milliards d'euros sur l'année, dans un contexte d'ensemble défavorable à l'épargne hors bilan et tenant compte de la cession d'encours non stratégiques en Amérique latine. Cette décollecte ralentit toutefois, trimestre après trimestre, depuis un an. Ainsi, sur le périmètre France, les encours progressent de 5,6 % par rapport au 31 décembre 2011 à 60,4 milliards d'euros, tandis qu'à l'international, ils progressent de 3,9 % sur la même période pour atteindre 71,8 milliards d'euros.

Le produit net bancaire progresse de 5,4 % en 2012, pour s'établir à 712 millions d'euros, grâce notamment à la hausse des encours gérés. Les charges d'exploitation sont en recul de 0,7 % à 516 millions d'euros, intégrant à hauteur de 17 millions d'euros une réduction de charges non récurrente liée à un fonds de pension (impact de + 14 millions après impôts). Le résultat net part du Groupe s'établit à 139,2 millions d'euros, en hausse de 23,4 % par rapport à 2011.

Le métier **Assurances** affiche un chiffre d'affaires total de 23,2 milliards sur l'exercice 2012, relevant de niveaux et d'évolutions d'activité contrastés selon les marchés.

L'assurance-vie (retraîtée de BES Vida cédée à BES au deuxième trimestre 2012) enregistre une très bonne fin d'année après un début d'année marqué par des conditions de marché difficiles. Ainsi, en France, l'activité est en forte croissance au dernier trimestre mais baisse globalement de 11 % sur l'année, en ligne avec le marché (source FFSA). À l'international, elle progresse de 7 % sur la même période. Au total, et grâce notamment à une collecte nette positive de 1,9 milliard d'euros en 2012, les encours d'assurance-vie atteignent près de 225 milliards d'euros à fin décembre 2012, en hausse de 4 % en un an. À fin décembre 2012, 18,5 % de ces encours sont en unités de comptes.

L'assurance dommages poursuit sa croissance, tant en France qu'à l'international, dont le chiffre d'affaires croît de 6 % entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012. En France, le chiffre d'affaires s'établit à près de 2,5 milliards d'euros pour l'exercice 2012, en hausse de 7 % alors que le marché progresse de 4 % sur la même période (source FFSA). Le ratio sinistralité/cotisations de l'activité (net de réassurance) reste bien maîtrisé, à 70,1 % pour l'année 2012.

Alors que le crédit à l'habitat continue de soutenir cette activité en 2012, l'assurance emprunteurs enregistre quant à elle une baisse de 6,0 % liée au ralentissement du marché du crédit à la consommation. Le chiffre d'affaires s'élève à 964 millions d'euros en 2012.

À l'international, 2012 est marquée par deux évolutions de périmètre. En avril 2012, Crédit Agricole Assurances (CAA) a vendu BES Vida à BES dont les encours s'élevaient à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Par ailleurs, CAA a porté sa participation dans CA Vita à 100 % avec l'acquisition le 30 mars 2012 des parts détenues par Cariparma. Le chiffre d'affaires total à l'international (en assurance-vie et dommages mais hors assurance emprunteurs et retraité de BES Vida) poursuit sa croissance. L'assurance-vie affiche une hausse de 7,0 % entre décembre 2011 et décembre 2012 pour atteindre des encours de 3,5 milliards d'euros, alors que l'assurance dommages voit son chiffre d'affaires progresser de 6,0 % sur la même période.

Les placements sont gérés de manière prudente. Ainsi, 7,4 milliards d'euros de dettes souveraines périphériques ont été cédées en 2012, l'exposition de CAA s'élevant globalement à moins de 8 milliards sur l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal à fin décembre 2012 contre 15,3 milliards d'euros à fin décembre 2011. L'exposition à la dette souveraine grecque est nulle à fin 2012 (1,9 milliard d'euros un an auparavant). Par ailleurs, la part des produits de taux continue de représenter une part prépondérante des placements en euros à 79,4 % du total à fin 2012. Les placements court terme en représentent quant à eux 6,9 %, l'immobilier 4,9 % (immeubles, actions immobilières, parts de SCI etc.), la gestion alternative 1,6 %, les autres actions nettes de couverture 5,5 %, et les autres produits (*private equity*, obligations convertibles, etc.) 1,7 %. Enfin, Crédit Agricole Assurances a confirmé en 2012 son rôle

majeur dans le financement de l'économie française aux côtés des banques du Groupe en proposant des solutions de financement tant aux entreprises qu'aux collectivités locales. Au total, ce sont plus de 10 milliards d'euros qui ont été investis par Crédit Agricole Assurances dans l'économie française dont 3 milliards d'euros en financements innovants, essentiellement sous forme de prêts aux collectivités locales (1,0 milliard d'euros) et de souscriptions d'émissions obligataires d'entreprises non notées (1,7 milliard d'euros).

Le produit net bancaire de CAA s'inscrit en baisse de 8,9 % entre décembre 2011 et décembre 2012 en raison d'un effet de base défavorable, et notamment de la sortie de BES Vida du périmètre de CAA au deuxième trimestre 2012. Les charges d'exploitation baissent facialement de 15,5 % en un an, mais sont stables hors effets ponctuels du traitement des titres souverains grecs sur l'assiette de calcul de certaines taxes (effet négatif de 69 millions d'euros en 2011 suivi d'un effet positif de 45 millions d'euros en 2012). Le coût du risque, en 2012 comme en 2011, est attribuable au plan de soutien européen à la Grèce : il ne représente plus que 51 millions d'euros en 2012 contre 1 079 millions d'euros en 2011. Enfin, le métier Assurances enregistre en 2012 une plus-value de 28 millions d'euros sur la cession des titres BES Vida à BES.

Le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit ainsi à 1 081 millions pour l'exercice 2012.

6. Banque de financement et d'investissement

NB : Tous les chiffres 2011 sont présentés *pro forma* des transferts réalisés en 2012 de la banque de financement et de la banque de marché et d'investissement vers les activités en cours d'arrêt sur l'année 2012 (cf. communiqué de presse du 5 octobre 2012). Ils sont également *pro forma* du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA) en 2012.

Au cours de l'année 2012, la Banque de financement et d'investissement a poursuivi sa stratégie de transformation conformément aux annonces du plan d'adaptation faites le 14 décembre 2011. Pour faire face aux contraintes de liquidité, d'emplois pondérés et de fonds propres, le plan d'adaptation a ainsi conduit à un recentrage de Crédit Agricole CIB sur ses métiers d'excellence pour un portefeuille de clients stratégiques (grandes entreprises et institutions financières) et sur les principales places financières représentant 85 % du PIB mondial. La décision a été prise d'arrêter les activités de dérivés actions et de matières premières et de céder ses activités de courtage actions. Ainsi, Crédit Agricole CIB a finalisé en 2012 la cession de CLSA à CITICS et signé la vente de Cheuvreux à Kepler. Les transactions seront finalisées en 2013 après l'obtention des accords usuels des autorités réglementaires.

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 Impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts	2012 retraité ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾ Dont activités pérennes retraitées
Produit net bancaire	3 188	(477)	(855)	4 520	4 358
Charges d'exploitation et amortissements	(2 890)	-	-	(2 890)	(2 596)
Résultat brut d'exploitation	298	(477)	(855)	1 630	1 762
Coût du risque	(468)	(151)	-	(317)	(292)
Résultat d'exploitation	(170)	(628)	(855)	1 313	1 470
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	165	-	-	165	165
Gains ou pertes nets sur autres actifs	39	-	-	39	37
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(834)	-	-	-	-
Résultat avant impôt	(800)	(628)	(855)	1 517	1 672
Impôts sur les bénéfices	146	227	(293)	(374)	(428)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	-	-
Résultat net	(903)	(401)	(562)	1 143	1 244
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(880)	(392)	(549)	1 130	1 211

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des couvertures de prêts, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

Dans un environnement toujours marqué par la crise financière, l'année 2012 constitue pour Crédit Agricole CIB un tournant stratégique avec la concrétisation des premiers effets du plan d'adaptation et la mise en place effective de son modèle *Distribute to Originate*, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe. Hors l'impact significatif d'éléments non récurrents, les résultats opérationnels sont satisfaisants, à un niveau comparable à 2011 malgré les effets du plan d'adaptation, démontrant ainsi une bonne capacité de résistance et la pertinence du nouveau modèle alors que les ressources en liquidité ont été réduites.

Hors activités de courtage, les activités de marché enregistrent de très bonnes performances par rapport à une année 2011 difficile. La banque de financement voit ses revenus baisser, conséquence directe des contraintes de liquidité dans le cadre du plan d'adaptation.

Le résultat net part du Groupe de la Banque de financement et d'investissement pour l'année 2012 s'établit à - 880 millions d'euros à comparer à - 147 millions d'euros pour l'année 2011. Ces résultats reflètent pour l'essentiel les impacts du plan d'adaptation qui ont pesé pour - 392 millions d'euros en résultat net part du Groupe sur l'année 2012 à comparer à - 334 millions d'euros en 2011 (hors variation de valeur des écarts d'acquisition).

Il intègre également une charge de 549 millions d'euros en résultat net part du Groupe comptabilisée au titre de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts liée à la détention des *spreads* de

crédit. Ce montant est à comparer à un produit de 456 millions d'euros pour l'année 2011.

L'année 2012 est également marquée par une dépréciation de valeur des écarts d'acquisition pour un total de 826 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Cette dépréciation traduit pour l'essentiel l'impact du renforcement des exigences prudentielles. Elle porte à la fois sur la banque de financement et d'investissement hors courtage (466 millions d'euros) et sur Newedge (360 millions d'euros) dont la restructuration annoncée en décembre 2012 a conduit à la séparation des métiers d'exécution et de compensation.

Ces éléments non récurrents ont pesé pour un peu plus de 1,7 milliard d'euros sur l'année 2012, auxquels s'ajoutent les pertes estimées sur la cession en cours de CA Cheuvreux (- 187 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et les résultats nets opérationnels de CLSA reclassé en IFRS 5 sur l'année 2012 (- 56 millions d'euros). Retraité de ces différents éléments, le résultat net part du Groupe de 2012 s'établit à 1 130 millions d'euros, dont 1 211 millions d'euros pour les seules activités pérennes.

Les coûts du plan d'adaptation pour l'année 2012 se retrouvent pour l'essentiel dans les activités en cours d'arrêt (- 321 millions d'euros en résultat net part du Groupe) liés aux cessions de CDOs et de RMBS et à la revue des hypothèses de dépréciation sur les CDO en *banking book*. Hors impacts du plan d'adaptation, les activités en cours d'arrêt ont un coût limité de 81 millions d'euros en 2012 à comparer à - 416 millions d'euros en 2011.

Activités pérennes

(en millions d'euros)	2012	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	(3 389)	4 358	4 508	(3,3 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(2 596)	(2 596)	(2 440)	2,8 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	793	1 762	2 068	(14,8 %)
Coût du risque	(292)	(292)	(328)	(11,0 %)
Résultat d'exploitation	501	1 470	1 740	(15,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	165	165	134	22,7 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	37	1	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(834)	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	(131)	1 672	1 875	(10,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(94)	(428)	(558)	(23,4 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	n.s.
Résultat net	(474)	1 244	1 317	(5,6 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(478)	1 211	1 284	(5,7 %)

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des couvertures de prêts, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA) et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

(2) À change constant.

Le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à - 478 millions d'euros sur l'année 2012 contre + 383 millions d'euros en 2011.

Retraité des dépréciations de valeur des écarts d'acquisition (- 826 millions d'euros), de la réévaluation la dette et des couvertures de prêts (- 549 millions d'euros), des coûts du plan d'adaptation relatifs aux cessions de prêts (- 71 millions d'euros), et des résultats de CA Cheuvreux de CLSA reclassés en IFRS 5 sur l'année (- 243 millions d'euros), le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à 1 211 millions d'euros, en baisse modérée de 5,7 % par rapport à l'année 2011.

Le produit net bancaire retraité s'affiche à 4 358 millions d'euros, en baisse limitée de 3,3 % sur un an. Cette évolution traduit les bonnes performances des activités de marché en 2012 et la baisse limitée des activités de financement dans un contexte de liquidité contrainte. À change constant, les charges d'exploitation entament leur baisse de façon régulière mais supportent sur l'exercice les effets négatifs des mesures fiscales et sociales de l'été 2012 pour

37 millions d'euros (doublement de la taxe systémique, hausse de la taxe sur les salaires), ainsi que des éléments non récurrents (coûts liés à la rationalisation du parc immobilier, frais informatiques, etc.).

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 59,6 %, en hausse de 5,5 points par rapport à l'année 2011.

Les gains et pertes nets sur autres actifs s'établissent à + 37 millions d'euros sur l'année 2012 intégrant la cession du siège social à la Défense pour 7 millions d'euros et la filiale turque CA Yatirim Bankasi Turk AS pour 18 millions d'euros. Le reliquat provient pour l'essentiel de plus-values réalisées sur des cessions de titres.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 249 millions d'euros intègre l'impact estimé de la cession en cours de CA Cheuvreux ainsi que les résultats opérationnels de CLSA conformément à la norme IFRS 5.

Le coût du risque des activités stratégiques est en constante diminution illustrant la qualité du portefeuille ainsi que la stratégie de gestion prudente des risques du Groupe.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	2 092	(114)	2 128	2 538	(16,2 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(947)	-	(947)	(868)	6,6 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	1 145	(114)	1 181	1 670	(29,3 %)
Coût du risque	(293)	-	(293)	(319)	(8,2 %)
Résultat d'exploitation	852	(114)	888	1 351	(34,2 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	164	-	164	134	22,6 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	-	26	2	x 12,8
Résultat avant impôt	1 042	(114)	1 078	1 487	(27,5 %)
Impôts sur les bénéfices	(278)	41	(291)	(485)	(40,0 %)
Résultat net	764	(73)	787	1 002	(21,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	749	(71)	771	980	(21,3 %)

(1) Retraité des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

(2) À change constant.

La Banque de financement a été marquée cette année par la mise en place du nouveau modèle *Distribute to Originate* qui consiste en une adaptation stratégique aux nouvelles exigences économiques et réglementaires (marchés moins porteurs, pression concurrentielle accrue, mise en place de Bâle 3, etc.) dont l'enjeu pour Crédit Agricole CIB est de maintenir son niveau d'origine tout en développant ses capacités de distribution. Ce nouveau modèle s'appuie notamment sur l'expertise mondiale des équipes de financements structurés et d'entreprises et de syndication de crédits.

Crédit Agricole CIB a ainsi modifié son organisation et créé une nouvelle ligne métier : *Debt Optimisation & Distribution* (DOD). Le suivi commercial des institutions financières a été renforcé pour développer des partenariats. Les activités de banque commerciale ont été regroupées avec celles des financements exports et du commerce international afin de proposer aux clients une offre globale de financement du cycle d'exploitation.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, les objectifs du plan d'adaptation en termes de réduction de la consommation de liquidité ont continué de peser sur la majorité des activités de la **Banque de financement**.

Dans un contexte de marché difficile, les financements structurés affichent des revenus en baisse, en ligne avec la réduction des encours, mais parviennent cependant à maintenir des positions concurrentielles. Crédit Agricole CIB conserve ainsi son deuxième rang sur les financements de projets sur la zone EMEA et progresse à la quatrième position sur les financements de projets sur la zone Amériques (source Thomson Financial).

Les revenus des financements structurés s'élèvent à 1 154 millions sur l'année 2012 contre 1 382 millions d'euros sur l'année 2011

(retraités des couvertures de prêts et des impacts du plan d'adaptation).

Bien que leader sur les activités de syndication en France (source Thomson Financial), la banque commerciale subit néanmoins une érosion de ses résultats du fait d'une forte concurrence sur le marché des crédits bancaires, en particulier sur la zone Asie (dont les acteurs n'ont pas les mêmes contraintes de liquidité), et de l'attrait des clients *corporate* pour les émissions obligataires au détriment des crédits.

De même, les réductions d'actifs engagées dès 2011 dans le cadre du plan d'adaptation se sont également poursuivies tout au long de l'année 2012 à un rythme un peu moins soutenu, mais dans des conditions qui restent satisfaisantes. Les cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement réalisées pour un montant de 3,9 milliards d'euros en 2012 ont eu un impact négatif sur le produit net bancaire de 114 millions d'euros (71 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Au total, les cessions de prêts depuis le lancement du plan d'adaptation s'élèvent à 10,3 milliards d'euros avec une décote moyenne de 2,3 %.

Concernant les couvertures de prêts, l'année 2012 enregistre un produit de 78 millions d'euros en produit net bancaire en raison d'une baisse des *spreads* de crédit sur l'année 2012. Ce produit est à comparer aux + 40 millions d'euros de l'année 2011.

Le coût du risque s'établit sur l'année à - 293 millions d'euros constitués de dotations individuelles non significatives sur un nombre limité de dossiers.

Au total, pour l'année 2012, le résultat net part du Groupe de la banque de financement s'établit à 749 millions d'euros et 771 millions d'euros retraités des couvertures de prêts et avant coût du plan d'adaptation.

Banque de marché et d'investissement

(en millions d'euros)	2012	2012 Dépréciation des écarts d'acquisition	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	1 297	-	2 230	1 970	13,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 649)	-	(1 649)	(1 572)	0,7 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	(352)	-	581	398	45,9 %
Coût du risque	1	-	1	(9)	n.s.
Résultat d'exploitation	(351)	-	582	389	49,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1	-	1	-	n.s.
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	-	11	(1)	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(834)	(834)	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	(1 173)	(834)	594	388	52,7 %
Impôts sur les bénéfices	184	-	(137)	(73)	86,4 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(249)	-	-	-	n.s.
Résultat net	(1 238)	(834)	457	315	44,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 227)	(826)	440	304	44,5 %

(1) Retraité de la réévaluation de la dette, des impacts du plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

(2) À change constant.

Sur l'année 2012, la **Banque de marché et d'investissement** affiche un produit net bancaire en hausse de 13,2 %. L'activité est ainsi portée par les bonnes performances des activités de marché dans un contexte de détente des *spreads* de crédit et de baisse des taux d'intérêt long terme.

Au sein de la **banque de marché**, les activités obligataires enregistrent des performances particulièrement bonnes grâce un regain d'activité sur le marché de la dette et une reprise des volumes d'émissions. Crédit Agricole CIB se place ainsi au deuxième rang mondial sur les émissions des institutions financières en euros et conserve sa quatrième place toutes émissions en euros confondues. La banque se hisse à la troisième place des placements privés EMTN en euros. Il faut également noter que le Groupe est leader sur le marché *corporate* obligataire français (*Dealogic*) et a été récompensé *Best Uridashi Dealer 2012* (émissions obligataires au Japon).

Crédit Agricole CIB est également devenu le leader européen des obligations socialement responsables : la banque a innové en arrangeant quatre émissions obligataires socialement responsables.

En **banque d'investissement**, les équipes de fusions-acquisitions ont remporté de beaux mandats de conseil tels que l'acquisition de Vermandoise de Sucreries par Cristal Union et l'acquisition de CFAO par Toyota Tsusho Corporation, ce qui renforce la position de Crédit Agricole CIB, classé n° 1 des offres publiques réalisées sur le marché français en 2012 (source : Thomson). En *Equity*

Capital Markets, Crédit Agricole CIB a finalisé des opérations d'augmentation de capital (Alstom) ou d'obligations convertibles (Faurecia et Unibail) ainsi que des opérations d'épargne salariale confortant ainsi sa position de n° 1 sur l'épargne salariale en France.

L'année 2012 illustre en outre le recentrage des activités de Crédit Agricole CIB notamment au travers d'une cession partielle de ses activités de courtage :

- finalisation de l'accord entre Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Markets concernant le rapprochement entre CA Cheuvreux et Kepler ;
- en date du 25 octobre 2012, Crédit Agricole CIB a exercé son option de vente des 80,1 % de CLSA restants. La plus-value de cession attendue pour CLSA ne sera constatée qu'au *closing* de l'opération.

Au total, le résultat net part du Groupe de la Banque de marché et d'investissement s'élève à - 1 227 millions d'euros sur l'année 2012. Retraité de la réévaluation de la dette (- 598 millions d'euros), des dépréciations d'écarts d'acquisition (- 826 millions d'euros) et des cessions en cours de CA Cheuvreux et de CLSA, il s'établit à 440 millions d'euros, en hausse de 44,5 % par rapport à l'année 2011.

La VaR continue d'être maîtrisée et s'établit au niveau faible de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 34 % par rapport au 31 décembre 2011.

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	2012	2012 Coût du plan d'adaptation	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	Variation 2012 ⁽¹⁾ -2011 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	(201)	(363)	162	(99)	n.s.
Charges d'exploitation et amortissements	(294)	-	(294)	(381)	(22,8 %)
Résultat brut d'exploitation	(495)	(363)	(132)	(480)	(72,6 %)
Coût du risque	(176)	(151)	(25)	(175)	(85,6 %)
Résultat d'exploitation	(671)	(514)	(157)	(655)	(76,1 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	-	2	-	n.s.
Résultat avant impôt	(669)	(514)	(155)	(655)	(76,5 %)
Impôts sur les bénéfices	240	186	54	205	(73,6 %)
Résultat net	(429)	(328)	(101)	(450)	(77,8 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(402)	(321)	(81)	(416)	(80,7 %)

(1) Retraité des impacts du plan d'adaptation.

Dans le cadre du plan d'adaptation, les cessions de portefeuilles entamées au quatrième trimestre 2011 se sont accélérées sur l'année 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs comptabilisés en *trading book* a été cédée ainsi que des RMBS US pour un montant global de 5,9 milliards d'euros (1,1 milliard d'euros pour l'année 2011). L'impact de ces cessions sur le résultat net part du Groupe de l'année s'élève à - 251 millions d'euros et génère une économie en emplois pondérés (en vision CRD 4) de l'ordre de 14 milliards d'euros qui s'ajoute à celle de 3,5 milliards d'euros issue des cessions réalisées au quatrième trimestre 2011.

Par ailleurs, l'impact net en emplois pondérés de la cession du risque de marchés du portefeuille de corrélation à *Blue Mountain* en février 2012 est de 14 milliards d'euros.

Hors impacts du plan, le résultat net part du Groupe des activités en cours d'arrêt est négligeable sur l'année 2012. Il s'établit à - 81 millions d'euros à comparer à - 416 millions d'euros sur l'année 2011.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie "expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board*" dans la partie "Facteurs de risques".

7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)	2012	2011 <i>pro forma</i>	Variation 2012-2011
Produit net bancaire	(1 841)	(845)	x 2,2
Charges d'exploitation et amortissements	(916)	(981)	(6,7 %)
Résultat brut d'exploitation	(2 757)	(1 826)	50,8 %
Coût du risque	(275)	(341)	(19,1 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(122)	(26)	x 4,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	123	(4)	n.s.
Résultat avant impôt	(3 031)	(2 197)	37,9 %
Impôts sur les bénéfices	854	796	7,2 %
Résultat net	(2 177)	(1 409)	54,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(2 305)	(1 590)	45,0 %

En 2012, le pôle Activités hors métiers enregistre plusieurs éléments à caractère non récurrent.

En premier lieu, l'élimination intragroupe des instruments de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et détenus par les sociétés d'assurance pour le compte des assurés dans le cadre des contrats en unités de compte, a généré un impact négatif dans le pôle de - 618 millions d'euros sur l'année (- 405 millions d'euros en résultat net part du Groupe). La valeur nominale des titres éliminés s'élève à 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le pôle a enregistré des impacts liés aux actions menées tout au long de l'année visant à réduire les risques pesant sur le Groupe et à adapter rapidement à son nouvel environnement : ainsi, des moins-values de cession de titres ont été réalisées en début d'année à hauteur de 93 millions d'euros ; par la suite, des plus-values de cession ont été enregistrées sur les titres Intesa Sanpaolo, après d'importantes dépréciations en début d'année, et Fransabank pour un total de 52 millions d'euros. Le produit net

bancaire intègre également un gain lié à une opération de rachat de dette réalisée en février 2012 qui a généré 864 millions d'euros en produit net bancaire (552 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Pour mémoire, le produit net bancaire intégrait en 2011 des revenus élevés de gestion financière en raison de la forte hausse du rendement des actifs indexés sur l'inflation.

Par ailleurs, les charges d'exploitation enregistrent un recul de 6,7 % par rapport à l'année 2011.

L'impôt intègre à hauteur de - 128 millions d'euros l'impact de la taxe exceptionnelle de 7 % sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurance.

Au total, le pôle Activités hors métiers dégage en 2012 un résultat net part du Groupe de - 2 305 millions d'euros contre - 1 590 millions d'euros en 2011.

► BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Fin 2012, le total du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. s'élève à 1 842,4 milliards d'euros contre 1 723,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une hausse de 118,8 milliards d'euros (+ 6,9 %). Cette augmentation est imputable à une très forte hausse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat que ne compensent que partiellement les baisses de crédits (- 69,6 milliards d'euros) et de la dette (- 54,0 milliards d'euros) sur la clientèle et les établissements de crédit.

En 2012, l'effet change sur le bilan s'élève à 3,8 milliards d'euros ; il était négligeable en 2011.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers à la juste valeur par résultat (33,6 %), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (20,9 %) et la clientèle (17,9 %) et des actifs financiers disponibles à la vente (14,1 %). Ces postes représentent ensemble 86,6 % de l'actif et enregistrent les plus fortes variations absolues de l'année (+ 98,1 milliards d'euros au total, intégrant notamment une augmentation de 129,7 milliards pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, une hausse de 32,3 milliards d'euros des actifs financiers disponibles à la vente, et une baisse de 63,9 milliards d'euros des prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 620,0 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 490,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 26,5 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (88,7 % ou 550,2 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur par résultat ; ils augmentent de 23,1 % sur l'année, soit de 103,1 milliards d'euros. Il est principalement composé de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 418,5 milliards d'euros à fin 2012 contre 349,5 milliards d'euros à fin 2011) et des titres reçus en pension livrée (82,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 21,7 milliards d'euros à fin 2011). À 48,7 milliards d'euros, les titres détenus à des fins de transaction sont en repli de près de 27 milliards d'euros en un an, soit de 35,6 %. Ils sont composés d'effets publics et assimilés (pour 34,9 milliards d'euros), d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 9,4 milliards d'euros) et d'actions et autres titres à revenu variable (pour 4,4 milliards d'euros).

La forte augmentation (de 19,8 % ou 69,1 milliards d'euros) du poste "Instruments dérivés" est essentiellement le reflet d'un effet prix positif sur *swaps* de taux d'intérêts, enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB. Les titres reçus en pension livrée augmentent parallèlement de 61 milliards d'euros (montant multiplié par 3,8 par rapport à fin 2011) alors que les titres détenus à des fins de transaction baissent de 35,6 % ou de près de 27 milliards d'euros.

Le reste du portefeuille (69,8 milliards d'euros soit 11,3 % du portefeuille) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par Crédit Agricole S.A. ; il s'agit pour l'essentiel d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte des activités d'assurances. Ces actifs sont en hausse de 61,7 % par rapport à 2011, reflétant l'amélioration des performances des marchés financiers en 2012. Cette évolution se retrouve de façon symétrique dans les provisions mathématiques au passif du bilan.

Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif, à revenus fixes ou déterminables, corrigés des dépréciations éventuelles. L'encours net global ressort à 715,3 milliards d'euros ; il enregistre une baisse de 8,2 % par rapport à 2011 soit 63,9 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élevaient à 329,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 17,4 % par rapport au 31 décembre 2011, soit - 69,6 milliards d'euros. Cette forte baisse reflète le ralentissement de la demande de crédit dans un marché européen atone et les effets continus réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. d'ajustement aux contraintes à la fois de marché et réglementaires.

L'essentiel de la baisse des créances sur la clientèle, soit 52,6 % de la baisse, concerne les postes "Titres reçus en pension livrée", qui s'établissent à 16,7 milliards d'euros à fin 2012 contre 53,3 milliards à fin 2011 (- 68,7 % en un an). Les "Autres concours à la clientèle", qui reculent de 9,2 % sur douze mois pour s'élever à 269,9 milliards d'euros à fin 2012, contribuent pour 39,3 % à la baisse globale des prêts et créances sur la clientèle. On constate en effet une réduction importante de l'activité de titres reçus en pension livrée clientèle chez Crédit Agricole CIB. L'activité de crédit dans les réseaux, tant en France qu'en Italie, est par ailleurs très pénalisée par le contexte macro-économique difficile et le ralentissement de la demande qui s'ensuit. À noter également la diminution des concours à la clientèle chez Crédit Agricole CIB et au sein des sociétés de crédit à la consommation en France et en Italie, conformément au plan d'adaptation communiqué en septembre 2011.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 385,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de 1,5 % soit de 5,7 milliards d'euros sur l'exercice. Ils intègrent à hauteur de 267,2 milliards d'euros les opérations internes au Crédit Agricole, qui recouvrent notamment les comptes et avances au terme de Crédit Agricole S.A. en faveur des Caisses régionales. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers qui régissent les relations entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Les opérations avec les établissements de crédit hors Groupe progressent de 13,1 % sur un an, pour atteindre 118,3 milliards d'euros à fin 2012. Cette relative stabilité reflète à la fois une hausse des comptes et prêts de 24,6 %, soit 16,7 milliards d'euros, et une baisse de 15,0 % des opérations de titres reçus en pension livrée (- 5,4 milliards d'euros).

Les dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle en principal et hors opérations de location financement baissent de 25,7 % en un an (soit 4,2 milliards d'euros). *Pro forma* du passage en IFRS 5 d'Emporiki, de Cheuvreux et de CLSA, le taux de couverture des créances douteuses passe de 76,9 % à fin décembre 2011 à 75,7 % à fin décembre 2012. Elles incluent 2,9 milliards d'euros de provisions collectives. Hors provisions collectives, le taux de couverture *pro forma* est de 57,3 % contre 55,4 % un an auparavant.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) augmentent de 32,3 milliards d'euros (+ 14,2 %) entre les 31 décembre 2011 et 2012 pour représenter 259,7 milliards d'euros. Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (171,0 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (66,6 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (16,4 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (5,7 milliards d'euros). Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe augmente de 23,4 milliards d'euros (+ 15,9 %) en 2012. Les titres de participation non consolidés (5,7 milliards d'euros à fin 2012) intègrent depuis 2012 la participation dans Bankinter alors que la participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A est sortie de ce poste.

Au 31 décembre 2012, les plus-values nettes latentes après impôts s'élevaient à 8,5 milliards d'euros (contre des moins-values de 3,8 milliards d'euros en 2011) ; elles sont partiellement compensées par la participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 6,9 milliards d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (1,9 milliard d'euros à fin 2011). Le solde de 1,6 milliard d'euros est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour dépréciation durable sur actifs disponibles à la vente s'élevaient à 2,3 milliards d'euros (7,5 milliards au 31 décembre 2011). L'écart provient pour l'essentiel des reprises et utilisations pour 5,8 milliards d'euros qui concernent principalement des dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance (Plan d'aide à la Grèce).

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Net de dépréciations, leur montant recule entre 2011 et 2012 de 741 millions d'euros (- 4,8 %) et s'élève à 14,6 milliards d'euros.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence reste quasiment stable à 18,6 milliards d'euros à fin 2012 contre 18,3 milliards d'euros en 2011. Ce montant reflète notamment l'impact de la déconsolidation de Bankinter, les pertes de valeur d'Eurazeo et de BES, lesquelles sont compensées par des gains concernant notamment les Caisses régionales et Bank Al Saudi Al Fransi.

Les écarts d'acquisition

À 13,9 milliards d'euros nets, les écarts d'acquisition sont en réduction de 3,5 milliards d'euros en un an. La baisse de la valeur des écarts d'acquisition reflète la détérioration des conditions macroéconomiques dans les marchés où évolue le groupe, le durcissement des paramètres de valorisation des entités sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. porte des écarts d'acquisition, et les pertes de valeur résultant de la mise en œuvre du Plan d'adaptation du Groupe Crédit Agricole. En 2012, les contributeurs aux dépréciations des écarts d'acquisition sont Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) pour 1 495 millions d'euros, la Banque de proximité à l'international pour 1 066 millions d'euros et Crédit Agricole CIB pour 834 millions d'euros. Concernant CACF, l'écart d'acquisition sur Agos a été ramené à zéro alors que les écarts sur les partenariats automobiles ont été partiellement dépréciés pour des raisons uniquement techniques de durcissement des paramètres de valorisation. Pour Crédit Agricole CIB, les dépréciations sont dues au coût du plan d'adaptation et à Newedge, suite à l'annonce d'un plan de réorganisation au sein de cette entité. Enfin, la dépréciation de l'écart porté par le pôle Banque de proximité à l'international résulte essentiellement de la détérioration des conditions macroéconomiques en Italie.

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (35,0 %), les passifs financiers à la juste valeur par résultat (31,1 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (13,3 %) et les dettes représentées par un titre (8,2 %). Ces éléments représentent dans leur ensemble 87,4 % du passif y compris les capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2012, les passifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 572,5 milliards d'euros en 2012, en hausse de 132,8 milliards d'euros en un an (+ 30,2 %). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation de 72,4 milliards d'euros (+ 20,9 %) de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction et de celle de 54,6 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée.

Ce portefeuille est constitué uniquement de passifs financiers détenus à des fins de transaction. Il se compose à fin décembre 2012 d'instruments financiers dérivés de transaction pour 418,3 milliards d'euros, d'opérations de titres donnés en pension livrée pour 90,6 milliards d'euros, de dettes représentées par un titre pour 31,1 milliards d'euros et d'opérations de vente à découvert pour 32,5 milliards d'euros.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 644,3 milliards d'euros à fin 2012 ; elles sont en baisse de 54,0 milliards d'euros sur l'année (- 7,7 % par rapport à 2011).

Les dettes envers les établissements de crédit, à 160,6 milliards d'euros, sont en baisse de 12,0 milliards d'euros soit - 7,0 % en un an. Elles incluent les opérations internes au Crédit Agricole

pour 50,1 milliards d'euros (mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.).

Pour leur part, les dettes envers la clientèle s'élèvent à 483,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de près de 42,0 milliards d'euros sur l'exercice (- 8,0 %). Elles se composent essentiellement de comptes d'épargne à régime spécial (226,3 milliards d'euros), de comptes ordinaires créditeurs (121,2 milliards d'euros) et d'autres dettes (113,0 milliards d'euros).

Du fait des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole (cf. cadre général de la partie Comptes consolidés du présent document), la collecte d'épargne des Caisses régionales (livrets, épargne-logement, bons et comptes à terme, PEP, etc.) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; au 31 décembre 2012, elle représente près de 199 milliards d'euros, soit une hausse de près de 8 milliards d'euros par rapport à 2011.

La réduction des dettes envers la clientèle est notamment imputable au recul de 50,5 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée (- 70,2 %). Du fait de la bonne tenue de la collecte de la Banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits – notamment sur le Livret A – les comptes d'épargne à régime spécial affichent une croissance de 2,1 % (+ 4,6 milliards d'euros) pour atteindre 226,3 milliards d'euros à fin 2012. Les autres dettes envers la clientèle progressent de 5,0 milliards d'euros pour s'établir à 113,0 milliards d'euros fin 2012 alors que les comptes ordinaires créditeurs sont stables par rapport à 2011 à 121,2 milliards d'euros (- 0,4 %). Par ailleurs, les billets à ordre en faveur de la Caisse de Refinancement à l'Habitat (CRH) ont été reclassés des dettes envers la clientèle vers les dettes représentées par un titre, contribuant à la baisse de ce poste.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat) ont augmenté de 2 milliards d'euros (+ 1,4 % entre 2011 et 2012) pour s'établir à 150,4 milliards d'euros, Crédit Agricole S.A. ayant réduit au cours de l'année son recours au marché sous forme de titres de créances négociables de 11,0 milliards d'euros (- 18,5 %) et d'emprunts obligataires de 1,5 milliard d'euros à 76,7 milliards d'euros. Inversement, l'encours de titres du marché interbancaire a été multiplié par 3,4 entre 2011 et 2012 pour s'établir à 20,6 milliards d'euros.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance ont progressé de 5,9 % en 2012 par rapport à 2011 à 244,6 milliards d'euros. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêt.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées ont reculé de 3,8 milliards d'euros (- 11,3 %) à près de 30,0 milliards d'euros en 2012, reflétant la baisse des dettes tant à durée déterminée qu'indéterminée. Celles-ci baissent de respectivement 1,6 (- 7,4 %) et 2,2 (- 18,0 %) milliards d'euros et s'élèvent respectivement à 19,7 et 10,0 milliards d'euros.

Fonds propres

Les capitaux propres s'élevaient à 45,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 4,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Les capitaux propres, part du Groupe, (y compris le résultat de l'exercice) s'établissent à 39,7 milliards d'euros à fin 2012 contre 42,8 milliards d'euros à fin 2011, en baisse de 3,1 milliards d'euros sur la période. Leur évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice 2012 de - 6,5 milliards d'euros (- 1,5 milliard d'euros en 2011) ;
- la baisse de 1,7 milliard d'euros des réserves consolidées à 13,7 milliards d'euros à fin 2012 ;

- les gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres de + 1,9 milliard d'euros à fin 2012 contre - 1,3 milliard d'euros à fin 2011.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

▶ TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 "Cadre général – Parties liées".

▶ CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au présent document (chapitre 3, rapport du Président) comporte deux parties :

- la première, relative aux travaux du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;

- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Y sont décrits notamment les dispositifs de risques et de contrôle permanent, de prévention et contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

▶ TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives pour le premier semestre 2013

En zone euro, la stratégie de sortie de crise rencontre ses limites en termes de croissance. Les ressorts domestiques de croissance vont rester durablement déprimés dans un contexte de chômage élevé, de désinflation, voire de déflation salariale et de hausse de la pression fiscale. La tendance est commune, à l'exception notable de l'Allemagne, ce qui met la zone euro dans une logique d'attrition avec un recul synchrone des débouchés intrazone et un commerce régional en berne. La traction ne peut alors venir que de l'extérieur, mais la compétition entre États membres s'annonce rude pour

gagner des parts de marché. Et ce d'autant que la force actuelle de l'euro constitue un handicap supplémentaire, un mouvement qui devrait toutefois s'inverser en cours d'année pour mieux refléter la faiblesse des fondamentaux européens (EUR/USD estimé à 1,30 à fin juin 2013).

Des facteurs de soutien existent néanmoins avec une politique monétaire durablement accommodante, sachant qu'un dernier geste de la BCE reste possible (ramenant le taux directeur à 0,5 %, un plus bas historique) et des taux longs bas en tendance pour accompagner ce processus de désendettement (1,8 % pour le taux

dix ans allemand à mi-année). L'idée est celle d'un nouveau recul de l'activité en zone euro en 2013 (- 0,3 % en moyenne sur l'année) avec une croissance très molle au nord (Allemagne : + 0,4 % et France : + 0,2 %) et une année supplémentaire de récession au sud (Italie : - 1,2 % et Espagne : - 1,6 %).

Il faudra, par ailleurs, composer avec un calendrier politique chargé et des élections en Italie (février), ainsi qu'en Allemagne (septembre). Si les thèmes de campagne et des discours aux extrêmes, teintés de populisme et d'euro-scepticisme, peuvent alimenter l'instabilité sur les marchés, la parole de M. Draghi fait foi et devrait prévenir tout mouvement de panique, avec une pérennité de la zone euro désormais profondément ancrée dans les croyances.

Les États-Unis ont, de leur côté, fait le choix de la croissance pour alléger le poids des dettes, avec des perfusions monétaires et budgétaires qui soutiennent l'édifice. Cependant, avec une dette qui dépasse aujourd'hui les 100 % du produit intérieur brut, la question de l'assainissement des finances publiques se pose avec acuité. **Retirer la perfusion budgétaire constitue un vrai défi pour une économie encore convalescente où la consommation des ménages, le moteur traditionnel de croissance, reste bridée par la purge nécessaire des bilans privés.** Le plus probable est que Démocrates et Républicains arrivent à s'entendre sur un programme de réduction des déficits peu ambitieux, avec un impact modéré sur la croissance, et en tout cas insuffisant pour enrayer la spirale d'endettement. La politique de la Réserve fédérale devrait conserver un biais accommodant, avec au besoin des mesures supplémentaires d'assouplissement quantitatif pour aider au refinancement de l'État à des conditions avantageuses (cible de 2,5 % pour les taux dix ans en juin). **L'ensemble devrait permettre de maintenir la croissance américaine autour des 2 %.**

Pour Crédit Agricole S.A.

Un travail approfondi a été réalisé en 2012 par le Crédit Agricole pour s'adapter au nouvel environnement financier et réglementaire. Celui-ci permet de construire l'avenir du groupe sur de nouvelles bases que sont la maîtrise de l'endettement, la baisse des risques, et la priorité au développement organique. À partir de ces principes, le Crédit Agricole prépare deux étapes importantes que sont le renforcement de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. et l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme qui sera communiqué à l'automne 2013.

Ainsi, Crédit Agricole S.A. renforcera sa solvabilité en 2013 sans procéder à une augmentation de capital, en poursuivant son travail de gestion rigoureuse de ses actifs et en mettant en place, avec les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'extension du mécanisme de solidarité interne existant (*Switch*). La trajectoire de solvabilité propre à Crédit Agricole S.A. au sein de celle du groupe Crédit Agricole sera détaillée dans le plan à moyen terme.

Ce plan, élaboré dans le nouvel environnement économique, bancaire et réglementaire, inscrira les objectifs de Crédit Agricole S.A. dans la cohérence du Projet de Groupe à dix ans. Deux axes majeurs structureront les travaux : d'une part l'accélération des chantiers autour de la Banque universelle de proximité à partir des positions de force déjà acquises dans les métiers de Banque de proximité et de gestion de l'épargne, et d'autre part l'approfondissement des évolutions engagées sur les métiers spécialisés.

Événements récents

Les événements récents postérieurs à la clôture sont décrits dans la note annexe 11 aux comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Informations sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

► ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31 décembre 2012, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. s'établit à 3 790 millions d'euros, en hausse de **2 605** millions d'euros par rapport à l'exercice 2011 (1 185 millions d'euros). Cette variation s'explique par :

- une diminution de la marge d'intérêt qui varie de **51** millions d'euros sur la période suite à :
 - l'augmentation des charges de 449 millions d'euros sur les dépôts Switch mis en place le 23 décembre 2011,
 - l'augmentation des produits pour un montant de 443 millions d'euros suite au changement de présentation des instruments de taux d'intérêt de microcouverture de la succursale de Londres. Ceux-ci figurent désormais dans la marge d'intérêt,
 - une baisse des taux interbancaires entraînant mécaniquement une augmentation des charges nettes d'intérêts ;
- le poste "revenus des titres à revenu variable", qui recense notamment les dividendes et produits assimilés issus de nos filiales et participations, présente au 31 décembre 2012 un gain de 4 419 millions d'euros. Celui-ci est constitué principalement de la perception des dividendes et acomptes suivants : Crédit Agricole Assurances pour 2 101 millions d'euros, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 630 millions d'euros, LCL pour 522 millions d'euros, les Certificats Coopératifs d'Associés et les Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses régionales pour 282 millions d'euros, Amundi pour 171 millions d'euros, Delfinances pour 116 millions d'euros, Crédit Agricole Consumer Finance pour 115 millions d'euros, CACEIS pour 107 millions d'euros et Cariparma pour 82 millions d'euros.

La variation de **750** millions d'euros constatée sur la période s'explique principalement par :

- l'augmentation des dividendes versés par les entités suivantes : Crédit Agricole Assurances pour 1 196 millions d'euros (augmentation consécutive à son opération d'optimisation de structure de ses fonds propres), Delfinances pour 77 millions d'euros, CACEIS pour 65 millions d'euros,
- la diminution des dividendes distribués par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank de 300 millions d'euros et Crédit Agricole Consumer Finance de 267 millions d'euros ;
- une augmentation des produits sur commissions nettes de **33** millions d'euros imputable aux produits de la collecte ainsi qu'au remboursement de 41 millions d'euros de l'amende "image

chèque" effectué en 2012 suite à l'invalidation par la Cour d'Appel de Paris de la décision de l'Autorité de la Concurrence ;

- une augmentation du résultat du portefeuille de négociation de **710** millions d'euros liée à :
 - l'augmentation des gains sur le portefeuille titres de 65 millions d'euros suite à la hausse des marchés obligataires (dont 32 millions d'euros sur le contrat de liquidité CA Cheuvreux),
 - l'augmentation des gains sur le portefeuille de dérivés de transactions pour un montant de 715 millions d'euros. Cette hausse est consécutive aux reprises nettes de provisions sur les éléments de couvertures du portefeuille de placement pour 1 155 millions d'euros (reprise nette de 395 millions d'euros en 2012 contre une dotation nette de 760 millions d'euros en 2011), compensée par une diminution de 366 millions d'euros suite au changement de présentation des instruments de taux d'intérêt de micro couverture de la succursale de Londres figurant en portefeuille de négociation en 2011. Enfin la variation des courbes de taux a entraîné une baisse de 74 millions d'euros sur les dérivés de taux d'intérêts,
 - une baisse a été constatée sur les opérations de change et assimilées de 70 millions d'euros liée principalement à notre exposition sur le zloty polonais né de la couverture, par des dérivés, du risque de change sur nos participations dans Crédit Agricole Bank Polska (ex-Lukas Bank) et CA EFL pour 148 millions d'euros compensée par une hausse de 65 millions d'euros sur les dérivés de change ;
- une augmentation sur les portefeuilles de placement et assimilés de **1 168** millions d'euros liée pour l'essentiel à une variation positive de 911 millions d'euros consécutive aux reprises de dépréciations effectuées sur les titres à revenu fixe sur l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole S.A. enregistre 689 millions d'euros de charges générales d'exploitation, en baisse de **32** millions d'euros par rapport à 2011. Les charges de personnel (y compris provisions) affichent une augmentation de 24 millions d'euros consécutive à la baisse des refacturations de personnel de Crédit Agricole Card & Payments (ex CEDICAM). Parallèlement, les services extérieurs et autres frais administratifs font état d'une baisse de 58 millions d'euros du fait de la réduction des charges informatiques liées à la mise en œuvre des projets Groupe en 2011 (Arpège, Nice, Pygmalion). Enfin, le poste "Impôts et taxes" progresse de 8 millions d'euros en lien avec l'augmentation de la *tax Levy* en Angleterre affectant la succursale de Londres.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à 3 086 millions d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de **2 635** millions d'euros par rapport à l'exercice 2011 (451 millions d'euros).

Une dotation nette de 1 004 millions d'euros a été enregistrée en coût du risque en 2012, contre une dotation nette de 295 millions d'euros en 2011, soit une variation de **709** millions d'euros entre les deux exercices. Cette variation s'explique principalement par une dotation globale de 942 millions d'euros enregistrée dans le cadre de la cession d'Emporiki qui a été finalisée le 1er février 2013 (dont 585 millions d'euros au titre de la recapitalisation réalisée en 2013).

La charge de 7 026 millions d'euros constatée sur le poste "résultat net sur actifs immobilisés" est constituée par :

- une dotation nette aux dépréciations et des pertes sur créances pour un montant de 5 599 millions d'euros. Cette variation est principalement imputable aux recapitalisations d'Emporiki intervenues en février et juillet 2012 pour un montant de 3 612 millions d'euros. Par ailleurs, des dotations ont été enregistrées suite à l'actualisation des *impairment tests* des entités suivantes : Crédit Agricole Consumer Finance pour 1 249 millions d'euros (ce montant tient compte des pertes de la filiale italienne de crédit à la consommation AGOS), Cariparma pour 909 millions d'euros et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 907 millions d'euros. Ces dotations sont en partie compensées par des reprises de dépréciations pour un montant de 1 302 millions d'euros consécutives aux cessions réalisées sur Intesa et Bankinter (respectivement pour 1 161 millions d'euros et 141 millions d'euros) ;
- des plus et moins-values de cession de titres de participation et de parts dans les entreprises liées pour un montant net de 1 503 millions d'euros dues principalement à des moins-values constatées sur Intesa pour 1 122 millions d'euros, Bankinter pour 278 millions d'euros ;
- des plus-values de cession sur immobilisations d'exploitation pour un montant de 76 millions d'euros principalement imputables à la cession des immeubles Pasteur qui a généré une plus-value de 75 millions d'euros.

La variation de **2 047** millions d'euros constatée entre les deux exercices sur le poste "résultat net sur actifs immobilisés" s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépréciations de : Emporiki pour 1 540 millions d'euros, Crédit Agricole Consumer Finance pour 1 249 millions d'euros, Cariparma pour 250 millions d'euros et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank pour 167 millions d'euros ;
- les reprises de dépréciations des titres Intesa et Bankinter entraînent respectivement des variations positives de 1 692 millions d'euros et 711 millions d'euros ;
- une augmentation des moins-values sur Intesa et Bankinter respectivement pour 1 071 millions d'euros et 278 millions d'euros ;
- une plus-value de 75 millions d'euros liée à la cession des immeubles Pasteur.

Les gains fiscaux, résultant principalement des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe, s'élèvent à 767 millions d'euros en 2012, contre 1 201 millions d'euros en 2011, en baisse de **434** millions d'euros entre les deux exercices. Cette variation significative s'explique par le résultat d'ensemble du Groupe d'intégration fiscale qui a fortement baissé.

Au 31 décembre 2012, 1 311 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. contre 1 309 au 31 décembre 2011.

Le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité a été doté pour 34 millions d'euros au cours de l'année 2012 (contre 28 millions d'euros en 2011) et une dotation nette a été enregistrée sur les provisions réglementées pour 24 millions d'euros en 2012 (contre 6 millions d'euros en 2011).

Au total, le résultat net de l'exercice de Crédit Agricole S.A. est une perte de 4 235 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre une perte de 3 656 millions d'euros réalisée en 2011.

► RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice (en euros)	6 679 027 488	6 958 739 811	7 204 980 873	7 494 061 611	7 494 061 611
Nombre d'actions émises	2 226 342 496	2 319 579 937	2 401 660 291	2 498 020 537	2 498 020 537
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	33 916	20 008	16 436	17 854	21 646
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 296	1 227	312	1 171	692
Participation des salariés		1	1	1	2
Impôt sur les bénéfices	(373)	(544)	(1 136)	(1 201)	(767)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	249	1 066	(552)	(3 656)	(4 235)
Bénéfice distribuable en date d'Assemblée générale	1 002	1 044	1 081		
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,750	0,760	0,600	0,949	0,583 ⁽¹⁾
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,110	0,460	(0,230)	(1,464)	(1,695) ⁽¹⁾
Dividende attribué à chaque action	0,45	0,45	0,45	-	-
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽²⁾	3 235	3 259	3 316	3 295	2 757
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	232	227	243	239	203
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	143	141	162	117	106

(1) Calcul tenant compte du nombre d'actions émises à la date de l'Assemblée générale du 23 mai 2013 soit 2 498 020 537 actions.

(2) Il s'agit de l'effectif du siège.

► ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2007	5 009 270 616	1 669 756 872
07/07/2008 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Assemblée générale du 21/05/2008)	+ 1 669 756 872	+ 556 585 624
Capital au 31/12/2008	6 679 027 488	2 226 342 496
22/06/2009 Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 279 712 323	+ 93 237 441
Capital au 31/12/2009	6 958 739 811	2 319 579 937
21/06/2010 Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2010)	+ 199 239 846	+ 66 413 282
29/07/2010 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 47 001 216	+ 15 667 072
Capital au 31/12/2010	7 204 980 873	2 401 660 291
20/06/2011 Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 288 935 580	+ 96 311 860
05/10/2011 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 145 158	+ 48 386
CAPITAL AU 31/12/2012	7 494 061 611	2 498 020 537

Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. étant négatif, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

Depuis le 5 octobre 2011, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève ainsi à 7 494 061 611 euros, soit 2 498 020 537 actions au nominal de 3 euros.

► ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR 3 ANS

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours des trois dernières années :

Actionnaires	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2010
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital
SAS Rue La Boétie ⁽¹⁾	1 405 263 364	56,42 %	56,25 %	56,25 %	55,86 %
Actions en autodétention ⁽²⁾	7 319 186	-	0,29 %	0,28 %	0,39 %
Salariés (FCPE, PEE)	110 546 010	4,44 %	4,43 %	4,78 %	4,59 %
Investisseurs institutionnels	695 978 777	27,94 %	27,86 %	27,89 %	31,90 %
Actionnaires individuels	278 913 200	11,20 %	11,17 %	10,80 %	8,25 %
TOTAL	2 498 020 537	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(2) Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

La structure de l'actionariat évolue légèrement en 2012

Au travers de SAS Rue La Boétie, les Caisses régionales consolident leur participation dans Crédit Agricole S.A. Ensemble et de façon pérenne, elles détiennent la majorité du capital : 55,86 % fin 2010 et 56,25 % fin 2011 et fin 2012.

La part des investisseurs institutionnels est quant à elle restée stable à 27,9 % entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 tandis que la part des actionnaires individuels a progressé de 10,80 % fin 2011 à 11,17 % fin 2012.

La participation des salariés au travers des PEE et FCPE après avoir augmenté en 2010 et 2011 diminue légèrement en 2012 : elle passe ainsi de 119,3 millions de titres fin 2011 à 110,5 millions de titres fin 2012.

► DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières) :

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux, durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 22/05/2012 22 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 3,75 milliards d'euros ● 7,5 milliards d'euros pour les titres de créance	Le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 23 ^e , 24 ^e et 26 ^e résolutions s'imputera sur le plafond de cette résolution. Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 23 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (hors offre au public)	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 1,125 milliard d'euros ● 5 milliards d'euros pour les titres de créance	Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 3,75 milliards d'euros prévu par la 22 ^e résolution Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 24 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription [dans le cadre d'une offre au public]	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 1,125 milliard d'euros ● 5 milliards d'euros pour les titres de créance	Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 3,75 milliards d'euros prévu par la 22 ^e résolution Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 25 ^e résolution	Augmenter le montant de l'émission initiale en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 31 ^e et 32 ^e résolutions		Dans la limite des plafonds prévus par les 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 31 ^e et 32 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 26 ^e résolution	Émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange	Dans la limite légale de 10 % du capital	Dans la limite du plafond de 1,125 milliard d'euros prévu par les 23 ^e et 24 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 27 ^e résolution	Fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du DPS (à un niveau au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximum de 10 %)	Dans la limite de 5 % du capital par période de 12 mois	Dans la limite du plafond de 1,125 milliard d'euros prévu par les 23 ^e et 24 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 28 ^e résolution	Limiter les autorisations d'émission avec maintien ou suppression du DPS en conséquence de l'adoption des 22 ^e à 26 ^e résolutions	Montant nominal d'augmentation de capital réalisée en vertu des 22 ^e à 26 ^e résolutions : ● 3,75 milliards d'euros		Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 29 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	Montant nominal de 5 milliards d'euros	Indépendant du montant des titres de créance prévus aux 22 ^e à 26 ^e résolutions. Pour une durée de 26 mois	Aucune

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux, durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 22/05/2012 30 ^e résolution	Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes et autres, que ce soit par élévation du montant nominal des actions ordinaires existantes ou attribution gratuite d'actions nouvelles ordinaires, ou encore par la combinaison des deux procédés	Montant nominal maximum : ● 1 milliard d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 31 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne entreprise	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 200 millions d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds d'augmentation de capital Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 32 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée à Crédit Agricole International Employees	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 50 millions d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds d'augmentation de capital Pour une durée de 18 mois	Aucune

► ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Crédit Agricole S.A., réunie le 22 mai 2012 a, dans sa vingtième résolution, autorisé le Conseil d'administration à opérer sur les actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. et ce, conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Vingtième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter les actions ordinaires de la Société).

1. L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter les actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.
2. La présente autorisation, qui se substitue, pour la fraction non utilisée, à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011 dans sa seizième résolution, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximum de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

3. Les achats d'actions ordinaires de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de 10 pour cent (10 %) des actions ordinaires composant son capital social.
4. Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ordinaires mis en place par la Société pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires de la Société et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions ordinaires réalisée par acquisition de blocs d'actions ordinaires pourra atteindre l'intégralité dudit programme.
5. Les achats pourront porter sur un nombre d'actions ordinaires qui ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation de ces achats. Toutefois, le nombre d'actions ordinaires acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % des actions ordinaires de la Société.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de contrôle prudentiel.

6. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 10 euros, étant toutefois précisé qu'en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires, le Conseil d'administration pourra ajuster ce prix maximum d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ordinaire.

En tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 1,25 milliard d'euros.

7. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions ordinaires en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue :
- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux éligibles (ou de certains d'entre eux) de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
 - d'attribuer des actions ordinaires aux mandataires sociaux éligibles, salariés et anciens salariés, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société ou du Groupe, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi,
 - d'attribuer gratuitement des actions au titre du dispositif d'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et, plus généralement, de procéder à toute allocation d'actions ordinaires de la Société à ces salariés et mandataires sociaux, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel professionnels des marchés financiers dont les activités ont un

impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'atteinte de conditions de performance,

- de conserver les actions ordinaires de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société,
- d'assurer l'animation du marché des actions ordinaires par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions ordinaires achetées dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 % visée au paragraphe 5 ci-dessus, au nombre d'actions ordinaires achetées, déduction faite du nombre d'actions ordinaires revendues pendant la durée de la présente autorisation,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des actions ordinaires acquises, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation en cours de validité de l'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions ordinaires acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, sauf en période d'offre publique visant la Société, pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et, notamment, des dispositions des articles 231-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités dans les conditions légales et dans les conditions de la présente résolution et, notamment, pour passer tous ordres en Bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Informations relatives à l'utilisation du programme de rachat, communiquées à l'Assemblée générale en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce

Le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées :

- à couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, ainsi que des rémunérations différées ;
- à animer le marché du titre, par un prestataire de services d'investissements, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI.

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2011	6 969 381
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	889 381
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	6 080 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2012	40 434 343
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	1 808 121
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	38 626 222
Volume des actions effectivement utilisées à la réalisation de l'objectif poursuivi ⁽¹⁾	
<i>Couverture des engagements pris envers les salariés</i>	2 301 437
<i>Contrat de liquidité (Achats + cessions)</i>	78 217 444
Nombre d'actions éventuellement réallouées à d'autres objectifs	0
Cours moyen d'achat des actions acquises en 2012	4,37 €
Valeur des actions acquises en 2012 évaluée aux cours d'achat	176 531 782 €
Montant des frais de négociation	375 389 €
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2012	40 084 538
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	493 316
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	39 591 222
Cours moyen des actions cédées en 2012	4,41 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2012	7 319 186
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	2 204 186
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	5 115 000
Valeur brute comptable unitaire de l'action ⁽²⁾	
<i>Actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés (prix de revient historique)</i>	7,22 €
<i>Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité (cours de Bourse du 31/12/2012)</i>	6,08 €
Valeur brute comptable globale des actions	47 043 428 €
Valeur nominale de l'action	3 €
Pourcentage du capital social détenu par la Société au 31/12/2012	0,29 %

(1) Pour la couverture des engagements pris envers les salariés, il s'agit d'une part des actions effectivement cédées ou transférées aux bénéficiaires suite aux levées d'options Crédit Agricole S.A., ou cédées en Bourse pour l'excédent de couverture constaté à la clôture des plans et d'autre part, des actions acquises et livrées ou cédées au titre des plans relatifs aux rémunérations différées sous forme d'actions de performance ; pour le contrat de liquidité, il s'agit des actions achetées et cédées dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) Les actions acquises en couverture des engagements pris envers les salariés sont comptabilisées en titres de placement et valorisées à leur coût d'acquisition, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation ; les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en titres de transaction et valorisées à chaque arrêté comptable à la valeur de marché.

► INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

DÉLAIS DE RÈGLEMENTS FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Échues	Non échues			Total au 31/12/2012
		< 30 jours	> 30 jours < 45 jours	> 45 jours	
Dettes fournisseurs	8 ⁽¹⁾	4	1	-	13

(1) Dont 8 millions d'euros réglés avant le 31 janvier 2013.

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Échues	Non échues			Total au 31/12/2011
		< 30 jours	> 30 jours < 45 jours	> 45 jours	
Dettes fournisseurs	27 ⁽¹⁾	5	5	1	38

(1) Dont 26 millions d'euros réglés avant le 31 janvier 2012.

► INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, requises par les articles L. 225-102-1 et L. 225-184 du Code de commerce, par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, et par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre Gouvernement d'entreprise, dans les parties "Rémunérations des mandataires sociaux" et "Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux" du présent Document de référence.

Elles répondent aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 et à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

L'état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par des dirigeants de Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2012, requis par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figure dans le chapitre Gouvernement d'entreprise, dans la partie "Rémunérations des mandataires sociaux" du présent Document de référence.

Facteurs de risque et Pilier 3

5

► Facteurs de risque	192
RISQUES DE CRÉDIT	193
RISQUES DE MARCHÉ	203
EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU <i>FINANCIAL STABILITY BOARD</i>	209
GESTION DU BILAN	213
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE	219
RISQUES OPÉRATIONNELS	227
RISQUES JURIDIQUES	229
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	231
► Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2	232
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	232
GESTION DES RISQUES	233
RATIOS PRUDENTIELS	233
FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL	236
RISQUE DE CRÉDIT	243
RISQUE DE MARCHÉ	267
RISQUE OPÉRATIONNEL	267

Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants ⁽¹⁾ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du Groupe à des procédures civiles ou pénales ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé

le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

► RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour dans les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par Crédit Agricole S.A. et ses filiales doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de Risques et de contrôle permanent.

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et

diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Oseo Garantie) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité *ex ante* de transaction est réalisé (sur la base du *Raroc – risk adjusted return on capital*).

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, d'estimation des paramètres Bâle 2 (PD, CCF, LGD) et des procédures organisationnelles associées ;

- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue périodique des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a

posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) ou de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et banques centrales, les entreprises, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la clientèle des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation, et est actualisée à chaque demande de limite ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin d'assurer une notation unique de chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe est responsable de sa notation.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, les méthodologies de notation doivent faire l'objet d'une validation par le Comité normes et méthodologies, qui couvre :

- la validation des règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD) ainsi que des procédures organisationnelles associées ;
- la surveillance de la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue périodique des résultats des travaux de *backtesting* ;
- la validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs.

Le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;

- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur (CRD - *Capital Requirement Directives*). Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2. MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type Monte-Carlo, permettant d'évaluer le risque de variation sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents. Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions (*cf.* paragraphe 4 ci-dessous : "Mécanisme de réduction du risque de crédit"). Le risque de variation calculé selon cette méthodologie est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 2, *via* la détermination d'une *expected positive exposure*, qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Concernant les autres entités du Groupe, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient, appelé *add-on*, représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques et se différencie :

- de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et internationaux de solvabilité ou de déclarations des grands risques ;
- des principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2012, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 6,4 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre un peu moins de 6 % au 31 décembre 2011). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL sur le secteur agroalimentaire est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2012, garantissait à 50 % 8,2 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filières économiques par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à maintenir un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5. PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers du Groupe. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

La mise en place de remontées d'information et de revues régulières permet d'assurer une surveillance précise des risques pays dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation d'outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles

des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;

- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone euro affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparé.

3.6. IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

Des *stress scenarios* de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers, soit dans le cadre de besoins internes soit à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel, afin d'évaluer le risque de perte encouru et d'évolution de l'exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Les résultats de ces stress tests sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif, notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés

personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions en risque de cette dernière. Crédit Agricole S.A. et ses filiales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres) des positions pour réduire leur risque.

4.3 UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant

en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 867 millions d'euros (965 millions d'euros au 31 décembre 2011).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	31/12/2012	31/12/2011
	Activités poursuivies	
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de comptes)	573 567	432 721
Instruments dérivés de couverture	41 850	33 560
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	237 601	206 353
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	118 333	104 610
Prêts et créances sur la clientèle	329 756	399 381
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 602	15 343
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 315 709	1 191 968
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) ⁽¹⁾	149 217	160 160
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	93 435	98 898
Provisions - Engagements par signature	(309)	(219)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	242 343	258 839
Exposition maximale au risque de crédit⁽²⁾	1 558 052	1 450 807

(1) Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte de créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent un montant de 22 milliards d'euros sont comptabilisées en « engagements de financement donnés » entre la date de transaction et la date de règlement (cf. note 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties).

(2) La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 34 005 millions d'euros.

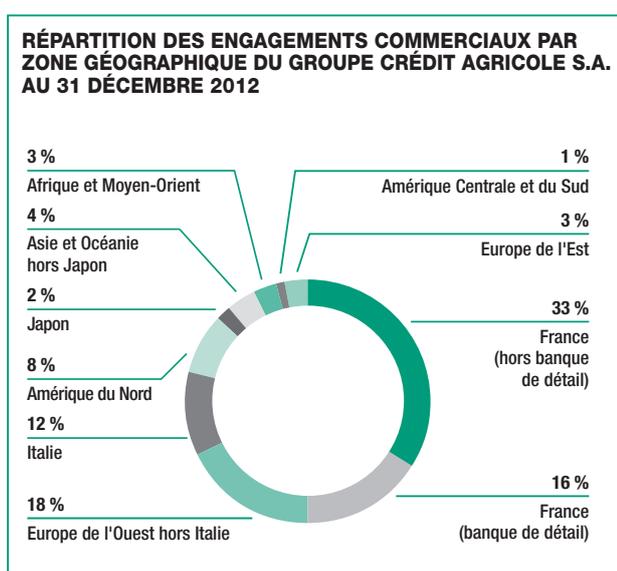
Au 31 décembre 2012, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales s'élève à 1 558 milliards d'euros (1 450,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), en progression de 7,4 % sur l'année 2012.

2. Concentration

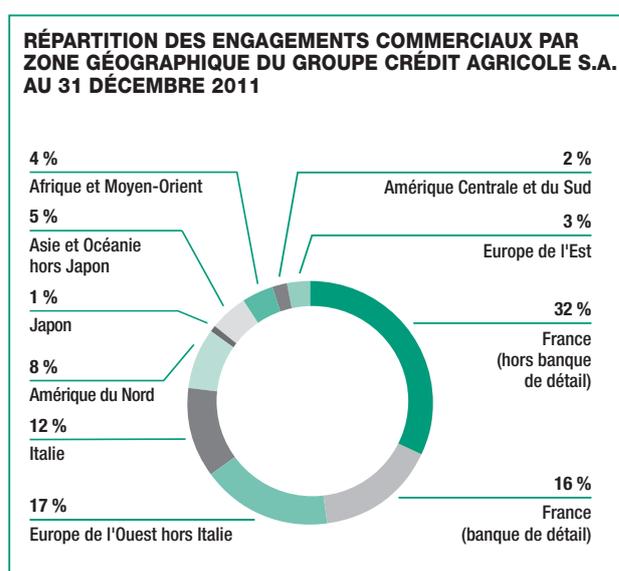
L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 705 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre comprend les expositions des activités comptabilisées en activités arrêtées ou destinées à être cédées. En revanche, il exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (176 milliards d'euros – cf. Risques du secteur de l'assurance).

2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 675,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 685,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.



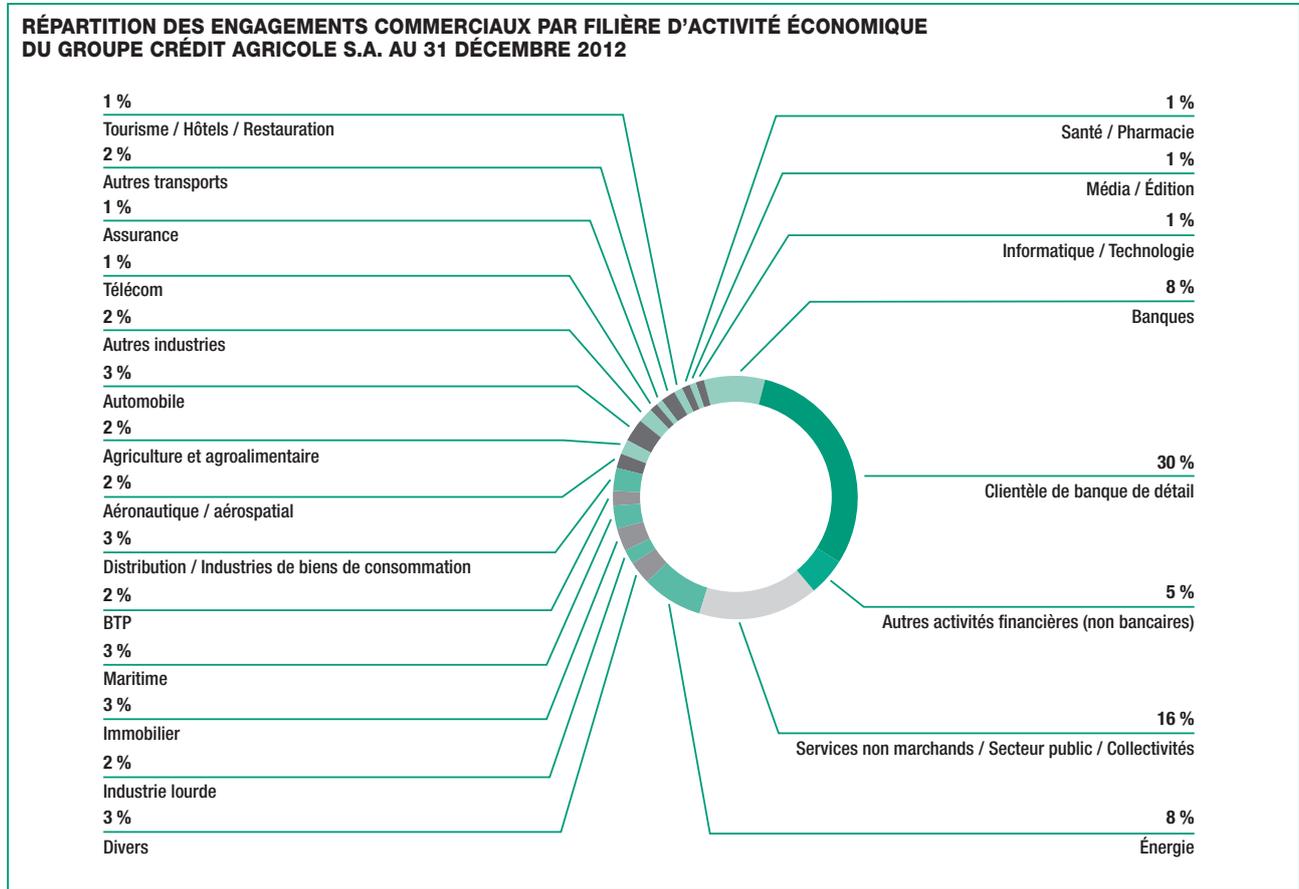
Les engagements commerciaux portant sur la France augmentent très légèrement en 2012, à 49 % des engagements totaux contre 48 % en 2011. L'Italie, second marché du Groupe, reste stable à 12 % des engagements.

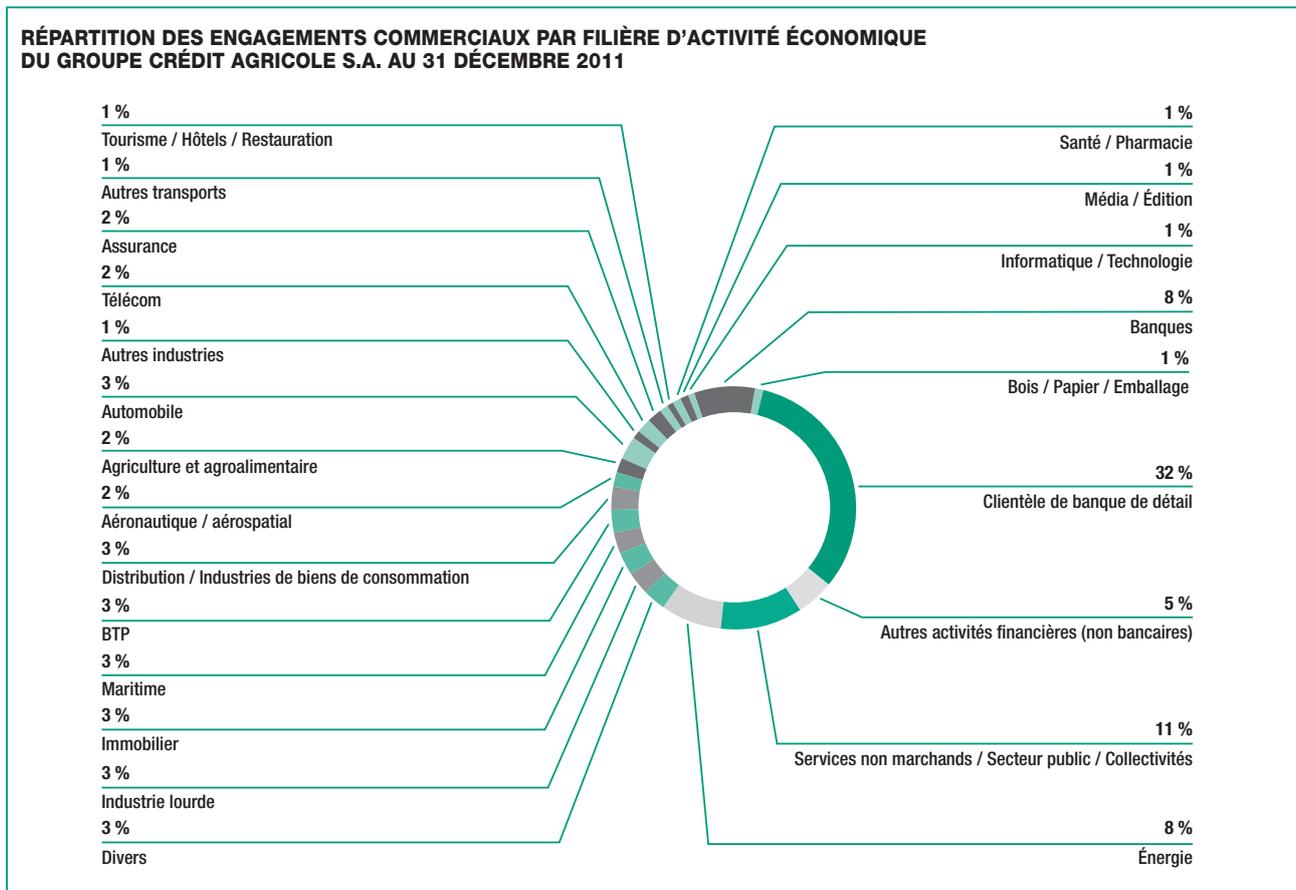


La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 630,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 639,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.





Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique continue de rester stable sur l'année 2012. Mise à part la filière "Services non marchands/secteur public/collectivités" dont la part relative progresse de 11 % fin 2011

à 16 % fin 2012, et celle de la clientèle de banque de détail, qui diminue de 32 % fin 2011 à 30 % fin 2012, aucune autre filière ne connaît une variation annuelle supérieure à 1 %.

2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (461 milliards d'euros au 31 décembre 2012 incluant les créances rattachées, contre 521 milliards d'euros au 31 décembre 2011) diminuent de 11,5 % en 2012. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 31,4 % et 32,8 %, contre respectivement 32,2 % et 31,8 % au 31 décembre 2011). La proportion des institutions non établissements de crédit et des établissements de crédit connaît une légère contraction, à 29,2 % de ces encours au 31 décembre 2012 contre 30,2 % au 31 décembre 2011.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Si l'année 2011 a été marquée par la crise sociopolitique dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la catastrophe nucléaire au Japon et le renforcement des tensions sur la dette souveraine de plusieurs pays d'Europe, l'année 2012 s'est déroulée dans un contexte de grande morosité. L'économie mondiale continue de connaître une croissance structurellement réduite, avec en corollaire une dégradation du climat social et une montée du chômage tant dans les pays développés que dans certains pays émergents, favorisant le développement d'une économie "grise" peu porteuse d'avenir. Les déficits budgétaires et courants vont continuer d'être une source majeure de préoccupation pour les gouvernements des pays développés pour les mois à venir, ce qui pourrait se traduire par un risque accru de protectionnisme venant menacer la reprise et la coopération internationale. Dans les pays émergents, plus résilients à la crise pour la plupart, grâce notamment à la bonne tenue de la demande domestique, on assiste pour un certain nombre, à une montée du risque politique qui fragilise leur économie.

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole S.A. en risque sur les pays émergents proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UbaF détenue par Crédit Agricole CIB (à 47,01 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2012, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) s'élèvent à 45,9 milliards d'euros contre 50,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La concentration des encours sur les pays émergents est en légère augmentation sur l'année 2012 : les 20 premiers pays représentent 88,3 % du portefeuille d'engagements à fin 2012 contre 84,5 % à fin 2011.

Trois zones géographiques sont dominantes : le Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition sur les pays émergents, avec 34,4 % au 31 décembre 2012 (15,8 milliards d'encours) contre 35,7 % au 31 décembre 2011 (18,1 milliards d'euros d'encours). Les engagements sont concentrés sur le Maroc, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie (80 % des encours de

la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord). La baisse constatée en 2012 est la résultante d'une hausse de l'exposition sur l'Algérie, compensée par des baisses plus importantes des encours sur les Émirats Arabes Unis, le Qatar, l'Égypte et l'Arabie Saoudite.

Europe de l'Est

Les engagements sur cette région représentent 29,6 % des risques sur pays émergents avec 13,6 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (89 % du total des encours de la zone sur la Pologne, la Russie, l'Ukraine, la Serbie, la Hongrie). Au 31 décembre 2011, cette région représentait 25,7 % des risques sur pays émergents, soit 13 milliards d'euros.

Asie

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 23,9 % des encours à fin 2012 (22,8 % à fin 2011), soit 11 milliards d'euros d'encours à fin 2012 contre 11,6 milliards au 31 décembre 2011. L'activité est restée concentrée sur les principaux pays de la région (Chine, Inde, Indonésie).

Amérique latine

À fin 2012, cette région représente 8,7 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 4 milliards d'euros, concentrés sur quatre pays : Mexique, Brésil, Cuba et Pérou (contre 10,4 % à fin 2011 avec 5,3 milliards d'euros).

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2012 de 1,6 milliard d'euros, soit 3,4 % des risques pays émergents, dont 32,1 % sur l'Afrique du Sud (versus 2,7 milliards d'euros fin 2011 dont 37,6 % sur l'Afrique du Sud). La baisse en valeur absolue de cette zone est liée à la fermeture en cours de l'entité de Crédit Agricole CIB en Afrique du Sud.

3. Qualité des encours

3.1. ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ni en souffrance, ni dépréciés	436 542	489 090
En souffrance, non dépréciés	7 011	7 146
Dépréciés	17 349	24 759
TOTAL	460 902	520 995

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2012 est composé à 94,7 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,0 % au 31 décembre 2011).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 89 % des créances en souffrance non dépréciées.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

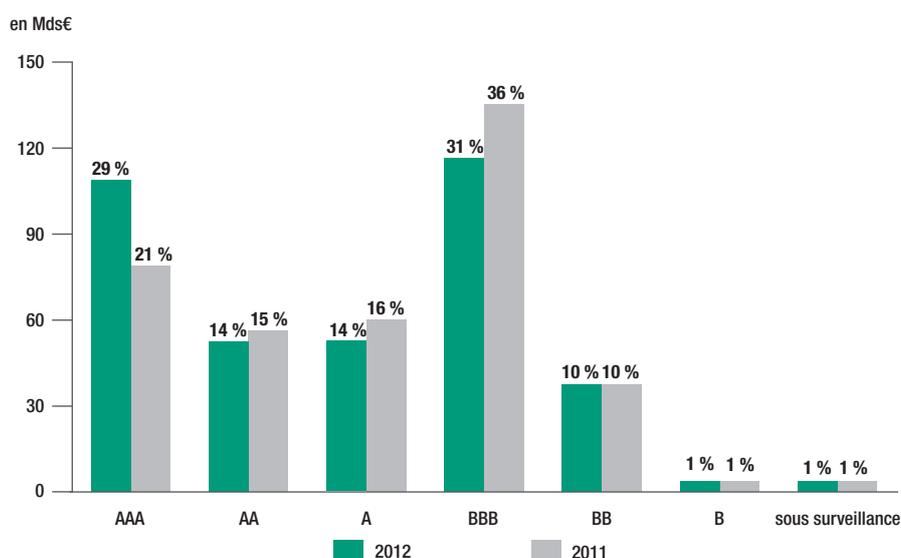
3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (503,7 milliards d'euros au 31 décembre

2012, contre 500,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), les emprunteurs notés représentent 75 % de ce portefeuille, contre 74 % à fin 2011 (qui représente 375,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 373,2 milliards au 31 décembre 2011). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, constant dans son profil de risque entre 2011 et 2012. Au 31 décembre 2012, 88 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB ; 88 % au 31 décembre 2011) et 1 % sont sous surveillance rapprochée.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en banque de proximité. Les

dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 17,3 milliards d'euros contre 24,8 milliards au 31 décembre 2011, en diminution notamment suite à la reclassification en IFRS 5 d'Emporiki Bank. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,8 % des encours bruts comptables du Groupe (4,8 % au 31 décembre 2011) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 9,9 milliards d'euros (13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (3 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

4. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'élève à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 4,3 milliards d'euros en 2011 (retraité des activités destinées à être cédées), soit une baisse d'environ 12 %. 2011 avait été marquée par l'aggravation de la situation économique en Grèce et par la nécessité de déprécier, dans les filiales bancaires et d'assurance, les titres souverains grecs entre 70 % et 75 % selon les maturités. Le pôle métier des Services financiers spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage) avait affiché une nette progression du coût du risque, principalement en raison des besoins de renforcement de la couverture des risques en Grèce et en Italie. Cette tendance se poursuit sur 2012, notamment sur l'international où le coût du risque continue à se détériorer sur Agos Ducato. Cette détérioration est due à des performances non satisfaisantes du recouvrement et à des

provisions exceptionnelles au titre d'ajustements au coût de cession du portefeuille contentieux et au titre de corrections méthodologiques.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

► RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché, principalement celles de prise de positions directionnelles des salles de marchés et de *market making*. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément.

En 2012, le Groupe a poursuivi une politique de gestion des risques de marché prudente. Par ailleurs, sa filiale Crédit Agricole CIB a poursuivi la mise en application du plan de restructuration par la cession du risque de marché du portefeuille de corrélation et la cession d'autres activités considérées comme non stratégiques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des Risques et Contrôles Permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différentes équipes :
 - a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,

- b) le suivi d'activité : contrôle et validation des paramètres de marché utilisés pour la production des résultats et des indicateurs de risque, production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, rapprochement des résultats de gestion et des résultats comptables,
- c) des équipes transverses : recherche quantitative, modèle interne de VaR, *Market Data Management*.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables de suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment

sur la *Value at Risk*, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Par ailleurs, suite aux évolutions réglementaires relatives à la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché, Crédit Agricole CIB a mis en place les indicateurs relatifs à la directive CRD 3 (VaR stressée, *Incremental Risk Charge*, *Comprehensive Risk Measure*).

Le dispositif de mesure des indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtesting* de ces derniers.

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie marginale du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants. Ainsi en 2012, la mesure du *mark-to-market* des positions adossées à un CSA (*Collateral Service Agreement*) a été améliorée par la prise en compte du coût du collatéral.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Pour Crédit Agricole CIB, dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une

année glissante, il a été constaté sur 2012 une seule exception au niveau de la VaR réglementaire.

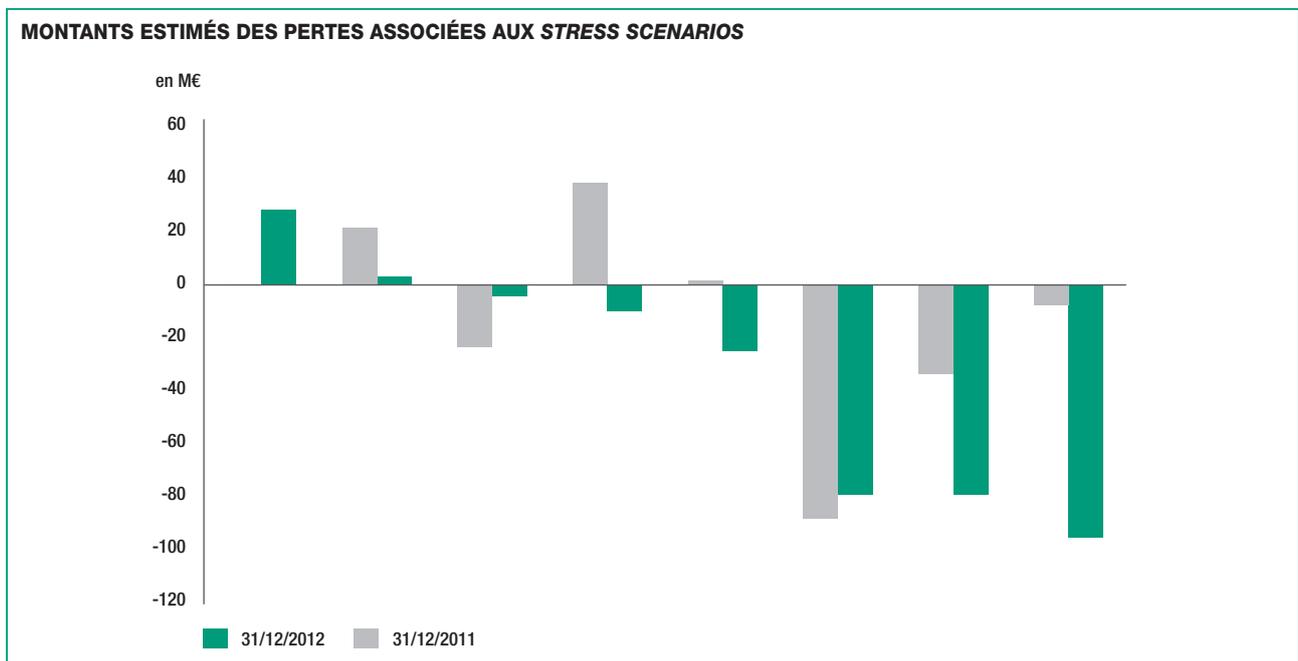
1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (aplatissement des courbes de taux, baisse des marchés actions et augmentation de la volatilité, baisse de l'USD, élargissement des *spreads* de crédit, hausse de la volatilité sur le marché des matières premières).

Le calcul de ces *stress* est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2012, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. (hors activités en extinction de Crédit Agricole CIB qui font l'objet de suivis *ad hoc*) évalués au travers des *stress* historiques et hypothétiques sont les suivants :



Par ailleurs, d'autres types de *stress* sont réalisés :

- au niveau des entités, des *stress* adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des *stress* extrêmes, calculés depuis le début de l'année 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères sans rechercher les effets de compensation entre les différentes lignes d'activité.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilité à divers facteurs de risque, *loss-alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées etc.) sont par ailleurs produits et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 3

VaR stressée

La VaR dite "stressée" a été mise en place en juin 2010. Elle est homogène avec une VaR historique 1 jour à 99 % d'intervalle de confiance. Sa particularité vient de l'historique des chocs qui est choisi comme étant la période d'un an la plus pénalisante depuis mi-2007. À fin 2012, elle englobe notamment la fin de l'année 2008 (faillite de Lehman Brothers).

Incremental Risk Charge

L'*Incremental Risk Charge* est un calcul des pertes incrémentales liées au changement de qualité de crédit d'un portefeuille.

Comprehensive Risk Measure

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD 3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Étant donné

que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle au 31 décembre 2012.

1.5 INDICATEURS RÉPONDANT À L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Suite aux évolutions réglementaires relatives aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit, Crédit Agricole CIB a mis en place la VaR dite "CVA" (*Credit Valuation Adjustment*) qui mesure la perte potentielle découlant d'une détérioration des notes de crédit des contreparties.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (*trading*, structuration et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédit. Les produits traités actuellement sont des produits simples (*Credit Default Swaps*), avec pour facteur de risque principal les "spreads de crédit". Crédit Agricole CIB a cédé en début d'année 2012 le risque de marché attaché au portefeuille de corrélation.

L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction. L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de *spread* de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

IV. Exposition : activités de marché (*Value at Risk*)

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACP).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/12	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/11
Taux	7	5	17	10	8
Crédit	4	3	16	6	13
Change	2	1	7	3	4
Actions	3	1	6	2	3
Matières premières	0	0	5	2	5
Compensation	(7)			(10)	(13)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	9	7	25	13	20
Pour information : Somme des VaR des entités	11	9	27	15	21

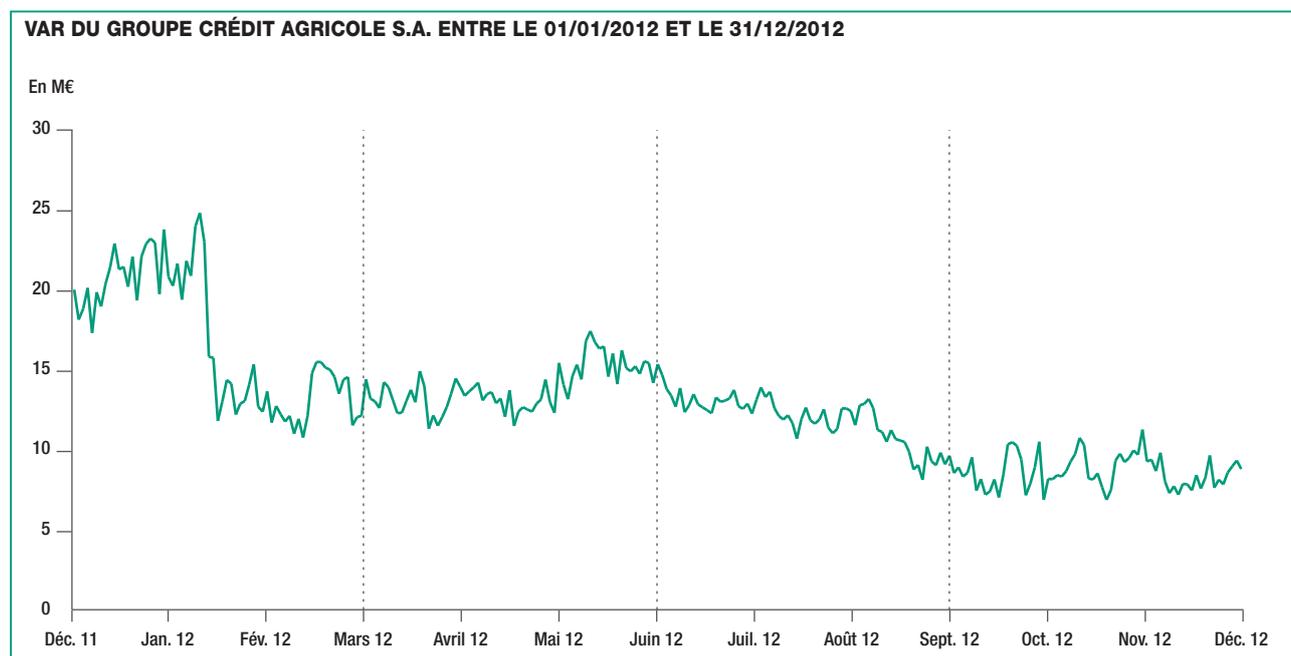
Au 31 décembre 2012, la VaR du groupe s'élève à 9 millions d'euros. La compensation (- 7 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 11 millions d'euros (dont 9 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux s'est légèrement réduite pour se situer au 31 décembre 2012 à 7 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2011) dans un contexte de taux bas. Le facteur taux est le principal facteur de risque au 31 décembre 2012 pour les activités de marché du groupe.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, a fortement diminué pour se situer à 4 millions d'euros. Cette baisse fait suite à la cession au début de l'année 2012 du risque de marché qui était attaché au portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB.

Les VaR "Actions" et "Change" ont des contributions plus marginales et s'établissent respectivement au 31 décembre 2012 à 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Les activités de Crédit Agricole CIB sur matières premières ont été cédées.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2012, reflétant le maintien d'une stratégie prudente en raison d'un contexte de fortes incertitudes sur les marchés :



V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de *trading* et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices ⁽¹⁾.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2012 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2012, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 22 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises

d'assurance pour 18,6 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 7,6 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

3. Actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, l'Assemblée générale mixte des actionnaires du Groupe peut autoriser le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. à opérer sur ses propres actions. Cette autorisation est utilisée par Crédit Agricole S.A. principalement pour couvrir les engagements pris auprès des salariés, dans le cadre d'options d'achat d'actions ou de contrat de liquidité, ou en vue d'animer le marché au sein de contrat de liquidité.

Les opérations réalisées en 2012 dans le cadre du programme d'achat d'actions propres sont détaillées dans le chapitre 3 du présent Document de référence, dans la partie "Acquisition par la Société de ses propres actions".

Au 31 décembre 2012, les encours d'actions en autodétention s'élèvent à 0,29 % du capital contre 0,28 % au 31 décembre 2011 (cf. note 8 de l'annexe aux comptes individuels et note 6.19 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Le programme de rachat d'actions propres pour 2012 est détaillé dans le chapitre 8 du présent Document de référence, dans la partie "Renseignements concernant le capital".

(1) Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

► EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

I. Tableau de synthèse des expositions

(en millions d'euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	620	(132)	(87)	401		155	(103)	52	
CMBS	115	(4)	(18)	93	(1)	10	(2)	8	
CDO super senior non couverts	2 071	(1 086)	(241)	744		1 155	(1 137)	18	
CDO mezzanines non couverts						585	(585)	0	
CLO non couverts	2 135	(31)	(11)	2 093	(2)	649	(21)	628	(3)
Protections acquises auprès de <i>monolines</i>						141	(106)	35	
Protections acquises auprès de CDPC						137	(48)	89	(4)

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

II. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	339	430	181	197	100	172
Décote ⁽¹⁾	(161)	(132)	(32)	(68)	(26)	(47)
Exposition nette (en millions d'euros)	178	298	149	129	74	125
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	109	214	40	66	6	31
Décote	(97)	(185)	(5)	(7)	(1)	(5)
Exposition nette (en millions d'euros)	12	29	35	59	5	26
% subprime sous-jacents sur exposition nette	95 %	98 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5 %	5 %		7 %		34 %
AA	4 %	2 %		34 %		19 %
A	3 %	7 %	79 %	41 %	58 %	19 %
BBB	5 %	3 %			13 %	
BB	3 %	1 %	21 %	18 %		3 %
B	5 %	4 %			7 %	25 %
CCC	3 %	21 %				
CC	3 %	9 %				
C	43 %	28 %				
Non noté	26 %	20 %			22 %	

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette ⁽¹⁾			25	63	68	97
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			5	5	3	4

(1) Dont 106 millions d'euros de provision collective au 31 décembre 2012 contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur sont les suivants :

- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros ; juste valeur = 79 millions d'euros ;

- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la Banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31/12/2011	50 %	60 %	60 %
31/12/2012	50 %	60 %	60 %

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 762 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 241 millions d'euros).

1. Décomposition des CDO super seniors

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 155	2 071
Décote	(1 137)	(1 086)
Provision collective		(241)
Valeur nette	18	744
Valeur nette au 31/12/2011	975	1 290
Taux de décote ⁽¹⁾	98 %	64 %
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	24 %	27 %
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	29 %	3 %
% des actifs Alt A sous-jacents	1 %	21 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	10 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

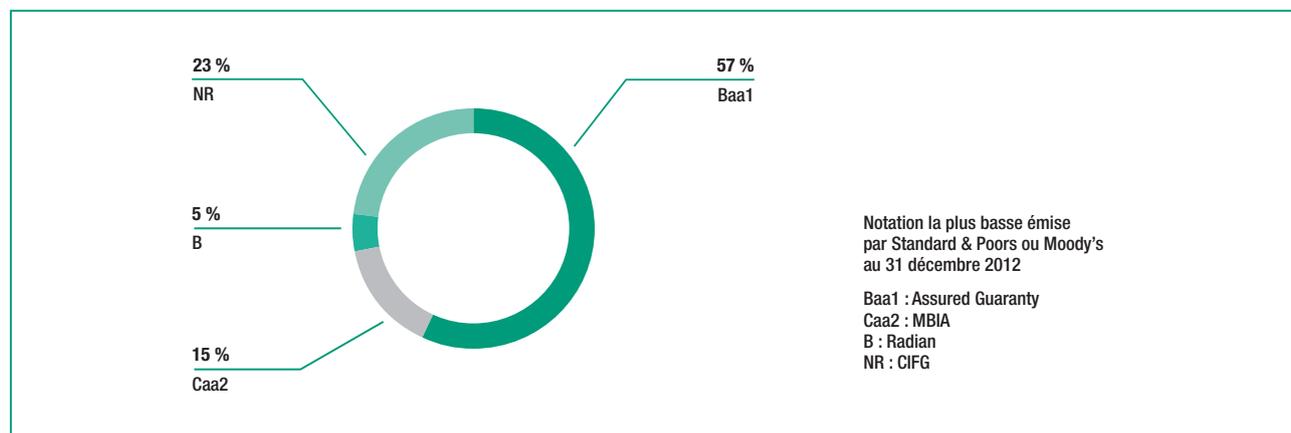
2. Autres expositions au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	649	(21)		628
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2 135	(31)	(11)	2 093
CDO Mezzanines non couverts	585	(585)		0

V. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 20121.1. EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE *MONOLINES*

(en millions d'euros)	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	93	2 611	276	335	3 315
Montant notionnel brut des éléments couverts	93	2 611	276	335	3 315
Juste valeur des éléments couverts	88	2 609	258	219	3 174
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	5	2	18	116	141
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	(1)	(16)	(88)	(106)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines	4	1	2	28	35

1.2. RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR *MONOLINES*2. Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2012, l'exposition nette auprès de CDPC est de 89 millions d'euros (contre 985 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement sur des CDO *corporate*, après prise en compte d'une décote de 48 millions d'euros (contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2011).

► GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser et stabiliser la marge d'intérêt dans le temps.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors-bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe provient pour une large part de l'activité de la Banque de proximité.

Il s'agit :

- en France, des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A.) et de LCL. Concernant ce dernier, le dispositif de délégation à Crédit Agricole S.A. de la gestion du risque de taux d'intérêt global, mis en place en 2007, a fait l'objet d'une évolution importante en 2012 en réinternalisant l'adossement de l'épargne dans le bilan de LCL ;
- à l'international, de Cariparma notamment.

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Bank Polska et EFL, présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;

- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

3. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou d'impasses de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement fondés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle et complétés éventuellement par une analyse à dire d'expert. Ils doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies, font l'objet d'une validation par le Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêt : c'est l'impasse "statique". Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

(en milliards d'euros)	2013	2014-2018	2019-2023	> 2023
Impasses euros	(1,1)	(3,9)	(2,6)	(0,9)

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2013), le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 10,8 millions

sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels. Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain, le zloty polonais et le franc suisse.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux. Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle 2 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. À titre d'exemple, la mise en place de relations de couverture de juste valeur reflète le suivi des impasses de taux fixes.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2012 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. sont les suivants :

d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,07 % (produit net bancaire de référence de 16,31 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2011, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2012), le groupe Crédit Agricole S.A. était exposé à une baisse des taux de la zone euro (Eonia) et aurait perdu 22,4 millions d'euros en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,11 % (produit net bancaire de référence de 20,78 milliards d'euros).

IMPASSES AUTRES DEVICES (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

(en milliards d'euros)	2013	2014-2018	2019-2023	> 2023
Impasses autres devises ⁽¹⁾	4,6	0,5	0,3	0,1

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2013 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,28 % du produit net bancaire de référence (2012) du groupe Crédit Agricole S.A. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, et le franc suisse.

Au 31 décembre 2011, cette sensibilité globale du produit net bancaire sur la première année sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,26 % du produit net bancaire de référence.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2012, en dollar américain et devises liées au dollar américain (dollar de Hong Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais et en yen.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 2 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) du groupe Crédit Agricole S.A. après déductions des participations.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation,
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été entériné par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en février 2010. Le système vise à organiser le refinancement du groupe Crédit Agricole en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe. Ces seuils de tolérance s'expriment par la durée de résistance du Groupe à différents stress. Trois limites globales encadrent le risque de liquidité lié à l'endettement court terme et une limite globale encadre l'endettement long et moyen terme.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

Gestion du refinancement à court terme :

- fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables [CDN]) ;
- centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;

- surveillance et projection des positions de trésorerie.

Gestion du refinancement à long terme :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments dont les principaux sont repris en détail au point 3 ci-dessous.

L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Ce Comité est également le point de coordination entre les trésoreries de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB (les deux plus actives du Groupe). Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

L'instance compétente en matière d'octroi de limites globales de liquidité est le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ce Comité, activé en juin 2011 consécutivement à l'entrée dans une nouvelle phase de la crise de la dette souveraine, a continué de se réunir tout au long de l'année 2012 malgré l'amélioration continue des conditions de refinancement sur la période.

3. Conditions de refinancement en 2012

Les dispositifs exceptionnels mis en place par la BCE fin 2011 et début 2012 ont permis à l'activité de refinancement de repartir au premier trimestre. Des tensions importantes sur les marchés de refinancement sont revenues au second trimestre pendant la période précédant les élections grecques et françaises. Les annonces de la BCE en juillet ont permis un redémarrage de l'activité au second semestre, et un fort resserrement des coûts de refinancement, qui s'est poursuivi au-delà de la fin 2012.

Dans ces conditions, le groupe Crédit Agricole continue de suivre une politique prudente en matière de gestion de sa liquidité. Cette prudence s'exprime dans la poursuite de désendettement, au-delà du plan d'adaptation dont l'objectif était la réduction des besoins de financement de 50 milliards d'euros. Cet objectif a été atteint dès le

troisième trimestre 2012, dans une stratégie d'augmentation de ses réserves sous la forme de titres, en congruence avec les nouveaux projets réglementaires bâlois.

Ces actions ont permis au Groupe de réduire sa dépendance aux marchés de refinancement, et d'augmenter sa résistance à leur fermeture, notamment en couvrant ses actifs clientèle et illiquides par des passifs structurels stables : dépôts clientèle, capitaux propres et dette moyen-long terme.

En 2012, en matière de refinancement à moyen-long terme, Crédit Agricole S.A. a réalisé à 157 % son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 12 milliards d'euros pour l'année. Les émissions ont ainsi dépassé le programme initial de 6,8 milliards d'euros.

Le Groupe a poursuivi sa politique de diversification sur les différents marchés de dette, notamment en lançant un nouveau véhicule, Crédit Agricole Public Sector SCF, qui permet de refinancer à des conditions privilégiées les prêts garantis par des agences de crédit export.

Les émissions de dettes et refinancements garantis par des créances collatéralisées représentent 9 milliards d'euros avec une maturité moyenne de 9 ans dont :

- Crédit Agricole Home Loan SFH (ex. : Crédit Agricole Covered Bonds) : 4,5 milliards d'euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF : 1 milliard d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 2,4 milliards d'euros ;
- organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE) : 1,1 milliard d'euros.

S'y ajoutent les émissions de dettes *senior unsecured* (*Euro Medium Term Note* – EMTN, USMTN, placements en devises et placements privés en euros) pour 9,8 milliards d'euros, d'une durée moyenne de 3,8 ans.

De plus, afin de renforcer ses fonds propres *Core Tier 1*, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation.

Ces offres ont abouti au rachat de :

- 610 millions de dollars US en montant nominal de titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007 ;
- 1 633 millions d'euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollar canadien (six séries de titres super-subordonnés à durée indéterminée et une série de titres subordonnés à durée indéterminée).

Le gain au titre de cette opération s'élève à 552 millions d'euros, net d'impôts.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 3,7 milliards d'euros en 2012 avec une durée moyenne de 9,5 ans ;
- les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent 4,9 milliards d'euros en 2012 ;
- Crédit Agricole CIB a émis 7,6 milliards d'euros, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;

- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 4,4 milliards d'euros en 2012.

4. Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme, dans le but d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examen et validations auprès des instances du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole continue :

- de suivre les travaux des régulateurs relatifs à l'encadrement du risque de liquidité, notamment en participant par le biais des associations professionnelles françaises et européennes aux consultations réalisées par les instances européennes sur le sujet. Il a pris note des annonces du Comité de Bâle sur la révision de la définition réglementaire des réserves de liquidité ;
- d'analyser et d'effectuer des simulations récurrentes des deux futurs ratios de liquidité bâlois, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) encadrant la liquidité à un mois et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR).

Cet environnement réglementaire en profonde évolution et les enseignements de la crise de 2011, ont conduit le Groupe à mener une révision du système de gestion et d'encadrement de liquidité du groupe Crédit Agricole. Des travaux de refonte ont débuté à la fin du premier trimestre et se poursuivent avec notamment l'introduction de la notion de bilan de liquidité (élaboration d'un bilan *cash*) et de ses principes de répartition.

5. Exposition

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2012, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 150 % (contre 122 % au 31 décembre 2011).

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux

fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012			
	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Durée restant à courir				
Flux de trésorerie couverts	25	230	1 456	1 711

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de

change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de **l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)**.

► RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances commercialise des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs au sein de ses filiales françaises et étrangères.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités de Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : risques de taux, sur actions, de change, de liquidité, de rachat. Ces risques sont appréciés en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques techniques liés à l'activité d'assurance, qui évoluent en fonction de la sinistralité et des primes du portefeuille. De ce fait, ils dépendent notamment de la tarification, de la commercialisation et de la sélection médicale. Une part de ces risques peut être réassurée moyennant le paiement d'une prime auprès d'entités de réassurance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques peuvent être spécifiques à l'assurance mais leur gestion et leur suivi sont mis en œuvre conformément aux normes établies par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques de Crédit Agricole Assurances (CAA) sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite "Solvabilité 1", qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Le groupe Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudential.

Parallèlement, le groupe Crédit Agricole Assurances se prépare à la nouvelle réglementation Solvabilité 2. Il a lancé et planifié, dans ses filiales et au niveau consolidé Groupe, les chantiers pour sa mise en œuvre et en suit le bon avancement, de manière à être en conformité avec la Directive. L'ensemble des entités de Crédit Agricole Assurances a participé à l'étude d'impact européenne QIS5 ("quantitative impact study" n° 5) sur les comptes du 31 décembre 2009 à l'initiative du Comité des régulateurs européens, le CEIOPS. Les QIS consistent à évaluer l'exigence de marge de solvabilité sur la base des comptes consolidés en tenant compte de l'effet de diversification entre les entités du Groupe.

Les simulations appliquées aux comptes du 31 décembre 2010 et du 31 décembre 2011 ont montré que les fonds propres éligibles au titre des règles transitoires couvrent les exigences de capital résultant de Solvabilité 2. Par ailleurs, un exercice de *stress tests* complémentaires conduit par l'EIOPA en 2011, a confirmé la suffisance des fonds propres dans les différents scénarios.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Stratégie Risques

La gestion des risques de Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre de risques communs et homogènes définis par la stratégie risques du métier assurance de Crédit Agricole S.A. Chaque filiale en France et à l'international le décline pour établir sa stratégie risques, à partir d'une cartographie synthétique des risques majeurs auxquels elle est exposée (risques de marché, techniques, de contrepartie, opérationnels spécifiques à leurs activités) et de leur évaluation.

Ces stratégies risques, coordonnées au niveau de Crédit Agricole Assurances holding par son Responsable Contrôles permanents et risques, formalisent les politiques mises en œuvre par les entités pour la maîtrise de leurs risques (politiques financière, de souscription, tarifaire, de provisionnement, de réassurance, de gestion des sinistres etc.) assurance-vie. Elles fixent notamment les limites globales à l'intérieur desquelles les expositions à ces risques sont maintenues (en termes d'allocation d'actifs, de limites de contrepartie, règles de couverture par exemple) et décrivent les composantes du dispositif de pilotage. Elles font l'objet d'un avis de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) en coordination avec les responsables Contrôles permanents et risques (RCPR) de CAA et des entités. Elles sont présentées pour validation en Comité risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

2. Gestion opérationnelle des risques

Les politiques de gestion des risques définies par chacune des entités sont revues au moins une fois par an et validées par leur Conseil d'administration.

La gestion opérationnelle des risques propres à l'activité de chaque entité est structurée autour de comités périodiques (comités financiers ou de placement, comités actif-passif en assurance-vie, comités techniques, de réassurance en assurance dommages etc.). Ces comités ont pour objet de suivre, à partir du *reporting* établi par la ligne métier concernée (investissements, actuariat, actif-passif etc.), l'évolution des risques et de présenter les analyses réalisées en appui à la gestion de ceux-ci. Si nécessaire, des propositions d'actions sont formulées, qui seront soumises au Conseil d'administration.

Pour les filiales internationales, Crédit Agricole Assurances holding a élaboré des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposés au sein de chaque filiale. Ceux-ci délimitent le champ des décisions décentralisées et précisent les règles à respecter en termes de processus de décision.

3. Surveillance des risques

Les dispositifs de surveillance des risques des entités déclinent les directives de Crédit Agricole S.A. en les adaptant au métier de l'assurance. Ils sont examinés lors des Comités de contrôle interne ou des Comités risques et contrôles permanents, à la lumière des résultats des contrôles permanents et périodiques réalisés. Dans ces instances sont également analysés les tableaux de bord Risques qui rassemblent les indicateurs représentatifs de chaque typologie de risques et rendent compte du respect des limites. Le responsable des Contrôles permanents et des risques peut proposer pour validation des limites opérationnelles, des seuils d'alerte en complément des limites globales fixées dans la stratégie Risques dont toute modification doit être resoumise pour validation à la Direction des risques Groupe du Crédit Agricole S.A.

Lorsque l'exécution de la gestion financière est confiée à des prestataires d'investissement, les conventions de délégation signées décrivent de façon détaillée le dispositif de maîtrise et de contrôle des risques ainsi que les modalités de suivi (suivi des limites, suivi des objectifs de la stratégie Risques mise en œuvre etc.).

Crédit Agricole Assurances holding a instauré un Comité risques et contrôles permanents de niveau groupe Crédit Agricole Assurances pour arrêter les grandes orientations du métier assurance en matière de risques et contrôles permanents et suivre les risques consolidés. Ainsi, Crédit Agricole Assurances holding produit trimestriellement un tableau de bord Risques Groupe qui est alimenté à partir des indicateurs de pilotage des entités et apporte une vision globale et consolidée des risques du Groupe.

Afin de renforcer les capacités de prévention, d'évaluation et la cohérence, a été créé en 2012 un comité bimensuel de surveillance des risques, instance de partage entre RCPR. Ce comité analyse la survenance et l'évolution d'événements risques au fil de l'eau et en restitue une synthèse au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, les RCPR des Compagnies qui ont un domaine de risques en majeur exercent un rôle transverse de référent risques sur leur domaine d'expertise pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Enfin, dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée, Crédit Agricole S.A. effectue trimestriellement une revue des risques des entités de Crédit Agricole Assurances, sur la base des contributions fournies par les RCPR à la DRG de Crédit Agricole S.A. Les comités organisés par la DRG, plusieurs fois dans l'année, avec chacune des filiales, en présence de leur Directeur général, de leur RCPR et du RCPR de Crédit Agricole Assurances holding, permettent un examen du dispositif de gestion et contrôle des risques ainsi que des points d'actualités sur les risques de l'entité. Les RCPR remontent en alerte à la DRG tout dépassement d'une limite globale, sa résorption faisant l'objet d'un plan d'actions.

4. Outil de mesure des risques pour l'activité d'épargne et retraite

Pour les activités d'épargne et retraite, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur une modélisation, permettant de valoriser les risques de l'entité en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Cette modélisation permet notamment d'effectuer les calculs de MCEV (*Market Consistent Embedded Value*) et de besoins de capital selon Solvabilité 2. Cet outil de modélisation est utilisé

dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et de prévoyance à l'international (Italie, Grèce et Japon).

Cet outil réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.). Il intègre les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéfices, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.). Les simulations réalisées avec cet outil permettent d'éclairer les décisions importantes de chaque entité en termes commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiel (programme de réassurance) et d'alimenter les débats dans le cadre de sa gouvernance.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité de Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs et l'adossement de leurs passifs (diagnostic actif-passif). Elles prennent en compte les limites réglementaires, les limites internes (celles validées dans la stratégie Risques et les limites opérationnelles fixées par l'entité), le diagnostic financier sur les perspectives des marchés en fonction de scénarios économiques et de leur probabilité, voire des *stress scénarios*.

Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers. Sa stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier) permet de maîtriser la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements. Selon la taille des portefeuilles, les objectifs de rentabilité et les profils de risques visés, certains supports de placement peuvent ne pas être autorisés ou l'être sous conditions, à travers des véhicules collectifs par exemple.

Les activités d'épargne, retraite et prévoyance de Crédit Agricole Assurances sont particulièrement concernées par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés. Les risques de marché sont encadrés à partir des *stress scénarios* établis avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité (participation aux bénéfices et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions, hausse des taux prenant en compte leurs conséquences en termes de collectes, de rachats (selon les lois implémentées dans l'outil de modélisation interne).

1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent le Groupe à des fluctuations de flux de trésorerie futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Une baisse des taux peut se traduire par une baisse de rentabilité des portefeuilles et, à terme, par des difficultés à honorer les taux

minima garantis. Une hausse de taux pourrait rendre les contrats d'épargne du groupe Crédit Agricole Assurances moins compétitifs et exposer le Groupe à un risque de rachat massif (ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables et à une externalisation de moins-values).

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) s'élève à 176 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 162 milliards d'euros en 2011.

Crédit Agricole Assurances a donc défini les règles de couvertures et de gestion suivantes du risque de taux :

- risque de baisse des taux (notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux Minimum Garantis – TMG – non nuls) : ce risque est géré par la définition d'un poids minimum d'obligations, avec également une part minimum d'obligations à taux fixe, et par des instruments de couverture (*swaps, swaptions, floors*) ;
- en France, la réglementation prévoit la constatation d'une "provision pour aléa financier" si le rendement des actifs devient

insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 ;

- risque à la hausse des taux, afin de protéger l'entité contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2012 à plus d'un tiers de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs mobilisables rapidement de 25 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital).

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire de Crédit Agricole Assurances (hors supports des contrats en unités de comptes), déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 points de base des taux sans risques	(18)	(720)	(21)	(578)
Baisse de 100 points de base des taux sans risques	18	704	16	576

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Les passifs techniques du Groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour Crédit Agricole Assurances.

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc pas sensibles aux variations de taux.

2. Risque actions

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Ces baisses de valorisation des actifs peuvent avoir des conséquences multiples : impact négatif sur le résultat en cas de dépréciations significatives et répercussions subséquentes sur la rentabilité, provisions pour garantie plancher et pour renonciation.

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'actions et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme.

Crédit Agricole Assurances a également défini les règles de couvertures et de gestion du risque de valorisation des actifs de diversification, et peut mettre en place des couvertures optionnelles afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de comptes) s'élèvent à 26 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 24 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La sensibilité au risque actions de Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	60	95	60	109
Baisse de 10 % des marchés actions	(65)	(93)	(70)	(108)

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de comptes ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Assurances holding détient une seule filiale exerçant ses activités en devises, Crédit Agricole Life Insurance Japan. Cet investissement est partiellement couvert par un emprunt libellé en yen.

L'exposition résiduelle au risque de change de cet investissement est négligeable.

Par ailleurs, la diversification des placements sur les marchés financiers internationaux (actions, taux) génère mécaniquement une exposition au risque de change. Pour les avoirs libellés en dollars, yens et livres sterling détenus à travers des OPCVM dédiés, un taux de couverture minimum est fixé pour chacune de ces devises ; les OPCVM obligataires étant systématiquement couverts contre les risques de change, et les titres en direct (obligations, actions) étant systématiquement libellés en euro.

À fin 2012, les expositions résiduelles de change étaient faibles.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles, résultant d'une inadéquation entre le besoin de trésorerie et la capacité du Groupe à faire face à ses besoins. Il concerne principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance.

Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. À cet effet, les entités de Crédit Agricole Assurances concernées choisissent leurs investissements et privilégient leur liquidité (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés liquides, la valorisation des autres types d'actifs – *private equity*, dérivés de gré à gré etc. – est suivie par les gérants auxquels en est déléguée la gestion) ;
- d'une non-congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Les

entités de Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

Les entités vie ont défini un ratio dit de "réactivité", destiné à refléter la capacité de l'entité à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de deux ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de deux ans figurent la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, des obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de deux à cinq ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de deux ans. Par ailleurs, un test d'exigibilité est réalisé pour analyser la capacité de la filiale à faire face à des sorties massives (triplement des rachats constatés).

Dans un contexte d'incertitudes fortes quant à l'activité, et donc la collecte nette, la gestion de la liquidité peut être adaptée avec la fixation d'objectifs en termes de montants de liquidité à détenir à très court terme (semaine et mois).

En assurance non-vie, des simulations internes sont également réalisées afin de mesurer l'ampleur d'un éventuel risque de liquidité consécutif à des chocs sur le passif (majoration des prestations) et/ou l'actif (détérioration des marchés financiers).

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance (cf. section ci-après).

De même que pour les risques de marché, chaque entité de Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles, portant à la fois sur le risque global du portefeuille obligataire et sur les risques unitaires.

Ainsi, le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émissions (notation Solvabilité 2 correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch) définissant l'allocation par tranches de *rating*.

Par ailleurs, les règles édictées par Crédit Agricole Assurances n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné

conserve une capacité intacte de remboursement. L'investissement indirect, via un fonds spécialisé en titres "haut rendement", quand les règles de placement l'autorisent, est lui-même strictement contraint en pondération.

Ainsi au 31 décembre 2012, la part des titres *non investment grade* détenus directement ou indirectement représentait 3 % du portefeuille global de Crédit Agricole Assurances, contre 6 % à fin 2011.

Certaines filiales ont par ailleurs, cette année, commencé à élargir leurs investissements obligataires à des émetteurs non notés par au moins une des agences de notation (collectivités publiques,

entreprises de capitalisations moyennes) mais bénéficiant d'une notation interne Crédit Agricole S.A. équivalente à de l'*investment grade* a minima. Ces investissements, dont le montant en 2012 est resté faible (2,7 milliards d'euros) sont encadrés par des politiques de risques spécifiques.

En complément des ratios de concentration imposés par les réglementations locales, les entités ont également défini des limitations du risque admis pour chaque signature dont le calibrage par rapport à l'encours du portefeuille est lié à la qualité de celle-ci.

Le portefeuille obligataire (hors unités de comptes) ventilé par notation financière se présente ainsi :



Des règles de diversification complémentaires peuvent être instaurées (sectorielles, dépôts bancaires etc.).

En 2012, l'exposition aux dettes souveraines de la zone euro a été, dans la continuité de 2011, pilotée à la baisse avec d'importantes cessions sur les souverains fragilisés dont l'encours a reculé de moitié. Les détentions en dette d'État grec ont été apportées à l'échange du 12 mars 2012, ce qui a induit une perte complémentaire pour Crédit Agricole Assurances, compte tenu de l'écart entre la valeur des nouveaux titres reçus (grecs et FESF) et l'évaluation faite fin 2011. Les nouveaux titres grecs obtenus à l'échange ont toutefois été soldés dans leur totalité de sorte que Crédit Agricole Assurance, à fin 2012, ne détient plus aucune exposition sur la Grèce. Une grande sélectivité voire l'abstention a également prévalu pour le choix des crédits entreprises ou financiers dans ces pays.

Les expositions résiduelles aux dettes souveraines des pays fragilisés de la zone euro sont détaillées dans l'annexe 6.8 des comptes consolidés.

IV. Les risques techniques

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non-vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section ci-après.

1. Les risques techniques en assurances de personnes

Le risque d'assurance résulte, en assurance-vie, de la tarification lors de la souscription et des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie. Il peut aussi être impacté par la survenance de chocs de mortalité (pandémie par exemple).

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance et l'assurance des emprunteurs pour les garanties vie associées aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous-tendant la tarification des garanties et des options financières qui peuvent être exercées par les assurés.

Il se décompose principalement ainsi en :

- quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
 - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
 - risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- un risque comportemental qui correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation etc.) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- un risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issues de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles "à dire d'expert" pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité. Des *stress scenarios* effectués régulièrement permettent d'évaluer les différentes politiques de rémunération des contrats sur les cinq prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel *a posteriori* permettent d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de la filiale française d'assurance-vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de comptes, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de comptes à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de comptes. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de comptes fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France et à l'international, assureurs de personnes de Crédit Agricole S.A., recourent peu à la réassurance. En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

2. Les risques techniques en assurance dommages et emprunteurs

Les principales activités concernées sont l'assurance dommages et les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs.

Les principaux risques en assurance dommages et emprunteurs sont les suivants :

- mauvaise sélection des risques et insuffisance de tarification ;
- gestion des sinistres ;
- risque de concentration et risque catastrophique.

Les risques techniques sont gérés au travers de cinq politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie Risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion ;

- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicables par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique de réassurance.

Le résultat technique des activités non-vie se mesure principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les ratios S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux Comités des directions concernées.

Le suivi du ratio S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, etc.) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

Le risque de concentration en assurance non-vie se traduit par une concentration de risques, donc d'indemnités à payer qui vont se cumuler lors d'un sinistre.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres responsabilité civile, risque sériel, chômage,

etc.). Ainsi la politique de réassurance vise un haut niveau de protection en cas d'événement systémique et/ou exceptionnel afin de réduire la volatilité du résultat et protéger les fonds propres (par le biais d'une couverture globale des rétentions et des débordements éventuels des traités individuels couvrant chaque type de risque).

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte.

Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise à optimiser le niveau de protection avec un bon rapport "couverture-prix".

Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'administration au niveau de la filiale.

Comme en cas de défaillance d'un des réassureurs intervenant dans un traité, l'entité devrait prendre à sa charge la part qui incombait au réassureur, la solidité financière est un critère de choix du réassureur. De même, la limitation de la part individuelle de chaque réassureur globalement et dans chacun des traités, lorsque cela est possible, est de nature à réduire l'impact d'une défaillance.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élevaient à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2012, stables par rapport à fin 2011.

Leur ventilation par notation financière se présente ainsi :



V. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une identification des processus et des risques opérationnels qui y sont associés intégrant une évaluation qualitative et quantitative (coût) de chacun des événements de risques avéré ou potentiel. Cette cartographie est actualisée annuellement par les entités qui en ont déjà finalisé le déploiement ;
- le recensement des pertes consécutives à la matérialisation d'un risque opérationnel et la remontée des alertes pour les incidents significatifs. Le déploiement de ce processus de collecte n'est pas encore complètement finalisé dans toutes les entités.

La fonction Risques et contrôles permanents et, plus spécifiquement, le chargé des Risques opérationnels, sous la responsabilité du

RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques), anime ce dispositif en liaison avec les responsables opérationnels et suit l'avancement des plans d'actions identifiés pour réduire l'impact des risques exceptionnels et la fréquence des risques récurrents. Ils peuvent s'appuyer sur les outils de Crédit Agricole S.A. dédiés à la gestion du risque opérationnel.

Des synthèses sur les résultats de ce dispositif sont présentées à la Direction en comité Risques et Contrôle permanent ou de contrôle interne.

Les risques de non-conformité font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités. Dans chaque entité le responsable de la Conformité est en charge du dispositif de contrôle dédié qui s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. À cet égard, le Comité nouveaux produits et nouvelles activités (NAP) présent dans toutes les entités a pour rôle de valider l'ensemble des nouveaux produits et nouvelles activités.

Le suivi des risques opérationnels et de non-conformité repose sur les règles établies par le groupe Crédit Agricole S.A. et ne présente pas de spécificité liée à l'activité Assurance. (cf. section relative aux risques opérationnels ci-après).

VI. Les risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

► RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables des Risques opérationnels) ;
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- **calcul annuel** (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation...) **et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique **d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole S.A. dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe concernant les moyens de paiement dans la Banque de proximité ou aux erreurs de bourse dans la Gestion d'actifs et les Services aux investisseurs, risque d'intensité plus marqué en

Banque de financement et d'investissement (risques juridiques et marchés de capitaux) ou dans l'Affacturage (fraude externe).

L'évolution du risque opérationnel reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations) face à des pertes unitaires élevées, d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Le risque de fraude interne et particulièrement pour les activités de marchés de capitaux, dans la continuité des actions engagées en 2007 (notamment chez Crédit Agricole CIB), a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif visant à mieux l'encadrer (revue des procédures d'habilitations, renforcement des dispositifs d'alerte, mise en œuvre d'une cellule de lutte contre la fraude au sein de la ligne métier Conformité). À la suite de la publication des préconisations du Comité européen des superviseurs bancaires, CEBS, sur la gestion des risques opérationnels dans les activités de marchés en 2011, un plan d'actions a été établi pour couvrir le Groupe. L'avancement des plans d'action fait l'objet de présentation régulière. En 2012, cette démarche a été étendue aux Caisses régionales.

S'agissant de la composante **identification et évaluation qualitative des risques**, comme chaque année la campagne de cartographie des risques a été menée. L'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre et donnera lieu à une présentation en Comité des risques opérationnels.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, le système d'information risques opérationnels alimente maintenant trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe, "Arpège". Les validations des états Corep RO sont réalisées dorénavant par les entités. Dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la CRD 4 (évolutions sur le Corep) un projet informatique dédié a été mené en 2012.

La plateforme RCP réunissant désormais les trois briques fondamentales des outils existants (collecte des pertes, cartographie des risques et contrôle permanents) offre le partage des mêmes référentiels et permet ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Enfin, sur la composante **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** des travaux d'industrialisation et de sécurisation de la chaîne applicative ont été menés en 2011. Le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2012 avec une nouvelle version du moteur de calcul de fonds propres qui améliore les performances numériques, et une industrialisation de l'outil de *backtesting*.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007 et confirmée à nouveau (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 72 % des fonds propres au titre du risque opérationnel.

En 2012, les travaux d'intégration de Cariparma et FriulAdria en AMA ont été menés, ponctués par une mission du régulateur italien.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage de produit net bancaire en fonction des pôles métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type **Loss Distribution Approach** qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à

partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence. Afin de compléter ce dispositif, une deuxième base externe sera intégrée.

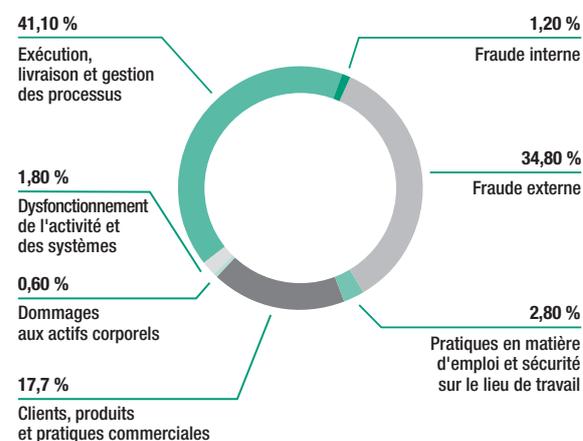
Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a été présentée au Comité des normes et méthodologies en décembre 2011 et a fait l'objet d'une mission de l'ACP en 2012 qui a noté les avancées du Groupe ainsi que les axes de progrès.

IV. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES (EN VALEUR) PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2010 À 2012)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail notamment dans le crédit à la consommation ;
- enfin, une exposition liée au risque juridique (litiges commerciaux) qui reste stable.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles

sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2012.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. au final par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) et représentent environ 6 % de l'ensemble des programmes d'assurances Groupe.

► RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2011. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 15 mars 2012, date du dépôt auprès de l'AMF du Document de référence n°D.12-0160.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2012 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Faits exceptionnels et litiges

Groupe IFI Dapta Mallinoud

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinoud. Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex-CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI. La cour d'appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007, le Tribunal de commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 millions d'euros pour perception indue d'intérêt ;
- condamné le Crédit Lyonnais à 5 millions d'euros pour soutien abusif ;
- condamné le Crédit Lyonnais et le CDR à 50 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision et la Cour d'appel de Paris s'est prononcée par un arrêt du 10 décembre 2010, aux termes duquel elle :

- rejette la demande d'indemnisation globale pour le prétendu préjudice subi par l'ensemble des 13 sociétés du Groupe ;
- demande au commissaire à l'exécution du plan d'indiquer, société par société, le montant du préjudice allégué ; et,
- ordonne une expertise très large de la situation financière de chacune des sociétés du Groupe à l'époque des faits.

Le rapport d'expertise a été déposé en septembre 2012. Les plaidoiries devant la Cour d'appel doivent avoir lieu mi-juin 2013.

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques auraient fourni un appui aux terroristes dans la mesure où elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, comptes par lesquels des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, le Crédit Lyonnais soutient que les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Les demandeurs devront apporter cette preuve pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause.

LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

La phase de la *discovery* est désormais terminée et le Tribunal a jugé que l'examen des demandes des plaignants devrait se poursuivre au cours d'un procès avec jury. LCL s'attend à ce que ce procès se tienne dans le courant de l'année 2013.

Affaire EIC (Échange Image Chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. L'arrêt de la Cour de cassation n'est toujours pas rendu.

New York Attorney General (NYAG)

Le Procureur général de l'État de New York n'ayant donné aucune suite à la requête (*subpoena*) qu'il a adressée à la succursale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) à New York en mai 2010 demandant des informations concernant les relations de Crédit Agricole CIB avec les agences de notation, il a été décidé que cette demande de renseignements, satisfaite en son temps, ne sera plus mentionnée dans le rapport annuel.

Office of Foreign Assets Control (Ofac)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'*Office of Foreign Assets Control* (Ofac) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le bureau du *District Attorney* du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront.

Assignment de Crédit Agricole CIB par Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo S.p.A ("Intesa") a assigné, le 9 avril 2012, devant la Cour fédérale de New York, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Securities (USA), plusieurs sociétés du groupe Magnetar ainsi que The Putnam Advisory Company LLC, à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé Pyxis ABS CDO 2006-1.

Intesa, ayant été amenée à conclure avec Crédit Agricole CIB un *Credit Default Swap* d'un montant notionnel de 180 millions de dollars américains sur la tranche super senior du CDO, estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO et demande des dommages-intérêts pour 180 millions de dollars américains, plus les intérêts sur cette somme ainsi que des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, des remboursements de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour.

Euribor/Libor

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à ce jour.

Dans le cadre de leur coopération avec ces autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités. Ces travaux seront poursuivis en 2013. Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue des travaux, ni la date à laquelle ils se termineront.

Bell Group

Les liquidateurs des sociétés du Groupe Bell débitrices d'un groupe de 20 banques (les Banques), dont font partie Crédit Agricole S.A.,

LCL et CACIB, ont engagé en 1995 une action afin de remettre en cause les paiements faits au profit des Banques et provenant de la réalisation d'actifs du Groupe Bell grevés de sûretés au profit desdites Banques.

Par décision en date du 17 août 2012, la *Court of Appeal* de la *Supreme Court of Western Australia* a condamné les Banques à verser aux liquidateurs desdites sociétés du Groupe Bell un montant estimé, en octobre 2012, pour l'ensemble des Banques à environ 2,6 milliards de dollars australiens (2,1 milliards d'euros environ). Ce montant doit encore fait l'objet d'ajustements.

Un pourvoi contre la décision du 17 août 2012 a été formé par les Banques devant la *High Court of Australia*. Celle-ci devrait se prononcer sur la recevabilité de ce pourvoi en mars ou en avril 2013.

La part des entités concernées du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A., LCL et CACIB) représente environ dix pour cent du montant total des sommes objet de la condamnation.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

► RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole S.A. sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de communiquer les informations

au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 modifié en date du 29 octobre 2009.

L'Autorité de contrôle prudentiel a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé.

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD 3 (*Capital Requirement Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette directive.

L'Autorité de contrôle prudentiel veille à ce que les fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

soient bien supérieurs ou égaux à 80 % du montant calculé selon le ratio Bâle1.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Depuis fin 2007, l'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- groupe Cariparma ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe CA Leasing et Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier ;
- portefeuille des entreprises sur le périmètre de LCL.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'Autorité de contrôle prudentiel en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités

ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'Autorité de contrôle prudentiel.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole S.A. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*", ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

► GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie "Facteurs de risque".

► RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées

sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 12 aux états financiers consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012".

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2012

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
FONDS PROPRES DE BASE (A)	36,3	40,4
Capital et réserves part du Groupe	38,6	43,2
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	1,0	1,0
Intérêts minoritaires hors hybrides	3,3	3,5
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	9,3	11,8
Déduction des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(15,9)	(19,1)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	20,3	21,9
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	0,0	0,0
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	4,8	6,3
Déductions des fonds propres de base (C)	2,1	3,1
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	2,7	3,2
<i>dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)</i>	3,6	3,7
<i>dont positions de titrisation pondérées à 1 250 %</i>	0,7	2,0
<i>dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>	0,1	0,1
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	13,2	11,3
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	38,6	44,8
<i>Tier 1 (A - C)</i>	34,2	37,4
<i>Tier 2 (B - D)</i>	17,6	18,7
<i>Tier 3</i>	0,0	0,0
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	293,1	333,7
Risques de crédit	257,1	277,8
Risques de marché	13,1	32,8
Risques opérationnels	22,9	23,1
RATIO DE SOLVABILITÉ TIER 1	11,7 %	11,2 %
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	13,2 %	13,4 %

Au 31 décembre 2012, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 13,2 % dont 11,7 % pour le noyau dur (*Tier 1*) en Bâle 2, à comparer avec des ratios de respectivement 13,4 % et 11,2 % au 31 décembre 2011.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les fonds propres nets disponibles s'élèvent au 31 décembre 2012 à 38,6 milliards d'euros et sont en baisse de 6,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 :
 - les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 34,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et font ressortir une baisse de 3,2 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2011,
 - le poste capital et réserves part du Groupe baisse au total de 4,6 milliards d'euros, avec comme principaux impacts le résultat prudentiel pour - 6,1 milliards d'euros et les plus et moins-values latentes pour + 1,6 milliard d'euros.
- En ce qui concerne le résultat, il a été affecté par les éléments exceptionnels négatifs afférents au recentrage des activités du Groupe, dont les principaux sont, d'une part, l'impact de la cession d'Emporiki qui a pesé pour 3,7 milliards d'euros (impact pris en compte au titre de la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés) et, d'autre part, les provisions pour dépréciation d'un montant total de 3,5 milliards d'euros. Ces dernières sont neutralisées prudemment à hauteur de 3,4 milliards d'euros au niveau des écarts d'acquisition,
- les titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire baissent de 2,5 milliards d'euros. En effet, l'année a été marquée par le rachat de titres super-subordonnés totalisant 1,7 milliard d'euros, ainsi que par l'exercice du call sur l'émission d'actions de préférence de LCL de 750 millions d'euros,
 - les déductions des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires au titre des participations baissent très légèrement. Les déductions des titrisations diminuent de 1,3 milliard d'euros, essentiellement du fait de la vente de lignes de titrisation de Crédit Agricole CIB dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation à travers la cession d'actifs non stratégiques,
 - les fonds propres durs incluent depuis le 31 mars 2008 une avance d'actionnaires mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales. Celle-ci s'élève à 1,0 milliard d'euros depuis le 31 décembre 2011, date à laquelle elle avait été partiellement remboursée avec la mise en place de l'opération *Switch* qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales,
 - les fonds propres complémentaires après déductions (*Tier 2*) baissent de 1,1 milliard à 17,6 milliards d'euros. Le Groupe a racheté une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de 0,4 milliard d'euros au premier

semestre. Il a également réalisé des rachats et exercé un *call* sur des titres subordonnés remboursables pour un total de 0,7 milliard d'euros au quatrième trimestre,

- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) sont nuls au 31 décembre 2012, la dette ayant été remboursée au 31 mars 2010,
- le groupe Crédit Agricole S.A. déduit les fonds propres des entreprises d'assurance des fonds propres globaux. Cette déduction s'est élevée à 13,2 milliards d'euros, en hausse de 1,9 milliard d'euros. L'assurance a fait en décembre l'objet d'une optimisation de sa structure de fonds propres entre capital et financement par du *Tier 2*. Elle s'est traduite par une réduction du capital dur de 1,7 milliard d'euros, entièrement compensée par des émissions de capital hybride sous forme de titres subordonnés, souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- les encours pondérés Bâle 2 s'élèvent à 293,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 12,2 % par rapport à l'encours de fin décembre 2011 (333,7 milliards d'euros) :
 - les risques de crédit, qui totalisent 257,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, baissent de 20,7 milliards d'euros sur la période du fait notamment de la poursuite du plan d'adaptation dans la Banque de financement et d'investissement et les Services financiers spécialisés,
 - les risques de marché, qui sont de 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, enregistrent sur l'année 2012 une forte baisse de 19,7 milliards d'euros, expliquée principalement par le transfert du risque de marché du portefeuille de corrélation,
 - les risques opérationnels d'un montant de 22,9 milliards d'euros sont en très légère baisse.

Par ailleurs, les emplois pondérés liés aux participations dans les CCI/CCA des Caisses régionales augmentent de 2,2 milliards d'euros sur la période.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des encours pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'année 2012 :

	Montant <i>(en milliards d'euros)</i>
Encours pondérés au 31/12/2011	333,7
Effet change (USD)	(0,9)
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	6,3
Variations organiques ⁽¹⁾	(46,0)
Encours pondérés au 31/12/2012 ⁽²⁾	293,1

(1) Variation des expositions et migration de crédit.

(2) Dont Emporiki Bank : 15,5 milliards d'euros.

► FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. LE NOYAU DUR (CAPITAL, RÉSERVES, INTÉRÊTS MINORITAIRES) APRÈS DÉDUCTIONS

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
- pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
- les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes (sauf en cas d'anticipation de non-distribution) ;

- les fonds pour lesquels l'Autorité de contrôle prudentiel a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base, et qui ne sont pas des titres hybrides visés ci-dessous. Crédit Agricole S.A. détient ainsi au 31 décembre 2012 dans ses fonds propres de base une avance d'actionnaires octroyée par les Caisses régionales, partiellement remboursée, et s'élevant à 1 milliard d'euros ;

- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A. ainsi que les T3CJ (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés) qui bénéficient d'un accord de l'Autorité de contrôle prudentiel pour ne pas être inclus dans la catégorie ci-dessous des titres hybrides ;

- les déductions sont les suivantes :

- les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. LES TITRES HYBRIDES (Y COMPRIS ACTIONS DE PRÉFÉRENCE)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step-up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la sécurité financière du 1^{er} août 2003, et d'actions de préférence *preferred securities* de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

La note annexe 6.19 aux états financiers consolidés "Capitaux propres" présente notamment la composition du capital et le détail des actions de préférence.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides "innovants", tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du SGACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides – "innovants et non innovants" – est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres super-subordonnés

Le détail des titres super-subordonnés au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Caractère innovant (I)/ non innovant (NI)	Montants pruden­tiels au 31/12/2012 (en millions d'euros) (1)
Crédit Agricole S.A.	Février 2005	600	EUR	Février 2015 puis annuel	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS + 0,025 %, cap à 7,75 %	NI	371
Crédit Agricole S.A.	Novembre 2005	600	EUR	Novembre 2015 puis trimestriel	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	I	329
Crédit Agricole S.A.	Février 2006	500	GBP	Février 2016 puis trimestriel	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	I	243
Crédit Agricole S.A.	Août 2006	400	CAD	Août 2016 puis trimestriel	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad + 1,75 %	I	45
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2007	500	USD	Octobre 2012 puis semestriel	7,375 %	NI	379
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	250	NZD	Décembre 2017 puis trimestriel	10,035 % puis à compter du 19/12/2012 5,04 %, puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	NI	155
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	650	EUR	Décembre 2012 puis trimestriel	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M + 3,10 %	NI	650
Crédit Agricole S.A.	Mai 2007	1 500	USD	Mai 2017 puis tous les 10 ans	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	NI	673
Crédit Agricole S.A.	Janvier 2008	400	GBP	Janvier 2020 puis trimestriel	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, Libor3M GBP + 3,55 %	I	210
Crédit Agricole S.A.	Mars 2008	850	EUR	Mars 2018 puis trimestriel	8,2 % puis à compter du 31/03/2018, E3M + 4,80 %	I	849
Crédit Agricole S.A.	Septembre 2008	500	EUR	Septembre 2018 puis trimestriel	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	I	499
Crédit Agricole S.A.	Juin 2009	1 350	USD	Décembre 2014 puis semestriel	9,75 %	NI	1 020
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	1 000	USD	Octobre 2019 puis trimestriel	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor3M USD + 6,982 %	I	754
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	550	EUR	Octobre 2019 puis trimestriel	7,875 % puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424 %	I	547
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	300	GBP	Octobre 2019 puis trimestriel	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor3M GBP + 6,146 %	I	355
CACEIS	Novembre 2007	40	EUR	Novembre 2017 puis trimestriel	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	I	40
Newedge	Décembre 2008	103	USD	Décembre 2013 puis trimestriel	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	NI	78
Cariparma	Juin 2011	30	EUR	Juin 2016 puis trimestriel	E3M + 7,29 %	NI	29
TOTAL							7 226

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;

- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, devise par devise avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférents aux expositions concernées et les pertes attendues calculées en utilisant les approches de notations internes, dans la limite de 0,6 % des montants de leurs expositions pondérées.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Le détail des titres subordonnés à durée indéterminée au 31 décembre 2012 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Montants prudentiels au 31/12/2012 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	1 050	GBP	Juin 2018 puis tous les 5 ans	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	187
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2001	937	EUR	Décembre 2011 puis trimestriel	5,641 % puis à partir du 20/12/2011, E3M + 0,75 %	937
Crédit Agricole S.A.	Mars 2003	636	EUR	Mars 2015 puis tous les 12 ans	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	583
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	497	EUR	Juillet 2016 puis tous les 13 ans	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'État 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	447
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2003	505	EUR	Décembre 2015 puis tous les 12 ans	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'État 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	422
Crédit Agricole S.A.	Juin 2006	500	EUR	Juin 2011 puis trimestriel	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M + 1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M + 2,04 %	500
LCL	Novembre 1985	229	EUR	-	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication Insee) - 0,15 %	115
LCL	Janvier 1987	229	EUR	Janvier 1994 puis annuel	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication Insee) - 0,30 %	97
TOTAL						3 288

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 31 décembre 2012 comprennent également (cf. note annexe 6.11 aux états financiers consolidés "Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées") :

- le dépôt de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6,6 bis et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Depuis le 31 décembre 2010, les déductions n'incluent plus les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales (mises en équivalence), aux termes de l'article 67 des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité qui, depuis

2011, dispose que l'article 6 III du règlement 90-02 s'applique aux participations intragroupe des groupes mutualistes et coopératifs détenues sous forme de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ou de certificats coopératifs d'associés (CCA). Ainsi, Crédit Agricole S.A. ne déduit plus ses participations dans les Caisses régionales et leurs filiales établissements financiers à hauteur de 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et de 50 % sur les fonds propres complémentaires, mais les a ajoutées au total des emplois pondérés après application d'une pondération.

Fin 2011, Crédit Agricole S.A. a mis en place l'opération *Switch* qui permet la réduction des exigences prudentielles pesant sur Crédit Agricole S.A. au titre des participations minoritaires de 25 % détenues au capital des Caisses régionales.

En contrepartie, Crédit Agricole S.A. a remboursé 74,5 % de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et 74,5 % des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 4,2 milliards d'euros.

Conformément à l'article 6 bis du règlement 90-02 précité, les déductions incluent les positions de titrisation pondérées à 1 250 % détenues par les établissements assujettis lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes. Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds

propres sont déduits des fonds propres globaux, comme l'autorise l'article 6 susvisé (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, Crédit Agricole S.A. est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires. Le Groupe n'en détient plus.

5. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	31/12/2012	
	Détail	Total
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)		39 727
Minoritaires et assimilés :		
Intérêts minoritaires (valeur comptable)	5 505	
moins actions de préférence reclassée dans "autres éléments de capital Tier 1"	(2 104)	
Ajustements réglementaires sur Tier 1 :		
Autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	1 428	
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(15 874)	
Gains – pertes latents sur opérations de couverture des flux trésorerie	(507)	
Gains – pertes latents sur titres disponibles à la vente	(550)	
Pertes attendues (50 % du total sur le Tier 1)	(26)	
Déduction des titrisations (50 % du total sur le Tier 1)	(357)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(1 788)	
Autres retraitements prudentiels	(596)	
Autres éléments de capital Tier 1 :		
Instruments de fonds propres hybrides	7 225	
Actions de préférence	2 104	
Total capital Tier 1		34 187
Ressources Tier 2 :		
Éléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	3 565	
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	16 330	
Ajustements réglementaires sur Tier 2 :		
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres ⁽²⁾	297	
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	112	
Déduction des titrisations (50 % du total sur le Tier 2)	(357)	
Pertes attendues (50 % du total sur le Tier 2)	(26)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(2 344)	
Total capital Tier 2		17 577
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance		(13 176)
TOTAL FONDS PROPRES GLOBAUX		38 588

(1) Ces éléments sont constitués de l'avance d'actionnaires de SAS Rue La Boétie à Crédit Agricole S.A. pour 958 millions d'euros et des T3CJ pour 470 millions d'euros.

(2) Retraitement prudentiel en Upper Tier 2 de 45 % des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente.

II. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées présentées dans le tableau des ratios

prudentiels. Les expositions pondérées sont obtenues en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 23,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 12,0 % par rapport à décembre 2011.

1. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,4	0,2	2,0	0,2
Établissements	10,7	0,9	10,1	0,8
Entreprises	62,4	5,0	67,7	5,5
Clientèle de détail	36,6	2,9	40,5	3,2
Actions	2,2	0,2	2,2	0,2
Titrisations	0,2	0,0	0,2	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	14,2	1,1	16,8	1,3
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT	128,7	10,3	139,5	11,2

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit est en baisse par rapport à 2011 essentiellement en raison de la baisse des encours. Elle s'élève à 10,3 milliards d'euros et représente 44 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012.

Sans changement par rapport à l'année dernière, les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail représentent la majeure partie (plus de 75 %) de l'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard et proviennent principalement des entités incluses dans le projet de passage séquentiel en méthode IRB et qui ont vocation à être traitées, selon le planning du *roll out* du Groupe, en méthode IRB.

2. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,0	0,2	1,4	0,1
Établissements	10,5	0,8	11,5	0,9
Entreprises	71,5	5,7	79,2	6,3
Clientèle de détail	26,9	2,2	26,1	2,1
<i>Petites ou moyennes entités</i>	5,0	0,4	4,7	0,4
<i>Expositions renouvelables</i>	3,1	0,2	3,5	0,3
<i>Prêts immobiliers</i>	5,7	0,5	6,1	0,5
<i>Autres expositions sur la Clientèle de détail</i>	13,1	1,1	11,8	0,9
Actions	10,5	0,8	11,9	1,0
● Méthode de pondération simple	10,5	0,8	11,9	1,0
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)</i>	1,9	0,2	2,3	0,2
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)</i>	3,4	0,3	5,7	0,5
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370 %)</i>	5,2	0,3	3,9	0,3
● Méthode de modèles internes	-	-	-	-
Titrisations	7,0	0,6	8,2	0,7
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	-	-
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE NOTATIONS INTERNES DU RISQUE DE CRÉDIT	128,4	10,3	138,3	11,1

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit s'élève à 10,3 milliards d'euros et représente 44 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012. Elle est en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 7,2 %), ce qui s'explique principalement par la baisse des expositions Entreprises qui représentent, comme en 2011, plus de 55 % du total.

Les exigences de fonds propres pour la Clientèle de détail ont pour principales origines les activités, d'une part de LCL, et d'autre part des filiales de crédit à la consommation telles que Crédit Agricole Consumer Finance.

3. Montants des exigences de fonds propres au titre des risques de marché

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risques de marché en approche standard	3,3	0,3	7,1	0,6
<i>Risques de taux</i>	1,6	0,2	5,3	0,5
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,1	0,0	0,1	0,0
<i>Risques de change</i>	1,5	0,1	1,6	0,1
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,1	0,0	0,1	0,0
Risques de marché évalués par modèle interne	9,8	0,8	25,7	2,0
<i>dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques</i>				
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	13,1	1,1	32,8	2,6

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 1,1 milliard d'euros et représente 4,7 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012 (contre près de 10 % au 31 décembre 2011).

La forte baisse enregistrée en 2012 est liée à la cession des risques de marché du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB.

Montants des exigences de fonds propres au titre du risque de règlement-livraison

Cette exigence est faible et s'élève pour le Groupe à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011.

4. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

(en milliards d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	8,5	0,7	9,3	0,7
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	14,4	1,1	13,8	1,1
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	22,9	1,8	23,1	1,8

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 1,8 milliard d'euros (en baisse de 1,1 % par rapport à 2011) et représente 7,7 % de l'ensemble des exigences de fonds propres du Groupe au 31 décembre 2012.

Le calcul en approche de mesure avancée représente 61 % de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les principales entités contributrices sont Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi pour la méthode avancée, et Cariparma et Crédit Agricole Consumer Finance pour la méthode standard.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP

(*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures mises en œuvre se réfèrent à l'objectif de *rating* cible du Groupe. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. applique dans son calcul du capital interne les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle 2 correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse

de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1, Solvency 2*).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets anticipés de la réforme Bâle 3, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole S.A. soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à l'organe central.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;
- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP.

► RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;

- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **actifs pondérés (RWA)** : le montant des expositions pondérées est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;

- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administration centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts à l'habitat, les crédits *revolving*, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Conformément au dispositif Bâle 2, les actifs pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises),

la formule de calcul est donnée à l'article 47 de l'arrêté du 20 février 2007 ;

- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 54-1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les actifs pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 58-1 de l'arrêté du 20 février 2007, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions".

Le calcul des actifs pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué au point III ci-dessous.

Les actifs pondérés des expositions "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" sont calculés par application d'une pondération forfaitaire de 100 % à la valeur comptable des expositions concernées.

Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole S.A. La définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes filiales du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les actifs pondérés calculés à l'aide de ces paramètres pour une même catégorie d'expositions.

S'agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- maturité du marché : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d'une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;

- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les actifs pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l'habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d'autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les actifs pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n'étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n'évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l'habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu'ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu'occupe la propriété individuelle dans la culture d'un pays, l'importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des actifs pondérés plus faibles qu'ailleurs, en raison de ratios d'endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d'une filiale à l'autre ou d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des actifs pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l'habitat peuvent varier d'un pays à l'autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les actifs pondérés seront élevés ;
- modèle d'entreprise : Crédit Agricole S.A. suit un modèle d'entreprise qui consiste à porter jusqu'à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d'autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent Crédit Agricole S.A. conserve à son bilan l'intégralité des prêts à l'habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des actifs pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d'actifs pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés

au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACP en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales,
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci formalise précisément les procédures et modes opératoires retenus. Les travaux de *backtesting* peuvent être réalisés suivant des périodicités, des profondeurs et des périodes différentes, chacun d'eux suivant des objectifs différents.

- *Backtesting* trimestriel : ce type de *backtesting*, réalisé systématiquement sur le périmètre de la Grande clientèle, a deux objectifs : Il s'agit d'une part de s'assurer au plus tôt de l'absence de dérive dans l'application des méthodologies et d'autre part de maintenir, grâce à ces résultats, l'animation des entités utilisatrices.
- *Backtesting* annuel : cette analyse réalisée conformément aux exigences de l'article 145 et suivant de l'arrêté du 20 février 2007 vise à s'assurer que les modèles déployés sur des périmètres autorisés ou en cours de validation donnent les résultats attendus.

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le résultat du *backtesting* s'exprime *in fine* sous la

forme d'un document de synthèse présentant une analyse critique des propriétés de discrimination de la méthode de notation et de l'estimation des taux de défaut associée à chaque note calculée par le modèle

Cette analyse critique de la pertinence de la méthode et de sa mise en œuvre est réalisée en référence au périmètre d'application effectif de la méthodologie dans le groupe Crédit Agricole. Elle doit analyser une profondeur suffisante pour pouvoir détecter et qualifier les éventuels dysfonctionnements.

Trois types d'analyse sont réalisés de manière systématique :

- contrôle de la stabilité de la population ;
- suivi des performances du système de notation : analyse du caractère discriminant de la grille de notation, au travers par exemple de la courbe ROC, de l'indice de Gini, ou de la courbe et de l'indice de Kolmogorov-Smirnov ;
- suivi des déviations des taux de défaut : en particulier l'examen des taux de défaillance par lot et par génération de production sur la Clientèle de détail est un élément clé de l'évaluation de la qualité du système de notation. Les écarts entre les taux de défaut estimés et constatés sont appréciés par lot au regard d'un intervalle de confiance.

L'unité responsable de la méthode restitue annuellement auprès du Groupe, via le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats. Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

1. Répartitions des expositions

1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au risque de crédit et de contrepartie par catégorie d'exposition, pour les approches standards et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EXPOSITIONS BRUTES

(en milliards d'euros)	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	43,0	11,8	148,2	3,2	191,2	15,0	173,9	156,5	12,0	160,1
Établissements	344,2	24,0	124,1	41,0	468,3	65,0	467,6	466,8	54,0	466,1
Entreprises	97,3	10,3	237,4	25,1	334,7	35,4	347,7	360,7	42,8	360,7
Clientèle de détail	72,8		118,0		190,8		195,1	199,4		199,3
Actions	3,4		18,9		22,3		22,3	22,2		22,6
Titrisations (position de titrisations)	0,5		56,3		56,8		62,0	67,3		67,2
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	45,1				45,1		35,0	24,9		31,7
TOTAL	606,3	46,1	702,9	69,3	1 309,2	115,4	1 303,6	1 297,8	108,8	1 307,6

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EAD

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	40,1	11,8	147,8	3,2	187,9	15,0	170,0	152,1	12,0	155,6
Établissements	287,8	24,0	112,6	33,1	400,4	57,1	403,9	407,4	54,1	406,0
Entreprises	81,7	10,3	199,9	24,3	281,6	34,6	292,4	303,1	40,4	302,6
Clientèle de détail	55,9		113,7		169,6		172,0	174,4		172,9
Actions	1,7		3,6		5,3		5,6	5,9		13,3
Titrisations	0,5		55,6		56,1		61,3	66,5		63,2
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	44,2				44,2		34,0	23,9		30,6
TOTAL	511,9	46,1	633,2	60,6	1 145,1	106,7	1 139,2	1 133,3	106,6	1 144,0

ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : RWA

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	2,4	0,2	2,0	0,2	4,4	0,4	3,9	3,4	0,1	3,7
Établissements	10,7	2,4	10,5	4,2	21,2	6,6	21,4	21,6	6,4	22,5
Entreprises	62,4	2,5	71,5	9,3	133,9	11,8	140,5	146,8	15,5	150,2
Clientèle de détail	36,6		26,9		63,5		65,0	66,5		66,8
Actions	2,2		10,5		12,7		13,4	14,1		40,3
Titrisations	0,2		7,0		7,2		7,8	8,4		8,8
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	14,2				14,2		12,3	10,5		9,4
TOTAL	128,7	5,1	128,4	13,7	257,1	18,8	264,3	271,3	22,0	301,5

Le montant moyen par catégorie d'exposition au 31 décembre 2012 représente la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2012 et celles au 31 décembre 2011.

Sans changement notable par rapport aux exercices précédents, le portefeuille crédits se caractérise par le poids structurel de la catégorie d'exposition Établissements, qui intègre 300,4 milliards d'euros d'expositions liées aux opérations internes au groupe Crédit Agricole à fin décembre 2012 (306,3 milliards d'euros à fin décembre 2011). Hors ces opérations internes, le portefeuille crédits atteint 1 009 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2012 en hausse de 1,7 % sur un an.

Sur l'exposition brute, l'année 2012 enregistre comme en 2011 une quasi-stagnation des encours globaux avec des évolutions contrastées suivant les portefeuilles. En lien avec la dégradation globale de la conjoncture en Europe, les encours sur les portefeuilles

Clientèle de détail et Entreprises sont en réduction significative (évolution respectivement de - 7,2 % et - 4,3 %). Le portefeuille Titrisation enregistre une baisse encore plus marquée (- 15,6 %) en raison de la cession du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole ClB. Par contraste, l'évolution des expositions observée sur le portefeuille Administrations centrales et banques centrales est liée à une hausse des actifs liquides sous forme de dépôts en banque centrale.

Mesuré en exposition au défaut, le portefeuille crédit enregistre une évolution globale de 1,05 % sur l'année.

La contribution du portefeuille de risque de contrepartie enregistre une hausse de 6,1 % sur l'année 2012 et atteint 115,5 milliards d'euros en exposition brute contre 109 milliards d'euros à fin 2011.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Crédit Agricole S.A. et ses filiales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 106,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (sous

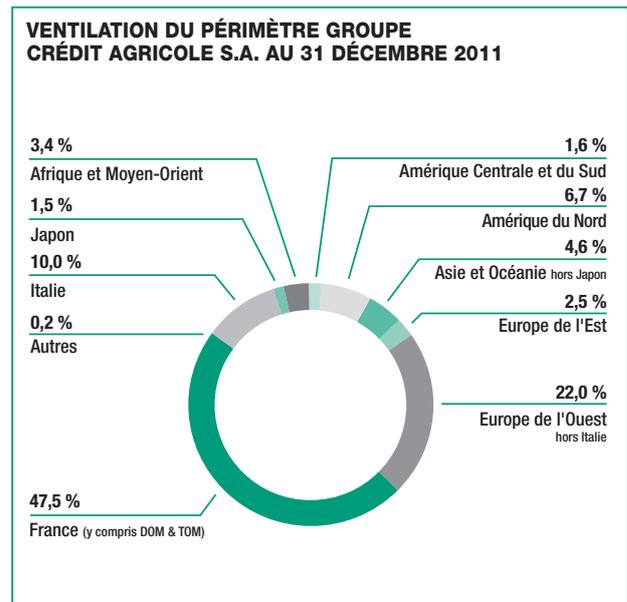
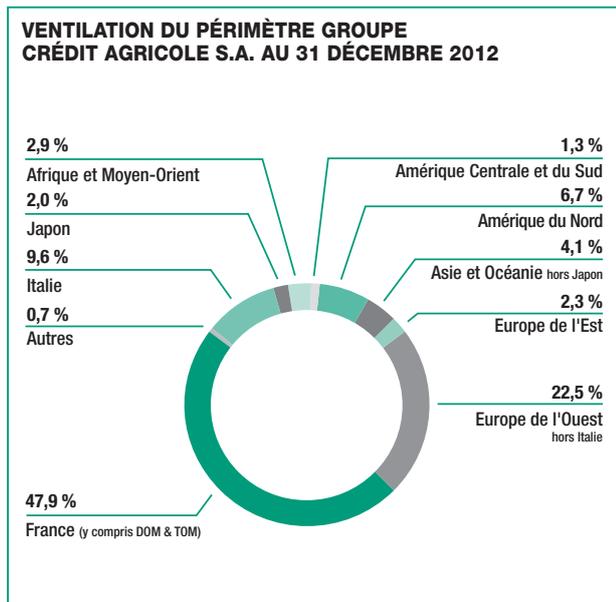
forme d'instruments dérivés : 59,7 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 47,1 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A., hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2012, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 906,9 milliards d'euros (hors opérations internes au groupe Crédit Agricole), contre 896,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant ventilé par zone géographique est de 880,9 milliards d'euros (contre 884,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011).



(en pourcentage) Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM & TOM)	58,0	64,7	48,7	46,4	36,0	35,3	57,2	56,7	79,9	81,9
Europe de l'Ouest hors Italie	14,3	11,1	32,9	33,0	27,6	26,4	13,0	14,0	8,0	6,2
Amérique du Nord	11,5	11,3	5,5	5,6	8,5	8,8	0,0	0,0	2,0	2,4
Italie	4,2	4,9	1,7	2,2	8,2	7,8	24,6	24,5	4,1	4,0
Japon	4,1	2,0	2,7	2,8	1,5	1,6	0,0	0,0	0,5	0,4
Autres	3,3	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Asie et Océanie hors Japon	1,7	1,7	4,7	5,5	7,2	7,6	0,5	0,5	5,1	4,9
Afrique et Moyen-Orient	1,3	1,4	2,5	2,9	4,9	5,6	1,4	1,4	0,2	0,2
Amérique centrale et du Sud	1,0	1,1	0,4	0,5	2,6	3,1	0,3	0,2	0,0	0,0
Europe de l'Est	0,6	0,8	0,9	1,1	3,5	3,8	3,0	2,7	0,2	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sans changement majeur par rapport à 2011, le portefeuille crédits reste concentré sur la France (47,9 %) et sur l'Europe de l'Ouest en général (80,0 %), conséquence directe de l'implantation européenne prépondérante du groupe Crédit Agricole S.A. La répartition en Europe est restée globalement stable avec toutefois une baisse de la part de l'Italie passant de 10,0 % à 9,6 % du portefeuille total au 31 décembre 2012.

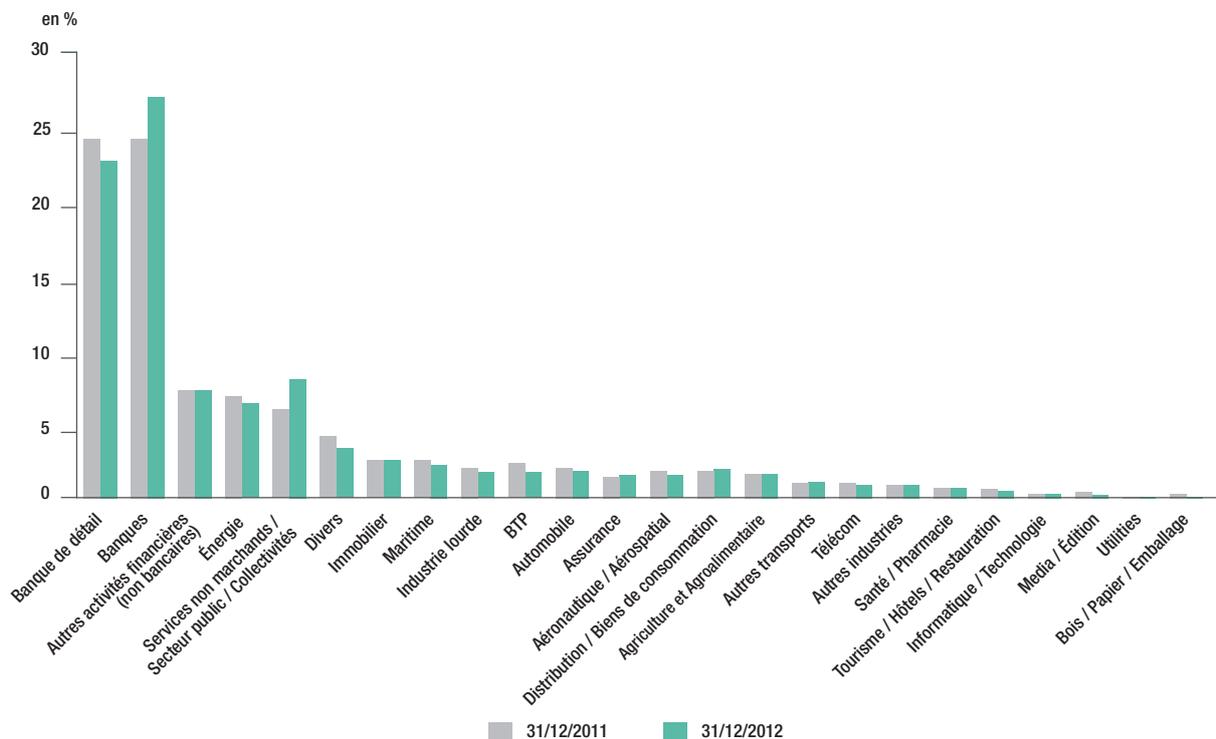
L'exposition totale sur la France est constituée à hauteur de 25,7 % par des encours sur la Clientèle de détail (- 1,0 % sur un an) et à 28,7 % par le portefeuille Entreprises (- 1,8 % sur un an). L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole à l'étranger, est composée à hauteur de 54,8 % de crédits sur la Clientèle de détail (54,9 % à fin décembre 2011). Par contraste, la zone Europe de l'Ouest hors France et hors Italie reste plus marquée par le poids du portefeuille Entreprises (46,8 % au 31 décembre 2012, contre 49,1 % au 31 décembre 2011).

1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole S.A. pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits *revolving*, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2012, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 884,7 milliards d'euros (hors opérations internes avec le groupe Crédit Agricole), contre 877,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant ventilé par secteur d'activité est de 836,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (contre 812,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

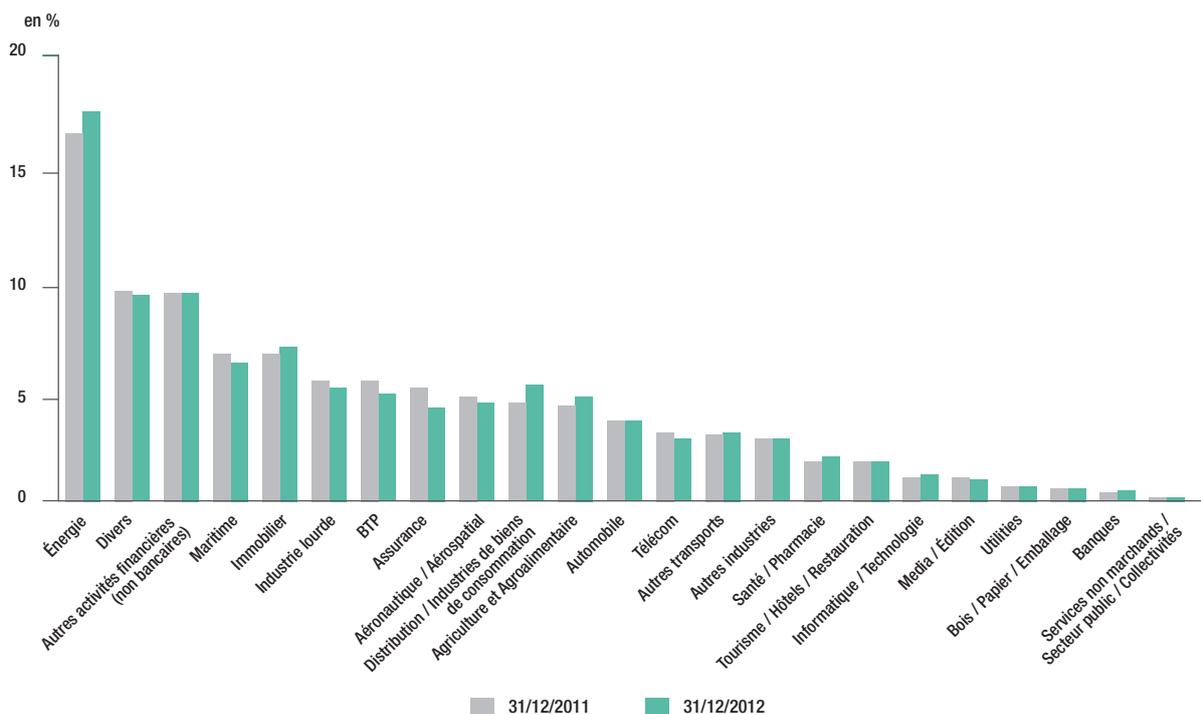
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2012 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Hors Clientèle de détail, secteurs financier et public, le portefeuille Entreprises offre également un niveau de diversification satisfaisant.

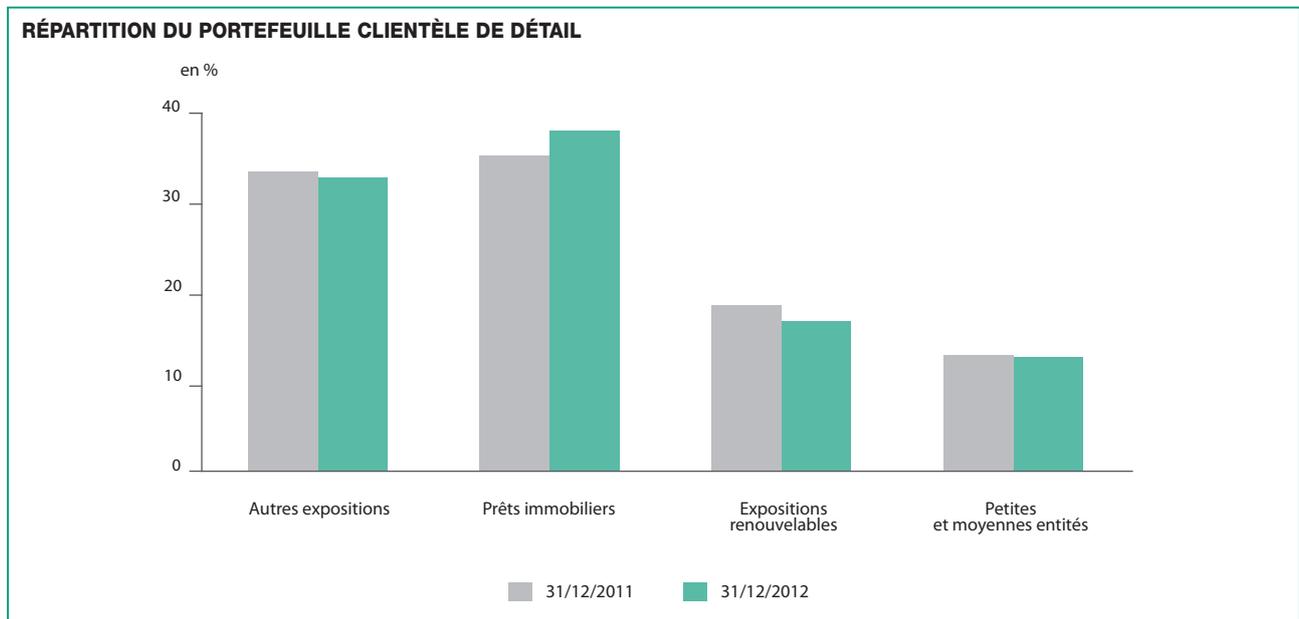
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES



Dans des encours ventilés globalement en réduction, les secteurs dont la part relative a le plus fortement baissé en 2012 sont notamment l'industrie lourde, le *shipping* et le BTP ainsi que le secteur assurances dont la hausse en 2011 avait été liée à des opérations exceptionnelles.

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole S.A. par sous-portefeuille bâlois (encours de 190,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 199,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011).



La ventilation du portefeuille Clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois est marquée comme en 2011 par une hausse de la part des crédits immobiliers au détriment des crédits à la consommation (classe "autres expositions") et des expositions renouvelables qui ont été marquées par une réduction notable des encours en 2012 (-13,9 %).

1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales ainsi qu'Établissements, le groupe Crédit

Agricole S.A. a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	32,7	30,0	46,7	43,6
2	0,4	0,4	6,8	6,8
3	7,2	7,2	0,4	0,4
4	0,6	0,6	0,4	0,4
5	1,5	1,5	1,3	1,3
6	0,6	0,5	0,8	0,5
MONTANT TOTAL	43,0	40,2	56,4	53,0

Poursuivant la tendance observée en 2011, l'exposition sur les administrations centrales et banques centrales en approche standard a enregistré une baisse sensible en 2012 (- 23,8 %). Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le

portefeuille (76,1 %) mais la dégradation des notes souveraines intervenue en 2012 s'est traduite par une migration sensible des encours sur les échelons 3 et 4. La part des notes 5 et 6 reste toutefois très minoritaires avec moins de 5 % des expositions.

ÉTABLISSEMENTS

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	340,8	284,7	336,2	279,7
2	0,0	0,0	2,2	2,2
3	1,7	1,7	0,0	0,0
4	0,3	0,3	0,4	0,4
5	0,9	0,8	0,9	0,8
6	0,5	0,3	0,7	0,5
MONTANT TOTAL	344,2	287,8	340,4	283,6

L'exposition sur les établissements en approche standard, demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des

activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité : la part des établissements des échelons 2 et supérieurs est inférieure à 1 %.

2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	0,0 %	139 433,9	140 554,2	137 408,4	3 145,8	50,6	20,2 %	0,0 %	-
	B	0,06 %	4 375,7	4 536,6	4 383,0	153,6	492,1	21,2 %	10,8 %	0,6
	C+	0,16 %	1 187,5	1 113,7	703,6	410,1	269,6	32,3 %	24,2 %	0,6
	C	0,30 %	1 627,9	516,4	203,9	312,5	132,9	23,9 %	25,7 %	0,4
	C-	0,60 %	475,8	407,1	375,3	31,8	123,0	20,8 %	30,2 %	0,5
	D+	0,75 %	500,8	387,9	338,9	49,0	322,5	42,8 %	83,2 %	1,2
	D-	1,25 %	60,3	18,6	2,0	16,6	20,2	45,0 %	108,6 %	0,1
	D-	1,90 %	211,1	151,3	48,1	103,2	197,2	45,0 %	130,4 %	1,3
	E+	5,00 %	187,5	29,5	19,7	9,8	69,8	59,2 %	236,5 %	0,9
	E-	12,00 %	17,6	0,5	0,5	-	1,5	60,0 %	309,5 %	-
	E-	20,00 %	127,1	65,7	42,3	23,4	316,4	77,6 %	481,7 %	10,2
Sous-total		0,02 %	148 205,2	147 781,5	143 525,7	4 255,8	1 995,8	20,5 %	1,4 %	15,8
Établissements	A+ à B+	0,0 %	84 066,6	76 332,6	58 718,5	17 614,1	1 792,5	35,5 %	2,3 %	1,2
	B	0,06 %	20 296,0	19 611,2	8 939,3	10 671,9	2 153,1	25,8 %	11,0 %	2,7
	C+	0,16 %	7 806,2	6 793,2	2 822,4	3 970,8	1 597,7	30,6 %	23,5 %	3,3
	C	0,30 %	5 195,1	4 682,0	2 611,2	2 070,8	1 695,0	33,8 %	36,2 %	9,3
	C-	0,60 %	2 831,2	2 294,7	1 039,0	1 255,7	960,7	26,2 %	41,9 %	3,8
	D+	0,75 %	1 135,3	717,9	240,6	477,3	444,9	36,9 %	62,0 %	1,9
	D-	1,25 %	834,3	700,0	241,6	458,4	462,7	28,6 %	66,1 %	2,5
	D-	1,90 %	691,1	538,0	165,0	373,0	235,2	17,0 %	43,7 %	1,7
	E+	5,00 %	122,7	43,4	0,8	42,6	54,1	40,8 %	124,7 %	0,9
	E-	12,00 %	2,2	7,8	6,8	1,0	2,3	82,8 %	29,0 %	1,1
	E-	20,00 %	579,9	369,0	89,0	280,0	1 074,2	49,6 %	291,1 %	36,6
Sous-total		0,16 %	123 560,6	112 089,8	74 874,2	37 215,6	10 472,4	33,2 %	9,3 %	65,0
Entreprises	A+ à B+	0,0 %	40 384,5	46 816,6	21 790,6	25 026,0	2 667,1	26,8 %	5,7 %	2,9
	B	0,06 %	48 227,4	38 098,9	12 943,1	25 155,8	6 343,5	37,9 %	16,7 %	7,0
	C+	0,16 %	38 755,1	31 422,6	17 697,4	13 725,2	9 675,5	35,0 %	30,8 %	16,8
	C	0,30 %	39 100,7	29 371,6	18 321,4	11 050,2	12 018,5	34,3 %	40,9 %	27,6
	C-	0,60 %	26 737,9	19 827,0	12 354,2	7 472,8	11 874,1	32,0 %	59,9 %	37,5
	D+	0,75 %	12 860,6	9 954,5	6 518,0	3 436,5	6 962,9	36,6 %	69,9 %	26,2
	D-	1,25 %	11 973,4	9 116,5	6 187,7	2 928,8	7 416,2	34,5 %	81,3 %	38,3
	D-	1,90 %	7 897,0	5 987,7	4 261,1	1 726,6	5 734,8	35,6 %	95,8 %	39,9
	E+	5,00 %	3 739,2	2 582,1	2 158,4	423,7	2 822,6	31,3 %	109,3 %	39,9
	E-	12,00 %	1 251,1	1 141,1	973,7	167,4	1 344,6	26,7 %	117,8 %	36,9
	E-	20,00 %	2 641,6	2 263,0	1 208,9	1 054,1	4 409,3	34,4 %	194,8 %	154,2
Sous-total		0,67 %	233 568,5	196 581,6	104 414,5	92 167,1	71 269,1	33,2 %	36,3 %	427,2
TOTAL		0,33 %	505 334,3	456 452,9	322 814,4	133 638,5	83 737,3	29,2 %	18,3 %	508,0

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Probabilité de défaut	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	A+ à B+	0,0 %	95 294,4	96 070,4	91 321,5	4 748,8	183,2	24,1 %	0,2 %	0,1
	B	0,06 %	366,1	382,0	339,9	42,1	9,1	6,3 %	2,4 %	-
	C+	0,16 %	911,3	900,1	688,2	211,9	155,3	20,8 %	17,3 %	0,3
	C	0,30 %	2 180,9	1 011,3	741,2	270,1	442,2	36,9 %	43,8 %	1,1
	C-	0,60 %	489,6	419,0	266,5	152,5	81,2	11,5 %	19,4 %	0,3
	D+	0,75 %	157,0	82,4	33,5	48,9	77,8	45,0 %	94,4 %	0,3
	D-	1,25 %	320,6	112,6	106,7	5,9	109,8	38,6 %	97,5 %	0,5
	D-	1,90 %	180,7	95,9	92,1	3,8	95,9	43,1 %	99,9 %	0,8
	E+	5,00 %	72,6	12,0	2,4	9,6	30,8	62,4 %	257,4 %	0,4
	E-	12,00 %	26,2	0,5	0,5	-	1,7	60,0 %	316,6 %	-
	E-	20,00 %	107,9	36,7	17,6	19,1	215,7	94,7 %	587,5 %	7,0
Sous-total		0,02 %	100 107,3	99 122,9	93 610,1	5 512,7	1 402,7	24,2 %	1,4 %	10,8
Établissements	A+ à B+	0,0 %	85 944,6	87 549,0	67 187,1	20 361,9	2 362,1	10,2 %	2,7 %	1,7
	B	0,06 %	18 192,9	17 356,0	7 354,8	10 001,2	1 778,2	25,0 %	10,2 %	2,2
	C+	0,16 %	9 793,7	8 519,3	3 076,8	5 442,5	2 249,4	32,3 %	26,4 %	4,3
	C	0,30 %	5 859,7	5 163,6	3 113,5	2 050,0	1 733,7	32,8 %	33,6 %	4,8
	C-	0,60 %	3 357,1	2 770,8	1 675,9	1 094,9	1 657,4	28,6 %	59,8 %	5,3
	D+	0,75 %	1 266,5	1 126,5	448,8	677,7	591,5	31,5 %	52,5 %	2,6
	D-	1,25 %	491,2	334,5	108,8	225,7	279,3	36,5 %	83,5 %	1,5
	D-	1,90 %	239,5	160,8	86,1	74,7	157,0	41,4 %	97,6 %	1,3
	E+	5,00 %	107,3	46,0	7,3	38,7	78,8	49,9 %	171,5 %	1,1
	E-	12,00 %	41,9	37,4	2,5	34,9	155,7	79,5 %	416,7 %	3,4
	E-	20,00 %	463,9	111,3	30,6	80,7	476,5	73,0 %	428,1 %	16,3
Sous-total		0,10 %	125 758,3	123 175,2	83 092,2	40 082,9	11 519,6	15,6 %	9,4 %	44,5
Entreprises	A+ à B+	0,0 %	45 721,7	55 235,4	26 925,8	28 309,6	3 043,8	27,7 %	5,5 %	1,8
	B	0,06 %	52 330,2	40 310,4	13 464,1	26 846,3	7 676,4	39,7 %	19,0 %	7,6
	C+	0,16 %	39 388,2	32 770,8	19 274,8	13 496,0	10 133,9	34,2 %	30,9 %	17,1
	C	0,30 %	42 795,1	31 291,5	18 040,3	13 251,2	14 123,6	36,3 %	45,1 %	32,0
	C-	0,60 %	33 941,9	24 832,3	16 462,4	8 369,9	14 744,8	34,3 %	59,4 %	48,6
	D+	0,75 %	16 541,1	11 177,2	7 007,8	4 169,4	7 510,7	36,4 %	67,2 %	28,6
	D-	1,25 %	11 621,2	9 066,3	6 175,7	2 890,6	7 833,1	36,2 %	86,4 %	40,6
	D-	1,90 %	8 546,2	6 111,9	4 159,5	1 952,4	6 283,8	37,6 %	102,8 %	42,3
	E+	5,00 %	3 159,7	2 397,0	1 576,7	820,3	2 886,5	34,0 %	120,4 %	40,4
	E-	12,00 %	1 578,5	1 247,2	1 130,7	116,5	1 448,7	24,0 %	116,2 %	35,5
	E-	20,00 %	2 354,2	1 852,6	1 237,6	615,0	3 388,2	41,8 %	182,9 %	118,7
Sous-total		0,59 %	257 978,0	216 292,6	115 455,4	100 837,2	79 073,5	34,2 %	36,6 %	413,2
TOTAL		0,33 %	483 843,6	438 590,7	292 157,7	146 432,8	91 995,8	29,2 %	21,0 %	468,5

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la clientèle de détail n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, elles sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales,

Établissements et Entreprises) par niveau de note interne présente toujours une bonne qualité globale : plus de 90 % des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de A+ à C-).

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION
ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2012**

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	22 230,7	22 230,7	21 267,0	963,7	608,0	10,1 %	2,7 %	2,5
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	180,4	180,4	174,8	5,6	12,4	13,8 %	6,9 %	0,1
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,39 %	8 612,1	8 612,1	8 269,4	342,7	618,9	10,3 %	7,2 %	3,5
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,64 %	4 759,7	4 759,7	4 581,6	178,1	472,1	10,1 %	9,9 %	3,1
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,10 %	5 023,5	5 023,5	4 749,3	274,2	716,8	10,1 %	14,3 %	5,6
	1,28 % < PD < 2,56 %	2,09 %	6 301,2	6 301,2	6 033,1	268,1	1 360,7	10,3 %	21,6 %	13,4
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,70 %	3 503,7	3 503,7	3 159,7	344,0	1 197,8	10,1 %	34,2 %	16,7
	5,12 % < PD < 15 %	9,77 %	1 022,7	1 022,7	993,4	29,3	501,5	10,3 %	49,0 %	10,3
	15 % < PD < 22 %	16,46 %	3,9	3,9	3,8	0,1	4,3	19,3 %	110,3 %	0,1
	22 % < PD < 34 %	23,47 %	197,1	197,1	194,2	2,9	123,3	10,2 %	62,5 %	4,7
	34 % < PD < 65 %	52,48 %	136,9	136,9	135,8	1,1	72,6	10,3 %	53,0 %	7,4
65 % < PD < 99 %	65,51 %	0,5	0,5	0,5	-	0,4	21,0 %	84,6 %	0,1	
Sous-total		1,27 %	51 972,4	51 972,4	49 562,6	2 409,8	5 688,8	10,2 %	10,9 %	67,5
Expositions renouvelables	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	3,2	2,9	0,1	2,8	-	41,0 %	1,0 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	1 505,4	504,5	-	504,5	13,6	54,5 %	2,7 %	0,2
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	1 635,6	1 024,2	146,3	877,9	52,2	72,1 %	5,1 %	0,8
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,22 %	1 286,4	341,5	48,4	293,1	21,3	52,1 %	6,2 %	0,4
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,42 %	1 804,5	856,3	312,9	543,4	103,9	60,0 %	12,1 %	2,1
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,70 %	790,5	481,0	215,7	265,3	88,0	60,0 %	18,3 %	2,0
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,16 %	952,2	668,8	394,9	273,9	164,2	54,5 %	24,5 %	4,2
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,94 %	1 135,8	994,7	529,9	464,8	376,5	56,7 %	37,9 %	11,1
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,83 %	2 016,4	1 940,2	1 487,0	453,2	1 052,1	50,2 %	54,2 %	37,8
	5,12 % < PD < 15 %	8,94 %	798,1	797,6	684,1	113,5	734,0	50,1 %	92,0 %	35,9
	15 % < PD < 22 %	19,27 %	147,1	144,1	135,4	8,7	180,2	45,7 %	125,1 %	12,7
	22 % < PD < 34 %	25,21 %	34,4	36,1	27,2	8,9	62,7	58,1 %	173,6 %	5,2
	34 % < PD < 65 %	42,15 %	130,7	127,4	125,2	2,2	190,5	47,5 %	149,5 %	25,6
65 % < PD < 99 %	77,08 %	39,4	39,2	39,1	0,1	35,7	48,2 %	91,0 %	14,6	
Sous-total		3,80 %	12 279,7	7 958,5	4 146,2	3 812,3	3 074,9	56,1 %	38,6 %	152,6
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	425,7	425,7	425,5	0,2	1,5	3,8 %	0,3 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	2 185,7	2 184,8	2 183,8	1,0	21,2	5,5 %	1,0 %	0,1
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,11 %	5 565,8	5 563,8	5 328,2	235,6	187,4	12,1 %	3,4 %	0,7
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23 %	1 817,6	1 817,1	1 786,1	31,0	131,5	13,4 %	7,2 %	0,6
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,50 %	3 640,4	3 640,9	3 568,5	72,4	858,0	30,9 %	23,6 %	5,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,77 %	1 785,3	1 788,1	1 741,7	46,4	509,8	29,5 %	28,5 %	4,2
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11 %	2 846,3	2 851,8	2 791,0	60,8	1 136,1	35,4 %	39,8 %	11,2
	1,28 % < PD < 2,56 %	2,15 %	7 357,0	7 371,8	7 227,1	144,7	3 650,8	35,8 %	49,5 %	57,3
	2,56 % < PD < 5,12 %	4,41 %	5 822,0	5 835,8	5 730,0	105,8	3 311,8	36,8 %	56,8 %	94,3
	5,12 % < PD < 15 %	9,03 %	3 493,1	3 493,3	3 473,7	19,6	2 248,7	37,2 %	64,4 %	115,3
	15 % < PD < 22 %	18,48 %	259,9	259,9	255,9	4,0	132,3	22,2 %	50,9 %	10,8
	22 % < PD < 34 %	28,00 %	694,3	694,3	693,2	1,1	524,5	28,7 %	75,5 %	55,4
	34 % < PD < 65 %	45,26 %	387,8	387,8	387,1	0,7	331,8	31,2 %	85,6 %	54,8
65 % < PD < 99 %	74,89 %	124,5	124,5	124,5	-	90,7	40,2 %	72,9 %	37,5	
Sous-total		3,62 %	36 405,4	36 439,6	35 716,3	723,3	13 136,1	28,1 %	36,0 %	447,9

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	0,4	0,4	-	0,4	-	88,4 %	9,3 %	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,14 %	16,0	15,6	14,6	1,0	2,9	30,9 %	18,8 %	-
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	1 729,8	1 728,0	1 634,0	94,0	390,1	29,2 %	22,6 %	1,3
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,63 %	2 618,9	2 616,5	2 537,0	79,5	870,4	27,1 %	33,3 %	4,5
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65 %	59,0	57,7	51,0	6,7	13,3	22,3 %	23,1 %	0,1
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,00 %	1 075,4	1 073,7	1 049,6	24,1	327,4	22,3 %	30,5 %	2,4
Petites ou moyennes entreprises	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75 %	1 928,4	1 926,7	1 859,8	66,9	744,0	23,8 %	38,6 %	8,1
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,71 %	2 308,5	2 306,8	2 177,1	129,7	1 048,6	24,4 %	45,5 %	20,7
	5,12 % < PD < 15 %	7,96 %	1 733,6	1 730,9	1 669,5	61,4	1 036,9	27,8 %	59,9 %	37,2
	15 % < PD < 22 %	19,48 %	602,8	602,8	574,9	27,9	500,5	29,2 %	83,0 %	34,2
	22 % < PD < 34 %	27,45 %	9,3	9,4	5,3	4,1	10,5	41,9 %	111,6 %	1,1
	34 % < PD < 65 %	46,93 %	63,3	63,3	59,2	4,1	56,3	31,7 %	89,0 %	9,4
	65 % < PD < 99 %	76,34 %	1,9	1,9	1,9	-	1,9	57,7 %	99,7 %	0,8
Sous-total		3,63 %	12 147,3	12 133,7	11 633,9	499,8	5 002,8	26,1 %	41,2 %	119,8
TOTAL		2,51 %	112 804,8	108 504,2	101 059,0	7 445,2	26 902,6	21,3 %	24,8 %	787,8

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION
ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011**

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	20 540,5	20 540,5	19 477,6	1 062,9	601,7	10,1 %	2,9 %	2,5
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,26 %	145,9	145,9	141,9	4,0	10,0	13,1 %	6,8 %	-
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,41 %	7 838,3	7 838,3	7 503,2	335,1	583,3	10,3 %	7,4 %	3,3
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,66 %	4 586,0	4 586,0	4 375,2	210,8	466,1	10,1 %	10,2 %	3,1
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,14 %	4 982,2	4 982,2	4 688,2	294,0	730,2	10,1 %	14,7 %	5,7
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,69 %	3 208,0	3 208,0	3 037,8	170,2	623,1	10,4 %	19,4 %	5,6
	2,56 % < PD < 5,12 %	2,84 %	4 542,2	4 542,2	4 114,6	427,6	1 173,0	10,2 %	25,8 %	13,1
	5,12 % < PD < 15 %	6,46 %	4 280,4	4 280,4	4 075,1	205,3	1 695,4	10,2 %	39,6 %	28,2
	15 % < PD < 22 %	17,16 %	4,8	4,8	4,8	-	5,2	18,8 %	108,7 %	0,2
	22 % < PD < 34 %	24,19 %	200,4	200,4	195,2	5,2	127,6	10,4 %	63,7 %	5,0
	34 % < PD < 65 %	53,76 %	126,1	126,1	124,8	1,3	66,0	10,3 %	52,4 %	7,0
65 % < PD < 99 %	69,67 %	0,4	0,4	0,4	-	0,3	21,3 %	76,3 %	0,1	
Sous-total		1,43 %	50 455,2	50 455,2	47 738,8	2 716,4	6 081,9	10,2 %	12,1 %	73,8
Expositions renouvelables	0,03 % < PD < 0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	1 949,3	749,8	0,1	749,7	20,5	54,9 %	2,7 %	0,3
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	2 092,8	1 007,4	116,3	891,1	51,5	66,7 %	5,1 %	0,8
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,27 %	1 903,4	531,0	184,8	346,2	41,8	54,8 %	7,9 %	0,8
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,45 %	1 100,6	665,2	169,2	496,0	83,4	57,5 %	12,5 %	1,7
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,71 %	809,3	467,0	223,2	243,8	82,6	57,1 %	17,7 %	1,9
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,11 %	1 018,5	700,4	397,1	303,3	161,9	52,7 %	23,1 %	4,1
	1,28 % < PD < 2,56 %	1,62 %	867,7	666,2	394,8	271,4	210,1	54,0 %	31,5 %	5,8
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,32 %	2 113,3	2 026,8	1 469,8	557,0	1 020,9	52,0 %	50,4 %	34,8
	5,12 % < PD < 15 %	7,87 %	1 394,9	1 428,6	1 050,1	378,5	1 265,2	52,7 %	88,6 %	59,2
	15 % < PD < 22 %	18,88 %	171,4	163,7	156,4	7,3	220,6	49,6 %	134,7 %	15,3
22 % < PD < 34 %	25,71 %	41,9	44,5	32,3	12,2	74,5	55,5 %	167,2 %	6,3	
34 % < PD < 65 %	42,47 %	144,4	139,7	136,3	3,4	218,2	49,7 %	156,2 %	29,5	
65 % < PD < 99 %	77,94 %	35,0	34,7	34,6	0,1	33,0	52,0 %	95,2 %	14,0	
Sous-total		3,90 %	13 642,5	8 625,0	4 365,0	4 260,0	3 484,2	55,1 %	40,4 %	174,5
Autres expositions sur la clientèle de détail	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	521,6	521,4	521,0	0,4	7,6	13,1 %	1,5 %	-
	0,04 % < PD < 0,08 %	0,07 %	2 566,0	2 554,1	2 518,4	35,7	37,8	8,4 %	1,5 %	0,1
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	6 144,0	6 133,0	5 849,1	283,8	230,2	13,0 %	3,8 %	1,0
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,23 %	1 432,5	1 430,4	1 397,4	33,0	98,4	14,5 %	6,9 %	0,5
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,47 %	3 505,0	3 504,8	3 437,4	67,4	762,3	29,1 %	21,7 %	5,0
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,79 %	2 528,2	2 530,0	2 468,1	61,9	726,0	29,3 %	28,7 %	6,0
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,12 %	2 368,5	2 373,3	2 279,7	93,6	784,1	29,2 %	33,0 %	7,8
	1,28 % < PD < 2,56 %	2,10 %	6 570,9	6 576,7	6 479,1	97,6	2 709,2	30,1 %	41,2 %	41,2
	2,56 % < PD < 5,12 %	2,60 %	6 064,2	6 120,2	5 923,3	196,9	2 842,9	30,5 %	46,5 %	75,3
	5,12 % < PD < 15 %	8,40 %	4 903,5	4 910,3	4 834,3	76,0	2 556,2	30,3 %	52,1 %	126,7
	15 % < PD < 22 %	18,70 %	227,3	226,8	221,7	5,1	120,9	23,1 %	53,3 %	9,9
22 % < PD < 34 %	25,63 %	503,8	504,0	501,9	2,1	363,5	27,9 %	72,1 %	36,5	
34 % < PD < 65 %	44,20 %	641,0	641,0	640,1	0,9	405,7	23,1 %	63,3 %	66,5	
65 % < PD < 99 %	75,46 %	128,3	128,3	128,3	-	74,9	33,0 %	58,4 %	32,0	
Sous-total		3,50 %	38 104,8	38 154,3	37 199,8	954,4	11 719,7	24,8 %	30,7 %	408,5

(en millions d'euros)	Intervalle de probabilité de défaut	PD moyenne	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
	0,03 % < PD < 0,04 %	0,03 %	0,7	0,7	0,1	0,6	0,1	88,6 %	9,3 %	-
	0,08 % < PD < 0,17 %	0,12 %	9,4	9,2	8,7	0,5	2,5	38,3 %	26,9 %	-
	0,17 % < PD < 0,32 %	0,25 %	1 586,7	1 585,5	1 525,3	60,2	356,5	28,0 %	22,5 %	1,1
	0,32 % < PD < 0,64 %	0,36 %	74,1	73,8	30,3	43,5	29,2	61,2 %	39,5 %	0,2
	0,64 % < PD < 0,96 %	0,65 %	2 491,0	2 486,7	2 408,4	78,3	831,3	26,7 %	33,4 %	4,3
	0,96 % < PD < 1,28 %	1,03 %	1 111,5	1 110,9	1 085,6	25,3	375,5	24,0 %	33,8 %	2,8
Petites ou moyennes entreprises	1,28 % < PD < 2,56 %	1,75 %	1 690,7	1 689,1	1 602,9	86,2	602,1	22,3 %	35,6 %	6,5
	2,56 % < PD < 5,12 %	3,75 %	2 381,1	2 376,6	2 235,9	140,7	1 075,0	24,6 %	45,2 %	21,7
	5,12 % < PD < 15 %	8,33 %	1 587,8	1 587,0	1 525,9	61,1	895,1	25,4 %	56,4 %	33,0
	15 % < PD < 22 %	19,59 %	631,1	630,7	599,0	31,7	456,9	26,0 %	72,4 %	32,1
	22 % < PD < 34 %	28,36 %	8,0	8,0	6,0	2,0	8,7	40,5 %	109,0 %	0,9
	34 % < PD < 65 %	47,12 %	77,6	77,6	74,1	3,5	64,5	28,3 %	83,2 %	10,3
	65 % < PD < 99 %	76,35 %	1,5	1,5	1,5	-	1,5	59,4 %	100,1 %	0,7
Sous-total		3,83 %	11 651,2	11 637,3	11 103,7	533,6	4 698,9	25,6 %	40,4 %	113,6
TOTAL		2,61 %	113 853,7	108 871,8	100 407,3	8 464,4	25 984,7	20,5 %	23,9 %	770,4

La répartition des expositions Clientèle de détail par classe de qualité de crédit a confirmé sa stabilité en 2012, avec les mêmes disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes : 59 % des expositions brutes du portefeuille "prêt immobilier" sont dans les notes internes de 1 à 5 (PD inférieure à 0,64 %) alors que ce chiffre est de 34 % pour les petites et moyennes entreprises du portefeuille IRB – Banque de proximité du Groupe.

De même que les années précédentes, les disparités sur le portefeuille de détail traité en IRB en termes de contribution aux pertes attendues totales sont fortes en raison notamment des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur l'immobilier représentent plus de 44 % de l'exposition totale sur la Clientèle de détail mais moins de 9 % des pertes attendues.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliards d'euros)	31/12/2012					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB	Total			
Administrations centrales et banques centrales	191,3	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	468,3	0,1	0,6	0,7	0,7	
Entreprises	334,7	5,8	3,8	9,6	4,9	
Clientèle de détail	190,8	10,5	5,2	15,7	9,3	
<i>Petites et moyennes entités</i>	24,2	2,1	0,6	2,7	1,5	
<i>Expositions renouvelables</i>	31,8	2,0	0,6	2,6	1,9	
<i>Prêts immobiliers</i>	72,4	2,9	0,6	3,5	1,0	
<i>Autres expositions</i>	62,4	3,5	3,4	6,9	4,9	
TOTAL	1 185,1	16,5	9,6	26,1	14,9	1,9

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliards d'euros)	31/12/2011					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
Approche standard ⁽¹⁾		Approche IRB	Total			
Administrations centrales et banques centrales	156,6	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	466,8	0,0	0,6	0,6	0,6	
Entreprises	360,6	4,9	3,2	8,1	4,2	
Clientèle de détail	199,4	10,7	5,2	15,9	9,2	
<i>Petites et moyennes entités</i>	25,8	1,9	0,7	2,5	1,5	
<i>Expositions renouvelables</i>	36,9	2,3	0,6	3,0	2,0	
<i>Prêts immobiliers</i>	70,2	2,5	0,5	3,0	0,8	
<i>Autres expositions</i>	66,5	4,0	3,4	7,4	4,9	
TOTAL	1 183,4	15,7	9,0	24,7	14,0	2,0

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 26,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, présente une augmentation de 5,8 % par rapport à décembre 2011, sensiblement supérieure à l'évolution des expositions brutes qui sont restées quasiment stables sur la période (+ 0,14 %). La tendance à la hausse observée en 2011 sur le portefeuille entreprises s'est accélérée (+19 %) alors que les expositions dépréciées sur la Clientèle de détail sont globalement en légère baisse (- 1,7 %). Bien que les montants restent peu

significatifs, l'année 2012 a été également marquée par une hausse sensible des expositions dépréciées sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales et Établissements (+ 54,0 % et + 22,1 % respectivement).

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont augmenté de 6,9 %, contrastant avec les ajustements de valeur collectifs en diminution de 3,6 % sur la période.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2012 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,8
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,5
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,2
Europe de l'Est	0,7	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,4	1,0
France (y compris DOM & TOM)	1,8	3,8
Italie	4,3	2,5
Japon	0,0	0,1
MONTANT TOTAL	16,5	9,5

31/12/2011 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,7
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,4
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,1
Europe de l'Est	0,8	0,2
Europe de l'Ouest hors Italie	8,5	0,9
France (y compris DOM & TOM)	2,0	4,1
Italie	4,1	2,1
Japon	0,0	0,0
MONTANT TOTAL	15,7	8,8

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) se répartit principalement sur l'Europe de l'Ouest hors Italie, l'Italie et la France. Ces zones géographiques représentent respectivement 40 %, 26 % et 22 % de l'ensemble de cette exposition. L'augmentation globale par rapport à fin 2011 est de 6 % avec une hausse plus marquée sur la zone Europe de l'Ouest hors Italie (+ 11 %) et Italie (+ 9 %) reflétant la dégradation économique enregistrée sur ces deux zones en 2012.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,58 % au 31 décembre 2012, en légère diminution par rapport au 31 décembre 2011 (1,60 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures") suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD,

les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 1,67 % au 31 décembre 2012, contre 1,62 % à fin 2011.

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à *minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

À noter également les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle de type Crédit Logement ou Interfimo, qui couvrent des créances de faible montant, mais qui globalement représentent un transfert de risque significatif.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques – Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (*Capital Requirement Directive*). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : titrisations impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- les titrisations synthétiques : titrisations où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur.

1. Finalité et stratégie

1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Le Groupe poursuit deux types de stratégie :

- la première consiste à utiliser les titrisations dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CACF ; son incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans la note annexe 2.3 aux états financiers "opérations de titrisation" ;
- la seconde consiste à utiliser les titrisations, conjointement avec d'autres instruments notamment des dérivés de crédit, pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises de Crédit Agricole CIB.

Cette activité repose sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (cf. chapitre "Gestion des risques" – Facteurs de risque et Pilier 3 – partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections de premières pertes sur des portefeuilles d'actifs d'une part pour en réduire le risque, la vente de dérivés de crédits et l'achat de tranches senior d'expositions d'autre part pour en diversifier les risques.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management (CPM)*. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la Banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

1.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Cette activité correspond principalement à des investissements chez Crédit Agricole CIB qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR, INTERMÉDIAIRE OU ORIGINATEUR

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les opérations de titrisation pour compte de la clientèle réalisées par Crédit Agricole CIB au travers de ses activités de *Fixed Income Markets* se traduisent par l'octroi de lignes de liquidité et le cas échéant de garanties à des entités spécifiques ("conduits ABCP").

Ces entités spécifiques sont *bankruptcy-remote* et non consolidées par le Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2012.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances.

Activités réalisées en tant qu'arrangeur/sponsor

1. Opérations refinancées à court terme

Cette activité à court terme correspond économiquement à des solutions de financement du besoin en fonds de roulement (BFR) apportées par Crédit Agricole CIB à ses principaux clients. Les actifs sous-jacents sont principalement des créances commerciales ou financières.

Au 31 décembre 2012, deux conduits ABCP non consolidés multicédants (LMA et Atlantic) sont sponsorisés par Crédit Agricole CIB et dédiés à des opérations pour le compte de la clientèle. Ces entités se financent sur le marché local en émettant des billets de trésorerie et autres effets à court terme.

L'activité sponsor est réduite aux opérations ne faisant pas intervenir Ester Finance Titrisation.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA et à Atlantic s'élève à 9,9 milliards d'euros (3,4 milliards d'euros pour LMA et 6,5 milliards d'euros pour Atlantic) au 31 décembre 2012.

Le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicle*).

2. Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et aux États-Unis, la plateforme de structuration de Crédit Agricole CIB est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité.

Ces solutions peuvent se traduire par la mise en place de lignes de liquidité accordées à des fonds non consolidés (*Special Purpose Vehicles* et/ou conduits) recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées correspondent à un montant de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2012.

Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de prététrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la Banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité suit la même logique économique que les activités réalisées en tant que sponsor mais avec les spécificités suivantes :

- elles ne sont applicables qu'aux opérations structurées en Europe ;

- les actifs sont achetés par Ester Finance Titrisation avant d'être refinancés *via* les conduits LMA ou Atlantic.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA au titre de ce rôle est de 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

1.4 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN 2012

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2012 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et *book runner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- le maintien de son rang parmi les leaders du marché des conduits ABCP, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la Banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

2. Suivi des risques et comptabilisation

2.1 SUIVI DES RISQUES

Les expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre du portefeuille réglementaire du groupe Crédit Agricole S.A. selon les typologies suivantes :

- les titrisations synthétiques pour compte propre reconnues efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes dans lesquels le Groupe détient des positions d'investissement :
 - soit qu'il ait été à l'origine arrangeur et/ou *sponsor*,
 - soit qu'il ait investi dans des programmes émis par des tiers ;

La plupart des expositions de titrisation du groupe Crédit Agricole sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation, à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes "*Rating Based Approach* (RBA)" pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des superviseurs européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's, FitchRatings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne "*Internal Assessment Approach* (IAA)" : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;

- méthode de la formule réglementaire : "*Supervisory Formula Approach* (SFA)" dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par les gestionnaires des créances cédées, etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations, qui sont *a minima* revues annuellement dans ces mêmes Comités, de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Par ailleurs, certaines opérations de titrisation, détenues par diverses entités du Groupe pour des montants peu significatifs, sont traitées en méthode standard.

2.2 MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés). L'impact des opérations de titrisation pour compte propre dans les comptes financiers consolidés est exposé en note 2 "Informations significatives de l'exercice" dans les notes annexes aux états financiers.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers). Une garantie reçue est enregistrée en hors bilan sur la partie couverte.

3. Expositions

3.1 APPROCHES FONDÉES SUR LES NOTATIONS INTERNES

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE :

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2012						Total
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	402	-	270	192	-	-	864
Prêts immobiliers commerciaux	68	61	264	56	-	-	449
Créances sur cartes de crédit	1	-	-	-	-	-	1
Leasing	-	-	1 456	-	-	-	1 456
Prêts aux entreprises et PME	516	1 726	-	26 078	2 346	-	30 665
Prêts à la consommation	16	11	2 338	-	-	-	2 365
Créances commerciales	-	7 321	3 751	-	-	-	11 072
Retitrisation	318	221	39	128	5	-	711
Autres actifs	380	349	3 864	1 018	-	-	5 611
TOTAL	1 701	9 689	11 982	27 472	2 351	-	53 195

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION :

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD Titrisés au 31/12/2012			Total
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	864	864
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	449	449
Créances sur cartes de crédit	-	-	1	1
Leasing	-	1 393	64	1 456
Prêts aux entreprises et PME	27 851	-	2 815	30 665
Prêts à la consommation	-	1 778	587	2 365
Créances commerciales	101	10 971	-	11 073
Retitrisation	-	-	711	711
Autres actifs	2 180	1 765	1 665	5 611
TOTAL	30 132	15 907	7 156	53 195

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR PONDÉRATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE	53 195	57 953
Méthode fondée sur les notations externes	7 156	9 358
Pondération 6-10 %	4 123	6 393
Pondération 12-35 %	1 984	1 163
Pondération 40-75 %	384	547
Pondération 100-650 %	580	1 183
Pondération = 1 250 %	85	73
Approche évaluation interne	15 907	14 418
Pondération moyenne (%)	9,99	11,03
Méthode de la formule réglementaire	30 132	34 177
Pondération moyenne (%)	7,67	8,85
Encours pondérés	6 994	8 207
Exigence de fonds propres	559	657

Parts déductibles des fonds propres

Au 31 décembre 2012, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2.5 s'élève à 714 millions d'euros.

3.2 OPÉRATIONS DE TITRISATIONS TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	528,5	764,3
Titrisations classiques	528,5	764,3
Titrisations synthétiques	-	-

L'encours brut des expositions titrisées en méthode standard est marginal par rapport à l'exposition brute en approche fondée sur les notations internes (cf. paragraphe "Approche fondée sur les notations internes").

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE	499,4	763,7
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	493,6	761,8
Pondération 20 %	381,8	728,6
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	105,4	21,6
Pondération 100 %	4,3	5,0
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	2,1	6,6
Pondération 650 %	0,0	-
Pondération = 1 250 %	5,8	2,0
Approche par transparence	-	-

L'essentiel de ces positions correspond au compartiment "titrisation" d'OPCVM détenu en portefeuille bancaire et traité par transparence.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole S.A., hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;

- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables – Instruments financiers".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	18,9	3,6	19,0	4,3
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,0	1,0	1,2	1,2
Montants des expositions sur actions cotées	2,5	1,2	3,2	2,0
Montants des autres expositions sur actions	15,4	1,4	14,6	1,1
Expositions sur actions en approche standard	3,4	1,7	3,3	1,7
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	22,3	5,3	22,3	6,0

L'exposition sur actions en approche standard comprend notamment les engagements de garantie donnés par Ségespar Finance, filiale d'Amundi, au profit de certains OPCVM gérés par Amundi. Compte tenu du facteur de conversion (CCF) réglementaire sur cette exposition, la valeur exposée au risque global est nettement inférieure à l'exposition brute.

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur des expositions sur actions traitée en approche notation interne s'élève à 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (contre 19 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

► RISQUE DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation – Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Gestion du bilan – Le risque de taux d'intérêt global".

► RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Assurance et couverture des risques opérationnels".

